



Réunion du conseil d'administration

24 septembre 2026, 13 h – 16 h (HE)

5500 North Service Road, bureau 1002

Burlington (Ontario) L7L 6W6

Réunion du conseil d'administration – 24 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

1 PARTICIPANTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Stan Belevici, CRIC-CISR, président du CA

John Burke, CRIC, vice-président du CA

Richard Dennis, CRIC

Tim D'Souza

Jennifer Henry

France Houle

Ben Rempel

Marc Spector

OBSERVATEUR MINISTÉRIEL :

Peter Christensen, directeur adjoint, Politique d'intégrité et de risque

Secteur de politique stratégique, de la planification et des risques, IRCC

DIRECTION :

Michael Huynh, président et chef de la direction

Jessica Freeman, directrice, Affaires générales et publiques

Laura Halbert, directrice, Conduite professionnelle

Cathy Pappas, directrice, Inscriptions, et registraire par intérim

Beata Pawlowska, directrice, Normes professionnelles, recherche, éducation
et politiques

Thomas Wardman, directeur associé, Opérations

Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice, administration du CA

PERSONNALITÉS INVITÉES :

Aucune

2 RÉOLUTIONS EN BLOC

Stan Belevici, CRIC-CISR

Procès-verbal de la réunion du CA du 18 juin 2026

Rapport de l'agente d'examen des plaintes
indépendante

Ébauche finale du Rapport annuel 2026

Registre d'atténuation des risques

Nomination du registraire

3 ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

Mot de bienvenue et observations préliminaires

Stan Belevici, CRIC-CISR

(2 min)

	Secrétaire de séance Reconnaissance territoriale Présentations Conflit d'intérêts	
13 h 02	Approbation des résolutions en bloc <i>Stan Belevici, CRIC-CISR</i>	Approbation(1 min)
13 h 03	Approbation de l'ordre du jour <i>Stan Belevici, CRIC-CISR</i>	Approbation (2 min)
	4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA	
13 h 05	Rapport du président du CA <i>Stan Belevici, CRIC-CISR</i>	Compte rendu (10 min)
	5 RAPPORTS DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE	
13 h 15	RAPPORTS DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE	Discussion (60 min)
10 min	Rapport du président et chef de la direction <i>Michael Huynh</i>	Référence
10 min	Rapport du Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques <i>Beata Pawlowska</i>	Référence
10 min	Rapport du Service des inscriptions <i>Cathy Pappas</i>	Référence
10 min	Rapport du Service de la conduite professionnelle <i>Laura Halbert</i>	Référence
10 min	Rapport du Service des affaires générales et publiques <i>Jessica Freeman</i>	Référence
10 min	Rapport du Service des opérations <i>Thomas Wardman</i>	Référence
14 h 15	DÉPART DES DIRECTEURS DE SERVICES (5 min)	
	6 DURABILITÉ	
	Rapport du président du Comité des finances et de la vérification <i>Tim D'Souza</i>	Référence
14 h 20	Rapport financier non audité pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026 <i>Tim D'Souza</i>	Discussion (20 min)
14 h 40	7 PAUSE (15 min)	
	8 GOUVERNANCE	
	Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature <i>Ben Rempel</i>	Référence
14 h 55	Mise à jour au sujet du cadre réglementaire <i>Ben Rempel</i>	Discussion (30 min)
15 h 25	Documents pour l'assemblée générale annuelle	Approbation (10 min)

9 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

15 h 35

Réunion du conseil d'administration

Référence

Stan Belevici, CRIC-CISR

Réunion du CA – Approbation des états financiers audités

Date : 20 octobre 2026

Lieu : réunion virtuelle

Réunion du CA et assemblée générale annuelle

Date : 3 décembre 2026

Lieu : Toronto (Ontario)

15 h 40

10 SÉANCE À HUIS CLOS – RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC

Stan Belevici, CRIC-CISR

16 h

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Approbation

Stan Belevici, CRIC-CISR

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**

tenue le jeudi 18 juin 2026, à 13 h (HE)

**au bureau du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
au 5500, North Service Road, bureau 1002, Burlington (Ontario) L7L 6W6 et sur Zoom**

**Membres du conseil d'administration
présents :**

John Burke, CRIC, président par intérim du CA
Richard Dennis, CRIC
Tim D'Souza*
Jennifer Henry
France Houle
Ben Rempel
Marc Spector

Membres de la direction présents :

Stan Belevici, CRIC-CISR, président et chef de la
direction par intérim
Jessica Freeman, directrice, Affaires générales et
publiques
Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
Thomas Wardman, directeur par intérim, Opérations
Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice, administration
du CA, et secrétaire de séance

Observateur ministériel présent :

Peter Christensen, directeur adjoint, Politiques et
programmes en matière d'intégrité, Immigration,
Réfugiés et Citoyenneté Canada

Absence :

Laura Halbert, directrice, Conduite professionnelle
Beata Pawlowska, directrice, Normes
professionnelles, recherche, formation et politiques

Invité présent :

Andrew Dumont, associé, Services aux chefs de la
direction et aux CA, Secteur des retombées sociales,
Boyden Executive Search

**par téléconférence*

3. MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Le président par intérim du conseil d'administration (CA) souhaite la bienvenue à tous les membres du CA, à l'observateur ministériel, aux membres du public et aux titulaires de permis du Collège qui assistent à la réunion. Il donne des instructions en anglais pour accéder au canal d'interprétation en français, puis la secrétaire générale donne ces instructions en français.

Quorum

Le président par intérim du CA déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 13 h (HE).

Avec le consentement des administrateurs, Nithiya Paheerathan est désignée comme secrétaire de séance pour la réunion.

Reconnaissance territoriale

Le président par intérim du CA reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords avec les peuples autochtones. Il exprime de la gratitude quant au privilège de travailler et de vivre sur ces territoires.

Présentations

Le président par intérim du CA présente les administrateurs participant à la réunion, souligne la présence de l'observateur ministériel Peter Christensen, directeur adjoint, Politiques et programmes en matière d'intégrité à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, conformément à l'article 76 de la Loi sur le Collège, et souhaite la bienvenue à Stan Belevici, président et chef de la direction par intérim. De plus, il mentionne que les membres de la haute direction seront présentés au moment de leur compte rendu respectif et indique qu'Andrew Dumont, associé, Services aux chefs de la direction et aux CA, Secteur des retombées sociales, de chez Boyden Executive Search, se joindra au CA durant la séance à huis clos de la réunion.

Déclaration de conflit d'intérêts

Le président par intérim du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS EN BLOC

Le président par intérim du CA fait référence aux documents distribués au préalable et demande qu'une motion soit présentée pour approuver les six points des résolutions en bloc. Il est demandé que les points intitulés « Dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027 » et « Lieu et format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026 » soient retirés des résolutions en bloc et ajoutés à l'ordre du jour principal à des fins de discussion, sous le point Gouvernance. Le président par intérim du CA demande ensuite qu'une motion soit présentée pour approuver les résolutions en bloc avec les modifications proposées.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	Jennifer Henry	Appuyée par :	Richard Dennis
------------------------	----------------	----------------------	----------------

IL EST RÉSOLU QUE :

les résolutions en bloc, comprenant initialement six points, soient modifiées afin d'en retirer les points intitulés « Dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027 » et « Lieu et format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026 » en vue d'un examen distinct dans le cadre de l'ordre du jour de la réunion; et que les quatre points restants soient par la présente approuvés :

• Procès-verbal de la réunion du CA du 26 mars 2026 • Rapport de l'agente d'examen des plaintes indépendante • Concept du design et table des matières du Rapport annuel 2026 • Registre des stratégies de réaction au risque			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

Le président par intérim du CA fait mention de l'ordre du jour distribué avant la réunion et indique que le point relatif aux litiges a été traité lors de la réunion extraordinaire du CA tenue plus tôt dans la journée à huis clos et qu'il est, par conséquent, retiré de l'ordre du jour. Il demande ensuite qu'une motion soit présentée pour approuver l'ordre du jour modifié.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Ben Rempel	Appuyée par :	France Houle
IL EST RÉSOLU QUE : l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications proposées.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CA

Le président par intérim du CA fait le point sur plusieurs initiatives du Collège en cours et sur les progrès réalisés sur le plan organisationnel. Il indique que le processus entourant la relève du chef de la direction touche à sa fin, le groupe de travail chargé de la planification de la relève du chef de la direction et le Comité des ressources humaines en étant aux dernières étapes de sélection et de nomination. Il mentionne que l'ébauche du budget pour l'exercice financier 2027 a été achevée, qu'elle a été examinée par le Comité des finances et de la vérification et soumise au CA pour approbation. Il souligne le succès de la campagne de prévention de la fraude menée par le Collège, sous l'égide du Service des affaires générales et publiques, qui a surpassé les résultats de l'année précédente. La modernisation continue du Registre public du Collège, la poursuite de la révision des Règlements administratifs et les efforts visant à remédier à la non-conformité des titulaires de permis ayant des frais impayés sont au nombre des autres points discutés.

5. RAPPORTS DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Le président par intérim du CA fait référence aux documents distribués au préalable et indique qu'il invitera les directeurs de chaque service à souligner les changements importants survenus depuis le dépôt de leur rapport, après quoi les administrateurs auront la possibilité de poser des questions.

5.1 Normes professionnelles, recherche, éducation et politique

Le président par intérim du CA invite les administrateurs à se reporter au rapport du Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques, inclus dans les documents de la réunion. En l'absence de la directrice, le CA examine le rapport et discute des questions qui en découlent.

5.2 Inscription

Cathy Pappas, directrice du Service des inscriptions, souligne les principales mises à jour concernant son service, notamment le nombre actuel de demandes, les activités liées au renouvellement du permis et les préparatifs en prévision de la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application.

Les administrateurs demandent des précisions concernant les délais de traitement actuels des demandes de permis. La direction indique que les demandes continuent d'être traitées conformément à la norme de service de 60 jours établie, la moyenne étant actuellement d'environ 38 jours. La direction souligne également la complexité et le nombre accrus des demandes, surtout dans les cas où il est nécessaire de faire escalader les dossiers vers le Service de la conduite professionnelle.

Les administrateurs discutent également des tendances relatives au nombre de permis délivrés et de l'activité liée au renouvellement annuel, ce qui comprend les fluctuations associées au cycle de renouvellement et les répercussions temporaires sur le traitement des demandes. Des questions sont également soulevées à propos du nombre de suspensions pour non-paiement et de l'état de préparation opérationnelle du service en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire. La direction confirme que les niveaux de suspension signalés sont conformes aux tendances trimestrielles enregistrées antérieurement, et que le service est prêt pour la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, l'essentiel des répercussions opérationnelles étant attendu une fois que les modifications auront été apportées aux Règlements administratifs connexes.

5.3 Service de la conduite professionnelle

Le président par intérim du CA signale que Laura Halbert, directrice du Service de la conduite professionnelle, a s'est absentée de la réunion et invite les administrateurs à se reporter au rapport écrit. Il mentionne que toute question de suivi pourra être adressée à la direction à l'issue de la réunion.

Le CA prend acte des tendances positives mises en évidence dans le rapport, notamment le nombre réduit de recommandations formulées par l'agente d'examen des plaintes indépendante,

comme indiqué dans le rapport de l'agente qui a été approuvé dans les résolutions en bloc. La discussion porte également sur les effectifs proposés pour le Service de la conduite professionnelle dans le budget de l'exercice financier 2027 et sur la nécessité d'apporter des justifications supplémentaires à l'appui de ces ressources additionnelles.

5.4 Service des affaires générales et publiques

Jessica Freeman, directrice du Service des affaires générales et publiques, fait le point sur la campagne annuelle de prévention de la fraude menée par le Collège ainsi que sur sa stratégie de communication élargie.

Le CA félicite la direction du succès de cette campagne, soulignant son importance pour la protection des consommateurs et la sensibilisation du public. La direction indique que la campagne a donné lieu à environ 1,7 million de nouvelles visites sur le Registre public du Collège sur une période de dix semaines en plus d'avoir largement surpassé les points de référence fixés en matière de rendement pour tous les canaux publicitaires, soit plateformes numériques, médias sociaux et moyens de transport.

Les administrateurs demandent des précisions concernant les indicateurs de rendement clés établis pour la campagne et les méthodes utilisées pour en mesurer l'efficacité. La direction indique que les points de référence en matière de rendement sont fixés chaque année en concertation avec son partenaire média externe, en s'appuyant sur les données liées au rendement de l'année précédente, et que la campagne 2026 avait largement surpassé les résultats prévus.

Le CA discute aussi de la stratégie médias du Collège, notamment des communications proactives portant sur les mesures coercitives, de la capacité à répondre aux demandes de renseignements des médias et des objectifs plus généraux en matière de transparence. La direction indique que des normes de service pour les réponses aux médias ont été établies et qu'elles ont été systématiquement respectées. La direction indique également que les communications portant sur les décisions du Tribunal et les mesures coercitives constituent un aspect important de la stratégie du Collège en matière de sensibilisation du public. Les administrateurs discutent plus en détail de la mise en place d'un poste dédié à tisser et entretenir les liens avec les parties prenantes afin d'améliorer la capacité à répondre aux demandes de renseignements des titulaires de permis et de s'adapter aux nouvelles tendances en matière de communications.

5.5 Service des opérations

Thomas Wardman, directeur par intérim du Service des opérations, indique qu'il n'a pas de mises à jour importantes à apporter à son rapport écrit.

Les administrateurs demandent des précisions concernant la plateforme technologique actuelle du Collège, notamment son état de préparation opérationnelle en vue de soutenir la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application entrant en vigueur le 15 juillet 2026, ainsi que tout risque opérationnel lié aux systèmes existants. La direction indique que les modifications requises ont été apportées au système et qu'aucun problème majeur sur le plan opérationnel n'est à

prévoir dans le cadre de cette mise en œuvre. La direction ajoute qu'un examen des plateformes technologiques utilisées à l'échelle du Collège est en cours, et que les conclusions préliminaires devraient être présentées au CA lors d'une prochaine réunion.

Le CA discute également des dépenses liées aux technologies de l'information, notamment les réductions de coûts prévues, et des besoins à long terme en matière d'investissement en vue de moderniser les systèmes de base. Les administrateurs demandent une assurance supplémentaire concernant les contrôles de cybersécurité, y compris la supervision des fournisseurs, la gestion des risques liés aux tierces parties et la future mise en œuvre de tests d'intrusion indépendants. La direction indique que des améliorations en matière de cybersécurité ont été intégrées dans les contrats technologiques proposés et que le budget de l'exercice financier 2027 prévoit des investissements supplémentaires visant à renforcer les capacités de sécurité gérées par le Collège.

Aucune autre question n'étant soulevée à la suite des rapports des services, le président par intérim du CA remercie les membres de l'équipe dirigeante pour leurs rapports et contributions. Le président par intérim du CA excuse les autres membres de l'équipe dirigeante qui quittent la réunion.

6. DURABILITÉ

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification (CFV), qui fait référence aux documents distribués avant la réunion et présente un aperçu du rapport du Comité.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31 MARS 2026

Le président par intérim du CA invite Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification, à faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné les résultats financiers non audités pour le trimestre ayant pris fin le 31 mars 2026. Il indique que le Collège fait toujours preuve de solidité financière, alors que son revenu net prévisionnel pour l'exercice financier 2026 devrait afficher un excédent tout juste en deçà de 100 000 \$, ce qui représente une amélioration de 700 000 \$ par rapport aux estimations précédentes. Il souligne que, en dépit de charges plus élevées et d'une augmentation modeste des produits, cet écart favorable s'explique principalement par une baisse des dépenses liées aux technologies de l'information et une diminution des créances irrécouvrables.

Tim D'Souza indique en outre que les réserves non affectées demeurent solides, se chiffrant à environ 14 M\$, et qu'elles devraient se stabiliser à 13,5 M\$ d'ici la fin de l'exercice financier.

Le CA discute de la situation financière actuelle du Collège ainsi que des résultats prévus en fin d'exercice. Les administrateurs reconnaissent que, bien que la situation financière du Collège demeure solide, il sera nécessaire d'effectuer, dans le cadre de la planification stratégique et financière à venir, un suivi attentif des tendances qui se dégagent sur le plan des produits.

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

ÉBAUCHE DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné l'ébauche du budget pour l'exercice financier 2027. Il indique que le budget proposé prévoit un déficit d'exploitation d'environ 1,8 M\$, ce qui représente un changement important par rapport au modeste excédent de l'année précédente. Il souligne que le déficit prévu est principalement imputable à une baisse des produits provenant des cotisations annuelles, à une diminution des revenus générés par le Programme de spécialisation et au recul du nombre de participants, marquant un écart notable par rapport aux tendances en matière de croissance enregistrées antérieurement par le Collège.

Tim D'Souza ajoute que les dépenses reflètent une réaffectation des fonds entre les services, une augmentation des exigences réglementaires et opérationnelles, ainsi que d'importants coûts ponctuels liés à la conformité. Il souligne que la direction a trouvé un nombre limité d'occasions permettant de réduire davantage les dépenses sans compromettre les programmes et services essentiels.

Le CA discute en détail du budget proposé et reconnaît que l'exercice financier 2027 constitue une année de transition pour le Collège, attribuable à la mise en œuvre de la réglementation, à la transition en cours au sein de l'équipe dirigeante et au renouvellement de la planification stratégique. Les administrateurs soulignent l'importance de surveiller les tendances rattachées aux produits, de distinguer les dépenses ponctuelles des dépenses récurrentes et d'assurer la durabilité financière. Le CA examine également le risque lié à une l'augmentation de la cotisation annuelle : bien qu'une telle augmentation puisse accroître les produits, celle-ci pourrait également entraîner une « réduction de la base » en décourageant les gens d'accéder à la profession ou de continuer à l'exercer. Le CA reconnaît également que le nouveau président et chef de la direction pourrait, après sa nomination, formuler des recommandations visant à ajuster le budget approuvé.

Le président par intérim du CA demande ensuite à ce qu'une motion soit présentée pour approuver le budget.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	Tim D'Souza	Appuyée par :	Jennifer Henry
IL EST RÉSOLU QUE : le budget proposé pour l'exercice financier du Collège prenant fin le 30 juin 2027, conforme en substance à la forme présentée en pièce jointe, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

ENGAGEMENT ET RÉMUNÉRATION DE L'AUDITEUR

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné la lettre-contrat de l'auditeur, reçue de Doane Grant Thornton LLP pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 2026 et n'a relevé aucun sujet de préoccupation. Il confirme, en outre, que les modalités d'engagement correspondent à celles des années précédentes et que le Comité s'estime satisfait que l'auditeur demeure indépendant.

Tim D'Souza indique par ailleurs que le CFV a examiné la rémunération proposée pour l'auditeur, pour l'exercice 2026, composée d'honoraires de base de 50 000 \$ et d'honoraires conditionnels de 5000 \$, excluant les frais administratifs, les débours et les taxes applicables. Il précise que la rémunération proposée reste inchangée par rapport à l'année précédente et est conforme à l'énoncé des travaux défini dans le plan d'audit actuel.

En l'absence de questions de la part des administrateurs, le président par intérim du CA demande qu'une motion soit présentée pour approuver la rémunération proposée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	Tim D'Souza	Appuyée par :	Richard Dennis
IL EST RÉSOLU QUE : la rémunération de l'auditeur, Doane Grant Thornton LLP, pour l'exercice financier 2026, qui consiste en des honoraires de base de 50 000 \$ plus des honoraires conditionnels de 5000 \$, excluant les frais administratifs, les débours et les taxes applicables, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

APPROBATION DU MONTANT MAXIMAL DES RÉCLAMATIONS AU FONDS D'INDEMNISATION

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné le montant de réclamation au fonds d'indemnisation.

Le CA entame une discussion approfondie sur le plafond proposé de 7000 \$, notamment sur sa justification financière, sa faisabilité juridique et sa conformité avec le mandat d'intérêt public du Collège. Tim D'Souza indique que le plafond proposé a été établi à l'issue de plusieurs séances d'analyse actuarielle et d'évaluation des risques menées par le Comité et qu'il vise à assurer un équilibre entre un remboursement significatif pour les réclamants et la pérennité du fonds d'indemnisation.

Alors que la direction et les conseillers juridiques externes ont estimé que l'intégration de ce plafond dans le Règlement administratif n° 10 est réalisable, les administrateurs discutent des répercussions pratiques et réglementaires, en particulier dans les cas où les pertes évaluées dépasseraient le plafond et où les réclamations pour indemnisation pourraient ne pas être directement en phase avec les mesures disciplinaires.

Le CA examine également l'écart entre le plafond proposé et le montant moyen des réclamations établi par le passé, ce dernier s'élevant à environ 11 500 \$. Le CA, avec le soutien du CFV et du Comité de la gouvernance et des mises en candidature, estime que ce plafond est approprié, sous réserve de consultations continues avec le ministère de la Justice dans le cadre du processus menant à la rédaction définitive des Règlements administratifs.

Le président par intérim du CA demande qu'une motion soit présentée afin d'approuver un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible au titre du Règlement administratif proposé, en chargeant la direction de faire avancer cette disposition dans le cadre de la rédaction de la réglementation.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :

Tim D'Souza

Appuyée par :

Jennifer Henry

IL EST RÉSOLU QUE :

le CA approuve l'inclusion d'un montant d'indemnisation maximal par réclamation admissible dans le libellé proposé du Règlement administratif n° 10 régissant le fonds d'indemnisation;

ET QUE le CA approuve un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible;

ET QU'IL EST enjoint à la direction de fournir au ministère de la Justice des directives pour que le montant d'indemnisation maximal approuvé soit intégré dans la rédaction de la réglementation applicable liée à l'ébauche du Règlement administratif n° 10.

Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune
-----------------	-------	---------------------	--------

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

PAUSE

À 14 h 40, le président par intérim du CA déclare que la réunion est suspendue pour dix minutes. La réunion reprend à 14 h 50.

8. GOUVERNANCE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

Le président par intérim du CA demande à Ben Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) de faire rapport sur le CGMC.

Ben Rempel indique que le rapport du CGMC est joint aux documents de la réunion et qu'il peut répondre à toute question posée par les administrateurs.

NOUVELLES CONCERNANT LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le président par intérim du CA invite ensuite Ben Rempel à faire le point sur le cadre réglementaire. Ben Rempel indique que l'élaboration des Règlements administratifs du Collège demeure une initiative de longue haleine et qu'il est peu probable qu'elle prenne fin à court terme.

Il précise que l'élaboration des Règlements administratifs en cours ne devrait pas retarder la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application, et que le Collège procédera à cette mise en œuvre lorsque les nouvelles dispositions entreront en vigueur.

Le président par intérim du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

PROLONGATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026

Le président par intérim du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CCGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le Plan stratégique a été conçu comme un document évolutif et que sa prolongation permettra d'assurer la stabilité de l'organisme pendant la transition réglementaire, de même qu'une conformité continue au cadre réglementaire et aux Règlements administratifs du Collège, qui sont en évolution. De plus, elle permettra au nouveau président et chef de la direction de participer à l'élaboration du prochain Plan stratégique.

Le président par intérim du CA demande ensuite à ce qu'une motion soit présentée pour approuver la prolongation du Plan stratégique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Ben Rempel	Appuyée par :	Richard Dennis
IL EST RÉSOLU QUE : le Plan stratégique 2023-2026 du Collège soit prolongé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2027, en vue de favoriser la stabilité de l'organisme durant la transition réglementaire et de permettre au nouveau président et chef de la direction d'y apporter sa contribution.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le président par intérim du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

Le président par intérim du CA fait référence aux résolutions en bloc distribuées avant la réunion et indique que les dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027, ainsi que le lieu et le format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026, ont été retirés des résolutions en bloc afin d'être examinés plus en détail, sous le point Gouvernance.

DATES PROPOSÉES POUR LA TENUE DES RÉUNIONS DU CA ET DE SES COMITÉS EN 2027

Le président par intérim du CA lance la discussion concernant les dates proposées pour les réunions du CA et des comités en 2027. Les administrateurs manifestent leur intérêt pour l'idée d'augmenter le nombre de réunions du CA. Ben Rempel indique que cette question sera examinée lors de la prochaine réunion du CGMC, puis soumise au CA pour un examen plus approfondi. Le point suivant fait consensus : si d'autres réunions devaient être portées au calendrier, une option de participation en ligne sera à envisager afin de permettre aux administrateurs ne pouvant y assister en personne d'y prendre part.

LIEU ET FORMAT POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

Le CA discute du format de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2026, en évaluant la gérance financière par rapport aux avantages que procure la participation en personne. Une différence de coût importante est constatée : la tenue d'une assemblée virtuelle est estimée à 5000 \$ contre environ 95 000 \$ pour la tenue d'une assemblée en personne, ce qui soulève des préoccupations quant au respect des principes de prudence budgétaire en vigueur en cette période de transition.

Le CA prend également en considération les formules hybrides, les points de vue des parties prenantes et les contraintes financières actuelles, notamment une base du revenu susceptible de diminuer, et reconnaît que les prochaines AGA pourraient tenir compte de considérations

différentes, notamment celles liées aux cycles électoraux. À l'issue des discussions, le président par intérim du CA demande qu'une motion soit présentée en vue de tenir l'AGA du 3 décembre 2026 en personne et en formule hybride dans la région du Grand Toronto, les derniers aspects logistiques devant être déterminés par la direction.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	Richard Dennis	Appuyée par :	Ben Rempel
IL EST RÉSOLU QUE : le CA approuve la tenue de l'AGA 2026 en personne/formule hybride dans la région du Grand Toronto le 3 décembre 2026, le lieu définitif devant être déterminé par la direction.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

9. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le président par intérim du CA annonce que la prochaine réunion du CA se tiendra le 24 septembre 2026, à Burlington, en Ontario, et sur Zoom.

RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)

MOTIONS PRÉSENTÉES POUR LA SÉANCE À HUIS CLOS

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	France Houle	Appuyée par :	Ben Rempel
IL EST RÉSOLU QUE : la réunion du CA se poursuive à huis clos à 15 h 25.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le CA se réunit à huis clos pour discuter de questions de nature confidentielle liées à la gouvernance et à l'organisme.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	Jennifer Henry	Appuyée par :	John Burke
IL EST RÉSOLU QUE : la réunion du CA se poursuive en séance publique à 15 h 58.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Ben Rempel	Appuyée par :	France Houle
IL EST RÉSOLU QUE : la réunion soit par la présente ajournée à 15 h 59 (HE).			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Ce procès-verbal a été approuvé par le CA le XX.

John Burke
Président par intérim du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance

Sommaire des résolutions et mesures discutées

Liste des résolutions

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
3	Résolutions en bloc	IL EST RÉSOLU QUE les résolutions en bloc, comprenant initialement six points, soient modifiées afin d'en retirer les points intitulés « Dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027 » et « Lieu et format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026 » en vue d'un examen distinct dans le cadre de l'ordre du jour de la réunion; et que les quatre points restants soient par la présente approuvés : 1. Procès-verbal de la réunion du CA du 26 mars 2026 2. Rapport de l'agente d'examen des plaintes indépendante 3. Concept du design et table des matières du Rapport annuel 2026 4. Registre des stratégies de réaction au risque	1
	Ordre du jour	IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé avec les modifications proposées.	2
6	Ébauche du budget pour l'exercice financier 2027	IL EST RÉSOLU QUE le budget proposé pour l'exercice financier du Collège prenant fin le 30 juin 2027, conforme en substance à la forme présentée en pièce jointe, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.	3
	Rémunération de l'auditeur	IL EST RÉSOLU QUE la rémunération de l'auditeur, Doane Grant Thornton LLP, pour l'exercice financier 2026, qui consiste en des honoraires de base de 50 000 \$ plus des honoraires conditionnels de 5000 \$, excluant les frais administratifs, les débours et les taxes applicables, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.	4
	Approbation du montant maximal des réclamations au fonds d'indemnisation	IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve l'inclusion d'un montant d'indemnisation maximal par réclamation admissible dans le libellé proposé du Règlement administratif n° 10 régissant le fonds d'indemnisation;	5

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
		ET QUE le CA approuve un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible; ET QU'IL EST enjoint à la direction de fournir au ministère de la Justice des directives pour que le montant d'indemnisation maximal approuvé soit intégré dans la rédaction de la réglementation applicable liée à l'ébauche du Règlement administratif n° 10.	
7	Prolongation du Plan stratégique 2023-2026	IL EST RÉSOLU QUE le Plan stratégique 2023-2026 du Collège soit prolongé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2027, en vue de favoriser la stabilité de l'organisme durant la transition réglementaire et de permettre au nouveau président et chef de la direction d'y apporter sa contribution.	6
	Lieu et format de l'assemblée générale annuelle 2026	IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve la tenue de l'AGA 2026 en personne/formule hybride dans la région du Grand Toronto le 3 décembre 2026, le lieu définitif devant être déterminé par la direction.	7
10	Fin de la séance à huis clos et poursuite de la réunion du CA en séance publique	IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CA se poursuive à huis clos à 15 h 25.	8
		IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CA se poursuive en séance publique à 15 h 58.	9
14	Levée de la séance	IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 15 h 59 (HE).	10

RAPPORT TRIMESTRIEL de l'agente d'examen des plaintes indépendante du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

4 août 2026

Introduction

Voici le rapport trimestriel exigé au paragraphe 5.2 du Règlement sur l'agent d'examen des plaintes indépendant (Règlement sur l'AEPI).

5.2 L'AEPI doit soumettre au Conseil¹ un rapport tous les trimestres de l'année civile. Ce rapport inclura :

- a) des statistiques comportant le nombre de demandes d'examen reçues chaque trimestre, le nombre d'examens conclus chaque trimestre, le nombre d'examens toujours en cours à la fin de chaque trimestre, et les résultats d'ensemble des examens conclus;
- b) un sommaire des décisions relatives aux examens conclus par l'AEPI chaque trimestre, ce qui comprend un sommaire de tous les dossiers renvoyés au Conseil et les raisons appuyant ces renvois;
- c) une évaluation du traitement des plaintes par le Conseil, ce qui comprend toutes tendances ou préoccupations, ainsi que des recommandations concernant l'amélioration de ces processus.

Le présent rapport trimestriel couvrant le deuxième trimestre de 2026, soit la période du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026 (période en cours) sera présenté au Conseil en vue d'un examen lors de sa prochaine réunion trimestrielle.

Comme exigé, le présent rapport trimestriel comprend les sections suivantes : un tableau des statistiques générales, un sommaire des décisions relatives aux examens conclus par l'AEPI, une évaluation du traitement des plaintes par le Collège, ainsi que des recommandations.

Mandat de l'AEPI

À la réception d'une demande d'examen d'une plainte qui n'a pas été renvoyée au Comité de discipline, l'AEPI examine la façon dont le Collège a traité la plainte pour déterminer s'il y a eu un manquement à l'équité procédurale ou s'il y a eu des erreurs de fait ou de droit. Les examens

¹ Toutes les références au Conseil et la terminologie connexe doivent être considérées comme des références au Collège, y compris le Comité des plaintes.

sont censés être achevés dans les 30 jours suivant la réception de la demande d'examen par l'AEPI.

Le mandat de l'AEPI est énoncé à l'article 27 du Règlement administratif indiquant, entre autres, ce qui suit :

27.2

Un plaignant peut demander un examen par un AEPI par écrit seulement, en remplissant le formulaire de demande se trouvant sur le site Web du Conseil. L'AEPI n'est pas tenu d'examiner toutes les affaires qui lui sont soumises, et peut, à sa discrétion, décider de ne pas examiner une plainte ou de mettre fin à un examen en cours.

27.3

L'AEPI ne peut qu'examiner l'équité de la procédure appliquée par le Conseil ou par le Comité des plaintes pour traiter la plainte. L'examen effectué par l'AEPI sera fait conformément aux principes relatifs au processus des plaintes et de la discipline qui sont inclus dans les règles et les Règlements administratifs. L'AEPI ne peut pas examiner le bien-fondé réel d'une plainte en particulier.

27.4

L'AEPI pourra décider que les procédures étaient équitables ou décider de renvoyer la plainte au Comité des plaintes, en recommandant que soit donnée une suite additionnelle. Au cours de l'examen, si l'AEPI obtient de nouveaux renseignements qu'il juge importants, il peut acheminer ces renseignements au Comité des plaintes pour examen plus approfondi. Lorsqu'une affaire est renvoyée au Comité des plaintes, l'AEPI décidera si l'affaire devra être examinée par un jury différent de celui qui avait examiné la plainte en premier lieu.

Le paragraphe 4.1 du Règlement sur l'AEPI, adopté en vertu de l'article 27 et du paragraphe 56.7 du Règlement administratif, définit plus en détail les pouvoirs généraux de l'AEPI :

4.1 Il relève de l'autorité et de la discrétion de l'AEPI de décider de la façon dont sera traitée une demande d'examen déposée par un plaignant dont la plainte a été classée. L'AEPI peut décider de prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

- a) refuser la demande d'examen du plaignant parce que cette dernière ne soulève pas de question suffisamment grave ou parce que, vraisemblablement, tout examen ne mènera pas à une conclusion différente, ou pour toute autre raison;
- b) examiner la fermeture du dossier de plainte, en enquêtant sur la façon dont la plainte a été traitée par le Conseil;
- c) assurer la médiation entre le plaignant et le Conseil pour tenter de conclure une entente pour régler la plainte;
- d) arrêter un examen ou le suspendre temporairement à tout moment et y mettre fin sans aucun renvoi ou suite ou décider de renvoyer la plainte au Conseil.

Ces dispositions précisent que, si la demande d'examen n'est pas refusée ou temporairement suspendue, l'examen d'une plainte par l'AEPI détermine l'équité des procédures utilisées par le Collège dans le cadre du traitement d'une plainte. Selon le Règlement sur l'AEPI et le Règlement administratif, l'AEPI ne peut pas examiner le bien-fondé réel d'une plainte, et son examen sera régi par les principes contenus dans les règles de procédure du Comité du Tribunal et le

Règlement administratif relativement au processus de plaintes et de discipline.

Bien qu'il relève de l'autorité et de la discrétion de l'AEPI, en vertu du Règlement sur l'AEPI, d'agir également en tant que médiateur entre le plaignant et le Collège, ce pouvoir n'a pas encore été exercé.

Enfin, l'un des aspects importants du mandat de l'AEPI consiste à formuler des recommandations au Collège sur la façon d'améliorer son traitement des plaintes, y compris l'équité et la transparence de sa procédure et de son processus de plainte.

Statistiques générales

Le présent rapport trimestriel comprend un tableau faisant état des statistiques de la période en cours et des statistiques des rapports trimestriels précédents depuis la nomination de l'AEPI actuellement en poste.

Comme il est indiqué ci-dessous, le premier trimestre de 2026 a connu un ralentissement encore plus marqué par rapport au troisième trimestre de 2025, qui avait lui-même connu un ralentissement plus important par rapport à la tendance observée au cours des cinq trimestres précédents.

Trimestre ²	Demandes d'examen reçues par l'AEPI	Examens conclus	Examens en cours (au 30 juin 2026)
Période en cours 2 ^e trimestre 2026	5	6 ³	3
Statistiques des rapports trimestriels précédents			
1 ^{er} trimestre 2026	6	3	4
4 ^e trimestre 2025	3	2	1
3 ^e trimestre 2025	4	5	0
2 ^e trimestre 2025	8	8	2
1 ^{er} trimestre 2025	14	9	5
4 ^e trimestre 2024	5	11	0
3 ^e trimestre 2024	9	4	7
2 ^e trimestre 2024	3	2	1
1 ^{er} trimestre 2024 ⁴	1	3	0
4 ^e trimestre 2023 ⁵	10	10	2
3 ^e trimestre 2023 ⁶	5	4	2

² Les rapports précédents ne couvraient pas de périodes trimestrielles précises.

³ Quatre des examens conclus concernent le trimestre précédent.

⁴ Ce rapport trimestriel couvrait la période du 1^{er} février au 31 mars 2024.

⁵ Ce rapport trimestriel couvrait la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 janvier 2024.

⁶ Ce rapport trimestriel couvrait la période du 1^{er} août au 30 septembre 2023.

2 ^e trimestre 2023 ⁷	2 ⁸	2	1
1 ^{er} trimestre 2023 ⁹	3	2	1
1 ^{er} trimestre 2023 ¹⁰	1	3	0
4 ^e trimestre 2022 ¹¹	4	2	1

Les décisions de l'AEPI sont censées être rendues dans les 30 jours suivant la réception de la demande d'examen.

Pour la période en cours, quatre des six examens conclus l'ont été au-delà du délai de 30 jours, comme l'indiquent les résumés ci-dessous. Les raisons sont notamment les suivantes :

- Trois examens concernant le même titulaire de permis ont été menés simultanément.
- Un examen concernait un retard important de la part du Collège, que l'AEPI souhaitait examiner et traiter de manière appropriée.
- L'AEPI a également pris des vacances durant cette période.

Résultats d'ensemble des examens conclus

Dans le cadre d'un examen, l'AEPI peut, généralement, soit : i) accepter qu'il y ait eu équité procédurale, sans erreur de fait ou de droit dans la manière dont la plainte a été traitée; ou ii) renvoyer la plainte au Comité des plaintes ou au Collège en recommandant d'y donner suite.

La période en cours s'inscrit dans la tendance observée depuis le troisième trimestre de 2025, qui se caractérise par une baisse du nombre de demandes d'examen par l'AEPI, notamment par rapport aux pics enregistrés entre le troisième trimestre de 2024 et le deuxième trimestre de 2025. Quatre nouvelles demandes d'examen ont été reçues pendant la période en cours. Trois examens ont été conclus, dont une demande d'examen par l'AEPI datant du quatrième trimestre de 2025. Il y avait quatre examens en cours à la fin de la période visée par le présent rapport.

Dans le cadre des trois examens conclus dans la période en cours, j'ai constaté qu'il y avait eu équité procédurale, sans erreur de fait ou de droit dans la manière dont le Collège a traité les plaintes. Le sommaire des résultats est présenté dans la prochaine section du présent rapport trimestriel.

Sommaire des décisions de l'AEPI relatives aux examens

Voici le sommaire des décisions relatives aux examens conclus :

-
- ⁷ Ce rapport trimestriel couvrait la période du 7 avril au 31 juillet 2023.
- ⁸ Celui-ci comprend deux demandes de prolongation du délai et la décision relative à cette demande.
- ⁹ Ce rapport trimestriel couvrait la période du 21 janvier au 6 avril 2023.
- ¹⁰ Ce rapport trimestriel couvrait la période du 12 novembre 2022 au 20 janvier 2023.
- ¹¹ Ce premier rapport trimestriel couvrait la période du 29 septembre au 11 novembre 2022.

1. **N° de dossier du Collège** : CD.2022.373
N° de dossier du Collège : CD.2024.048
N° de dossier du Collège : CD.2024.081

Date à laquelle l'AEPI a accusé réception de la demande d'examen : 5 mars 2026

Date à laquelle le dossier a été classé par l'AEPI : 25 mai 2026

Décision : La décision du Collège de classer la plainte en émettant des directives au titulaire de permis a été confirmée. Il y a eu un certain manquement à l'équité procédurale lié à un retard excessif, mais compte tenu du contexte général, le Collège a, dans l'ensemble, traité la plainte en respectant le niveau d'équité procédurale auquel les plaignants ont droit, et aucune erreur de fait ou de droit n'a été commise.

2. **N° de dossier du Collège** : CD.2025.1104376

Date à laquelle l'AEPI a accusé réception de la demande d'examen : 17 mars 2026

Date à laquelle le dossier a été classé par l'AEPI : 25 avril 2026

Décision : Décision du Collège : classer la plainte sans suite additionnelle, sauf de fournir des directives au titulaire de permis. Aucun manquement à l'équité procédurale ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés.

3. **N° de dossier du Collège** : CD.2025.113115

Date à laquelle l'AEPI a accusé réception de la demande d'examen : 13 avril 2026

(réponse à la demande de renseignements de l'AEPI reçue le 14 mai 2026)

Date à laquelle le dossier a été classé par l'AEPI : 19 mai 2026

Décision : La décision du Collège de classer la plainte sans suite additionnelle a été confirmée. Aucun manquement à l'équité procédurale ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés dans la manière dont la plainte a été traitée.

4. **N° de dossier du Collège** : CD.2024.867251

Date à laquelle l'AEPI a accusé réception de la demande d'examen : 23 avril 2026

Date à laquelle le dossier a été classé par l'AEPI : 29 avril 2026

Décision : Décision de l'AEPI de refuser d'étudier une demande d'examen reçue par le bureau de l'AEPI le 23 avril 2026 concernant une plainte classée environ 10 mois auparavant, soit le 27 juin 2025.¹²

Évaluation du traitement des plaintes par le Collège et recommandations

Le Collège joue un rôle essentiel dans la réglementation des consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public. Le Collège protège le public a) en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis; b) en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté; et c) en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public. Dans le cadre de ce mandat, le Collège est passé par d'importantes réformes en 2024 et en a introduit d'autres au début de 2025.

¹² Les demandes d'examen par l'AEPI doivent être déposées dans les 30 jours suivant la réception de l'avis du Collège concernant la décision de classer une plainte.

Il est à noter que, dans un communiqué de presse publié le 6 mai 2026, la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada a annoncé un nouveau règlement visant à améliorer la surveillance des consultants en immigration et en citoyenneté : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2026/05/le-canada-renforce-la-reglementation-sur-les-consultants-en-immigration-et-en-citoyennete.html>. Ce nouveau Règlement, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2026, vise à renforcer le rôle du Collège et à aider les demandeurs à obtenir des services plus fiables, transparents et responsables tout au long de leur processus d'immigration ou de citoyenneté. Les changements comprendront la création d'un fonds d'indemnisation qui permettra de dégager jusqu'à 7000 \$ pour les plaignants ayant subi une perte financière en raison de la conduite malhonnête de titulaires de permis, une telle mesure étant rétroactive au 23 novembre 2021.

Dans ce contexte de renforcement des mesures de protection du public, l'AEPI continue d'exercer son rôle consistant à examiner la façon dont le Collège traite les plaintes pour déterminer s'il y a eu un manquement à l'équité procédurale ou s'il y a eu des erreurs de fait ou de droit. Dans le cadre de ce rôle, j'ai constaté que, de manière générale, le traitement des plaintes par le Collège s'est poursuivi dans le respect de l'équité procédurale.

Toutefois, pendant la période en cours, une demande d'examen a soulevé des préoccupations concernant un retard important qui ne s'expliquait pas par les motifs habituels, à savoir un manque de personnel ou le temps nécessaire pour mener l'enquête. Ces préoccupations sont présentées de façon plus détaillée dans la prochaine section, intitulée Recommandations.

L'aperçu historique des statistiques générales, depuis mon entrée en fonction en tant qu'AEPI, indique qu'entre le troisième trimestre et la fin de 2025, les demandes d'examen ont nettement diminué par rapport à la période la plus achalandée ayant eu lieu durant les cinq trimestres compris entre le troisième trimestre de 2024 et le deuxième trimestre de 2025. Les résultats pour la période en cours concordent avec ceux du premier trimestre 2026, et les deux périodes affichent une légère hausse par rapport au dernier trimestre de 2025.

Recommandations

Pendant la période en cours, l'AEPI a formulé les recommandations suivantes au Collège à la suite de l'étude d'une demande d'examen :

- a. La préoccupation concernait une plainte pour laquelle un enquêteur avait été désigné sans que celui-ci en ait été mis au courant. La recommandation visait à améliorer le suivi interne du traitement des plaintes, notamment en organisant éventuellement des réunions d'équipe trimestrielles afin d'examiner les dossiers en cours, de s'assurer que les plaintes sont correctement attribuées et de vérifier si la personne à qui elles ont été confiées y travaille activement.
- b. La préoccupation portait sur une plainte dont le traitement a duré sept ans à partir de son dépôt, soulignant que dans les cas où un retard inhabituellement long est constaté, le Collège devrait fournir aux plaignants davantage de renseignements que ceux contenus dans les lettres types, notamment à propos du retard, sans pour autant compromettre l'intégrité de l'enquête.

- c. Dans des situations comme celle-ci, où les pertes financières ayant fait l'objet d'une réclamation par le plaignant sont considérables, il conviendrait que le Collège pense à aller au-delà d'un avis invitant les plaignants à recourir aux tribunaux civils, et leur fournisse à tout le moins des avertissements fondamentaux concernant les délais de prescription. Le Collège devrait examiner la possibilité d'établir des liens avec des cliniques juridiques bénévoles dans différentes régions du Canada, qui pourraient constituer au moins une première ressource pour les plaignants devant s'y retrouver dans le système judiciaire et le cadre juridique canadiens.

Conclusion

Les plaignants jouent un rôle essentiel en soutenant le mandat du Collège, qui consiste à réglementer les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public. Le Collège compte sur eux pour déposer des plaintes contre les titulaires de permis qui ne respectent pas le Code de déontologie ni les normes de compétence auxquels ils doivent se conformer. Sans ces plaintes, le Collège ne serait pas informé des manquements professionnels commis par des titulaires de permis.

Le rôle indépendant qu'exerce l'AEPI dans l'examen des processus de traitement des plaintes du Collège quant aux plaintes qu'il a classées assure l'imputabilité du Collège. Le rôle de l'AEPI dans la formulation de recommandations consiste également à indiquer les aspects que le Collège gagnerait à améliorer, notamment en optimisant ou en consolidant ses processus et procédures de traitement des plaintes.

Dans le cadre du présent mandat de l'AEPI, le besoin de formuler des recommandations visant à améliorer les processus de traitement des plaintes du Collège s'est amoindri. Il convient de noter que le Collège a examiné et mis en œuvre bon nombre des recommandations antérieures de l'AEPI, et que, par conséquent, le nombre de recommandations de l'AEPI a diminué. La préoccupation soulevée pendant la période en cours constitue une anomalie, mais elle n'en reste pas moins une occasion pour le Collège de mettre en place de meilleurs paramètres pour le traitement des plaintes.

L'AEPI continuera de surveiller les processus de traitement des plaintes du Collège et de fournir des recommandations, selon le besoin.

En date du 4 août 2026.

Agente d'examen des plaintes indépendante



Lai-King Hum (elle/she/her), AEPI

RÉSOLUTION

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	Résolutions en bloc
Objet :	Ébauche finale du Rapport annuel 2026
Personne-ressource principale :	Jessica Freeman, directrice, Affaires générales et publiques (AGEP)
Mesure à prendre :	<i>Pour approbation</i>

OBJECTIF

L'ébauche finale du Rapport annuel 2026, à l'exclusion des états financiers audités, est présentée au conseil d'administration (CA).

CONTEXTE

Le Service AGEP, de concert avec des partenaires à l'échelle du Collège, progresse bien dans la préparation du Rapport annuel 2026. Le Collège est tenu de soumettre son Rapport annuel à la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté d'ici le 28 octobre 2026, puis de le publier à l'intention du public sur le site Web et les comptes de médias sociaux du Collège. Le Collège est en bonne voie de respecter cette échéance.

ANALYSE

Le thème du Rapport annuel de cette année est *Protéger l'intégrité des démarches d'immigration grâce à l'excellence réglementaire*.

Pour illustrer visuellement ce thème, la page couverture et les pages intérieures comprennent des photos stylisées de différents endroits au Canada. Chaque photo est accompagnée du nombre de CRIC et de CRIEE exerçant leur pratique dans la province représentée pour montrer que les titulaires de permis servent l'intérêt du public d'un océan à l'autre.

Le Rapport annuel 2026 continue de faire évoluer la marque du Collège grâce à l'utilisation des tons de rouge propres à l'organisme et d'une présentation typographique épurée et moderne. Des statistiques clés, des graphiques et des cartes accompagnent les pages de contenu afin d'aider à mettre en valeur les indicateurs de rendement clés et les réalisations de la dernière année.

Voici les principales réalisations mises en lumière dans le Rapport annuel de cette année : les mesures disciplinaires prises dans l'intérêt public, le nouveau Règlement d'application, la campagne de prévention de la fraude 2026, l'avancée des relations avec le gouvernement et les parties prenantes, les compétences essentielles mises à jour, les occasions de formation

pour les titulaires de permis et les candidats, ainsi que le lancement du Conseil de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité du Collège.

Tous les services ont soumis leurs statistiques annuelles respectives.

RECOMMANDATION

Il est recommandé que le CA approuve l'ébauche finale du Rapport annuel 2026 en français et en anglais.

RISQUES ÉVENTUELS

Aucun risque éventuel n'a été relevé.

RÉSOLUTION

IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve l'ébauche finale du Rapport annuel 2026 en français et en anglais.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Service AGEF prendra les mesures suivantes :

- Une fois que les états financiers audités auront été achevés en octobre, ils seront insérés dans le Rapport annuel.
- Des versions PDF du Rapport annuel seront rendues accessibles afin d'être publiées en ligne.
- Des publications pour les médias sociaux présentant les faits saillants du Rapport annuel sont en cours de rédaction.
- Des exemplaires imprimés seront commandés pour l'assemblée générale annuelle.

ANNEXES

- Rapport annuel 2026 (en anglais)
- Rapport annuel 2026 (en français)

Protéger l'intégrité des démarches d'immigration grâce à l'excellence réglementaire

ÉBAUCHE

📍 Québec - Lieu d'exercice de 1129 CRIC et de 108 CRIEE

Table des matières

2	Message du président du conseil d'administration
3	Message du président et chef de la direction, registraire
4	Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2026
6	À propos du Collège
8	L'année 2026 en chiffres : CRIC
10	L'année 2026 en chiffres : CRIEE
12	Conduite professionnelle
13	L'année 2026 en chiffres : Conduite professionnelle
14	Décisions réglementaires dans l'intérêt public
16	Faits saillants
17	Nouveau Règlement d'application pour le Collège
18	La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter
20	Avancée des relations avec les parties prenantes et gouvernementales
21	Soutien aux titulaires de permis tout au long de leur carrière
22	Mise à jour des cadres des compétences essentielles
22	Acquisition et maintien de la compétence dans le cadre de la pratique
23	Promotion d'une culture organisationnelle inclusive
24	Gouvernance
25	Conseil d'administration
29	Observatrice ministérielle
30	Comités
31	Équipe dirigeante
32	Annexe
33	CRIC travaillant à l'étranger en 2026
34	États financiers 30 juin 2026

Message du président du conseil d'administration

En tant que titulaire de permis et président du conseil d'administration (CA), je mesure pleinement l'importance de soutenir les personnes qui se bâtissent une nouvelle vie au Canada. Je suis fier des réalisations accomplies par le Collège pour permettre aux nouveaux arrivants de faire des choix éclairés et d'avoir accès à des titulaires de permis offrant des services professionnels et éthiques. Il n'a jamais été aussi important d'œuvrer dans ce sens alors que des praticiens non autorisés (PNA) continuent d'exploiter des personnes vulnérables qui tentent de s'y retrouver dans leurs démarches d'immigration.

Au nom du CA, je suis heureux de vous faire part des progrès réalisés au cours de la dernière année dans l'atteinte des 4 objectifs du Plan stratégique du Collège : rehausser les normes professionnelles et la conformité, lutter contre les PNA, bonifier les communications avec les parties prenantes et renforcer la durabilité du Collège en édifiant sa capacité organisationnelle.

Le CA demeure fermement déterminé à assurer une gouvernance rigoureuse et une supervision efficace ainsi qu'à maintenir la protection du public au cœur de chacune de ses décisions.

Afin de défendre l'intérêt public, il est essentiel d'établir des normes rigoureuses en matière de professionnalisme et de responsabilité pour les titulaires de permis du Collège. Au cours de la dernière année, le personnel du Collège a poursuivi ses efforts en ce sens, notamment en mettant à jour les cadres des compétences essentielles. Ces cadres définissent les connaissances, les aptitudes et le jugement dont les titulaires de permis ont besoin pour exercer leur pratique de façon efficace et responsable.



Stan Belevici,
LL. B., LL. M., J.D.,
CRIC-CISR
Président du conseil
d'administration

« Afin de défendre l'intérêt public, il est essentiel d'établir des normes rigoureuses en matière de professionnalisme et de responsabilité pour les titulaires de permis du Collège. »

Le Collège a réalisé des progrès considérables dans la lutte contre les PNA grâce à des campagnes de sensibilisation du public menées au Canada et à l'échelle internationale au sujet desquelles vous en apprendrez davantage dans le présent Rapport annuel. De plus, au moyen d'une application stratégique de la loi, le Collège a fait fermer 5386 pages de médias sociaux de PNA afin de freiner la désinformation et les communications avec des victimes potentielles.

Le processus de traitement des plaintes permet au Collège de maintenir son engagement à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'atteintes à la confiance du public. Le présent Rapport annuel présente certains des cas les plus graves dont le Comité de discipline a été saisi, ainsi que le travail en cours pour réduire de façon importante l'arriéré des plaintes dont le Collège a hérité.

Au cours de la prochaine année, le Collège continuera de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et les principales parties prenantes afin de mettre en place le nouveau *Règlement sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Règlement d'application) et l'opérationnaliser. Avec l'appui du CA, le Collège veillera à ce que ses approches en matière de réglementation demeurent rigoureuses, adaptatives et axées sur l'intérêt public.

J'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance au personnel, à l'équipe dirigeante et au CA du Collège pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés alors que le Collège poursuit son avancée en tant qu'organisme de réglementation digne de confiance au Canada.

Message du président et chef de la direction, registraire

La dernière année a été importante pour le Collège et la profession de services-conseils en immigration. En juillet, l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application a permis au Collège de franchir une nouvelle étape vers la mise en œuvre définitive des Règlements administratifs et la fin de la phase transitoire.

En adoptant le nouveau Règlement d'application, le gouvernement fédéral a amélioré les outils dont le Collège dispose pour s'assurer que les titulaires de permis respectent les normes professionnelles les plus élevées pour les clients auxquels ils offrent des services.

Le personnel du Collège travaille en étroite collaboration avec des partenaires du gouvernement à la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application, en particulier le fonds d'indemnisation. Le Collège s'efforce d'administrer le fonds d'indemnisation de manière à préserver l'intégrité de la profession, à assurer la viabilité financière et à défendre l'intérêt public.

Atteindre un public plus vaste au Canada et à l'étranger au moyen d'initiatives de sensibilisation du public, comme les campagnes annuelles de prévention de la fraude, n'est pas qu'une mesure accessoire, mais bien un élément essentiel du mandat du Collège en matière de protection du public.

Grâce à des initiatives de rayonnement menées en plusieurs langues à l'échelle internationale, le Collège fournit aux gens des outils pratiques pour reconnaître les escroqueries, identifier les PNA, vérifier le statut des titulaires de permis du Collège et prendre des décisions éclairées, et ce, avant qu'un préjudice irréversible ne se produise.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Huynh'.

Michael Huynh
Président et chef de la
direction, registraire

« Je me réjouis à l'idée de poursuivre, aux côtés des partenaires, parties prenantes et employés du Collège, l'important travail visant à servir l'intérêt public [...] »

Des publicités numériques ont été diffusées sur Facebook, Instagram et Google Search dans 17 pays et en 6 langues différentes. Le Collège a également accru sa présence publicitaire dans les moyens de transport de 9 villes canadiennes d'un océan à l'autre.

La campagne de cette année a connu un succès inédit, générant 687 millions d'impressions à l'échelle mondiale et incitant 1,7 million d'utilisateurs à consulter le Registre public, soit des augmentations respectives de 227 % et de 235 % par rapport à 2025.

Ces résultats montrent que l'appel à l'action de la campagne a trouvé un véritable écho auprès de publics nationaux et internationaux, un nombre record ayant accédé aux ressources en ligne du Collège.

Dans le présent Rapport annuel, vous trouverez également les faits saillants de nos activités, notamment les initiatives de sensibilisation menées auprès du gouvernement et des parties prenantes, la mise à jour des cadres des compétences essentielles, les mesures disciplinaires prises dans l'intérêt public et la façon dont le Collège soutient les titulaires de permis au moyen de la formation axée sur les compétences.

Je me réjouis à l'idée de poursuivre, aux côtés des partenaires, parties prenantes et employés du Collège, l'important travail visant à servir l'intérêt public et à contribuer à la protection des milliers de nouveaux arrivants s'établissant au Canada chaque année.

Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2026

NORMES PROFESSIONNELLES ET CONFORMITÉ

- Soutien offert à plus de 2400 titulaires de permis à toutes les étapes de la pratique professionnelle au moyen d'une formation axée sur les compétences, de l'accès à la pratique jusqu'à la spécialisation poussée et la compétence continue.
- Obtention d'un taux de satisfaction des titulaires de permis de 90 % ou plus pour chacun des programmes de formation du Collège, soit la formation en pratique professionnelle (FPP), le Programme de spécialisation et le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis.
- Réalisation d'une étude de référence exhaustive sur les normes de compétence de la profession pour qu'elles demeurent à jour et en phase avec une pratique et des besoins en matière de protection du public qui sont en constante évolution.
- Résolution, depuis novembre 2021, de près de 93 % des dossiers dont le Collège a hérité de l'organisme qui l'a précédé.
- Maintien des conclusions à l'issue des demandes d'examen présentées à l'agente d'examen des plaintes indépendante : aucun constat de manquement à l'équité procédurale ni d'erreur de fait ou de droit de la part des employés du Collège.
- Maintien de l'affectation prioritaire des ressources de la Conduite professionnelle aux dossiers de titulaires de permis suscitant les préoccupations les plus graves liées à la conduite ou ayant fait l'objet du plus grand nombre de plaintes. Par conséquent, 1 % des titulaires de permis représentaient 55 % des dossiers de plaintes non classés, alors qu'ils se chiffraient à 68 % durant l'exercice financier précédent.
- Maintien de l'accès du public au processus de traitement des plaintes du Collège, contribuant à une hausse de près de 14 % des nouvelles plaintes par rapport à l'exercice précédent.
- Révision proactive des procédures de traitement des plaintes par la Conduite professionnelle afin de les harmoniser avec le nouveau Règlement d'application.
- Présentations faites par le personnel du Collège lors de 7 conférences internationales afin de faire connaître le rôle du Collège et de favoriser le dialogue sur la protection du public et l'orientation des politiques avec des organismes de réglementation, des universitaires et d'autres parties prenantes du secteur reconnus à l'échelle mondiale.
- Collaboration avec le ministère de la Justice à l'appui des futurs cadres législatif et réglementaire du Collège.

PRATICIENS NON AUTORISÉS (PNA)

- Fermeture de 5386 pages de médias sociaux de PNA pour lutter contre la fraude à l'immigration et perturber les communications avec des victimes potentielles.
- Vérifications de la bonne moralité et de la bonne conduite effectuées pour tous les candidats aux examens, nouveaux demandeurs de permis et agents afin de s'assurer qu'ils ne sont pas des PNA.
- Mise en œuvre d'une campagne multilingue de prévention de la fraude menée à l'échelle internationale comme mesure essentielle de protection du public visant à sensibiliser les gens à la fraude à l'immigration et à favoriser la fréquentation du Registre public.
- Voici les faits de la campagne :
 - » Campagne menée sur les médias sociaux et Google Search au pays et dans 16 des principaux pays sources d'immigration au Canada
 - » 687 millions d'impressions générées à l'échelle mondiale
 - » 1,7 million d'utilisateurs incités à consulter le Registre public
 - » Publicité dans les moyens de transport étendue à 9 villes canadiennes, générant 160 millions d'impressions

COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

- En plus de la campagne mondiale de prévention de la fraude, le Collège a lancé une campagne publicitaire de référence imprimée et numérique à l'échelle nationale afin de renforcer son rayonnement auprès de communautés diversifiées, en particulier dans les régions comptant une population importante de nouveaux arrivants.
- Maintien de communications régulières et proactives avec les titulaires de permis sur des enjeux importants, notamment l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application.
- Participation à des événements destinés aux titulaires de permis et aux parties prenantes afin de faire connaître le rôle du Collège et des titulaires de permis.
- Engagement auprès des gouvernements provinciaux et fédéral, des organismes d'application de la loi et des principales parties prenantes, notamment Ted Gullivan et Scott Harris, respectivement sous-ministre et sous-ministre délégué d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), afin de renforcer la collaboration et de lutter contre les PNA.
- Participation à la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI) 2026, avec du personnel du Collège sur place pour répondre aux questions des titulaires de permis.
- Présentation faite à des représentants de l'industrie du voyage en Afrique, en collaboration avec le haut-commissariat du Canada, afin de faire connaître les exigences du Collège en matière de délivrance de permis et de les sensibiliser aux PNA.
- Réponse à plus de 35 demandes de renseignements des médias et participation à une entrevue télévisée avec la chaîne OMNI News (édition philippine) sur les activités de prévention de la fraude du Collège.
- Création du nouveau poste à temps plein de spécialiste, Expérience – parties prenantes, en vue d'améliorer les processus de réception des demandes de renseignements et les délais pour répondre aux parties prenantes, y compris les titulaires de permis.

DURABILITÉ

- Maintien d'un délai de réponse moyen de moins de 2 jours ouvrables pour les demandes de renseignements de titulaires de permis transmises par courriel au Service des inscriptions.
- Ajout d'une nouvelle liste de vérification au formulaire de renouvellement annuel 2026 dans le Portail du Collège afin qu'il soit plus facile pour les titulaires de permis de mettre à jour leurs renseignements personnels et professionnels.
- Mise en œuvre d'une nouvelle politique de protection des renseignements personnels et d'un mandat visant à favoriser la reddition de comptes et la conformité au sein de l'organisme.
- Mise sur pied d'un Conseil de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (DEIA) pour promouvoir une culture d'inclusion et veiller à ce que les politiques et les procédures favorisent l'équité et éliminent les obstacles.

À propos du Collège

Le Collège est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour délivrer les permis et réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Le rôle et les pouvoirs du Collège sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

Vision, objectif et valeurs

VISION

Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.

OBJECTIF

Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

VALEURS

Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.

Intégrité

Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.

Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

Équité

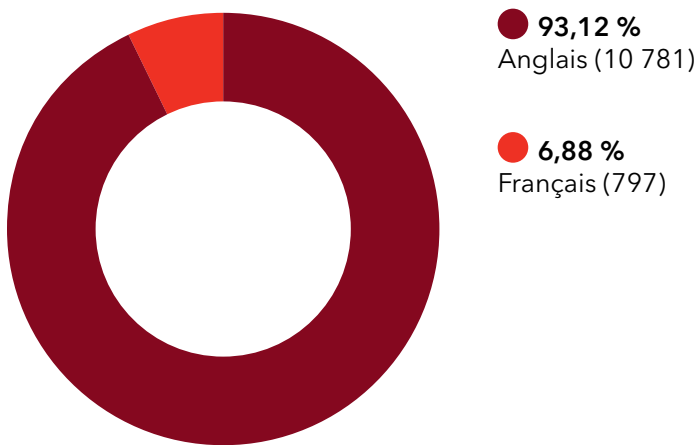
Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.

Communication

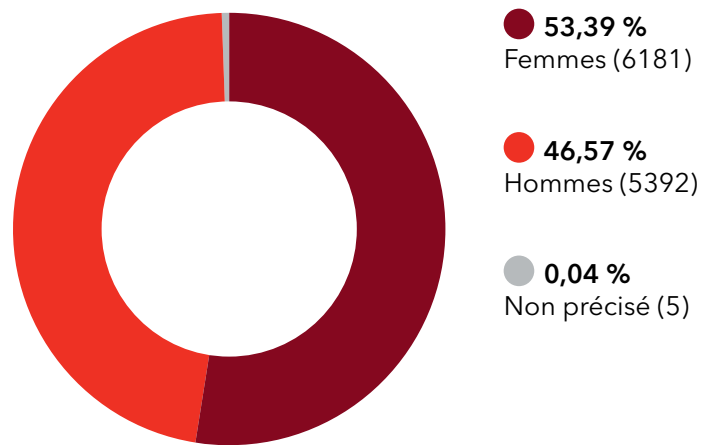
Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration et en citoyenneté canadienne.

L'année 2026 en chiffres : CRIC

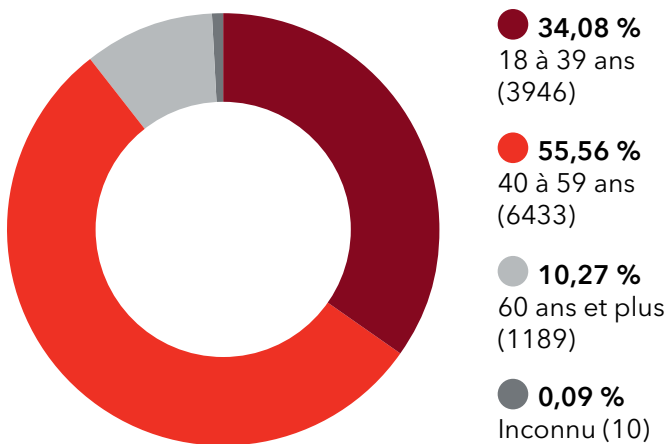
LANGUE DE PRÉFÉRENCE



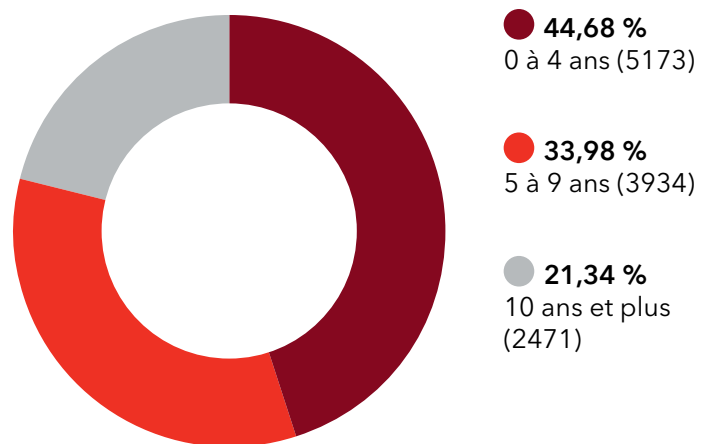
GENRE



ÂGE



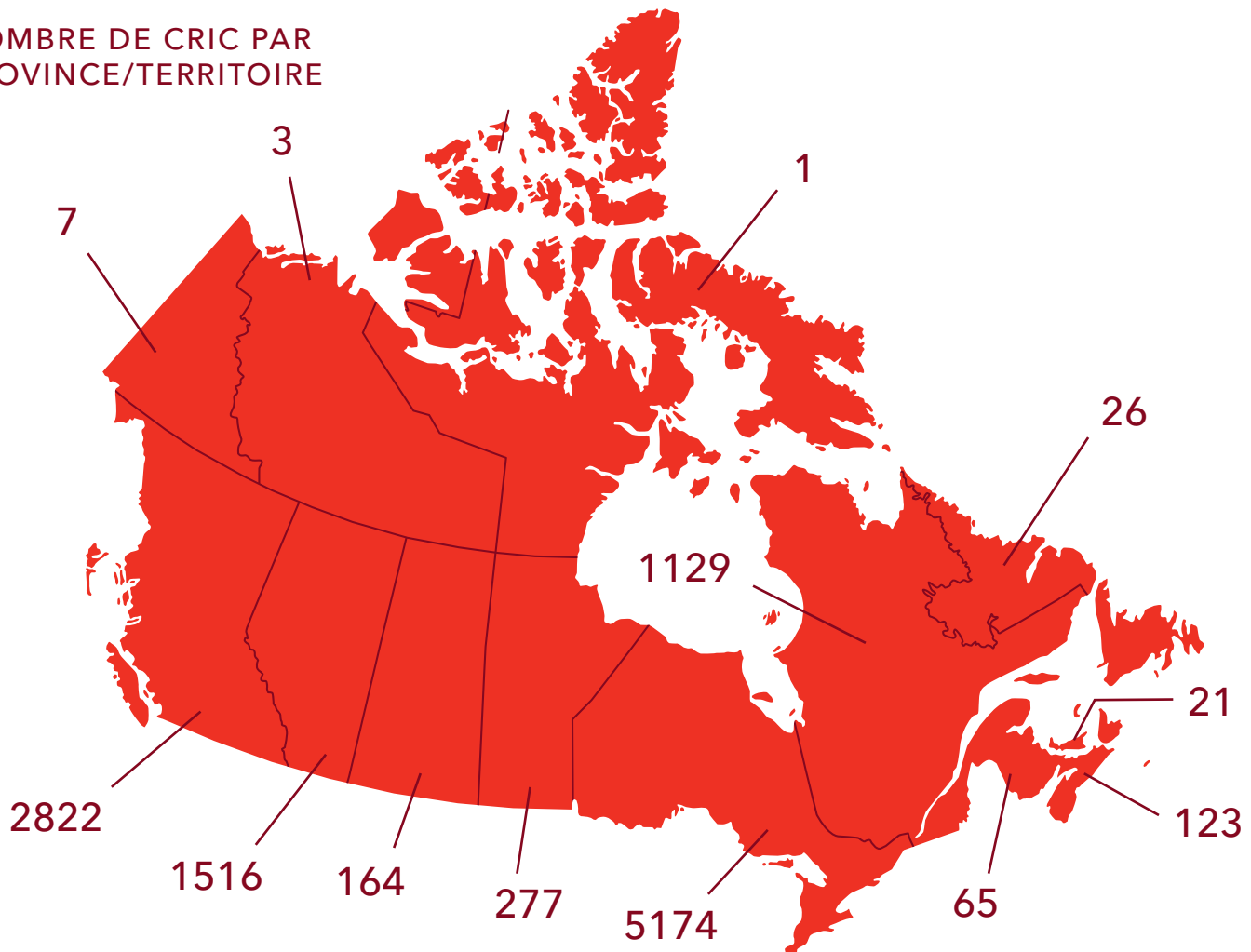
ANNÉES DE PRATIQUE À TITRE DE CRIC



Tous les pourcentages ont été arrondis au centième près.

ÉBAUCHE

NOMBRE DE CRIC PAR PROVINCE/TERRITOIRE



11 578

CRIC en règle
au 30 juin 2026

457

CRIC ayant obtenu leur
permis au cours de la
dernière année

5 %

Taux d'attrition au cours
de la dernière année, soit
542 démissions, révocations
et décès de CRIC

2724

CRIC détenant
la catégorie de
permis CRIC-CISR

11 328

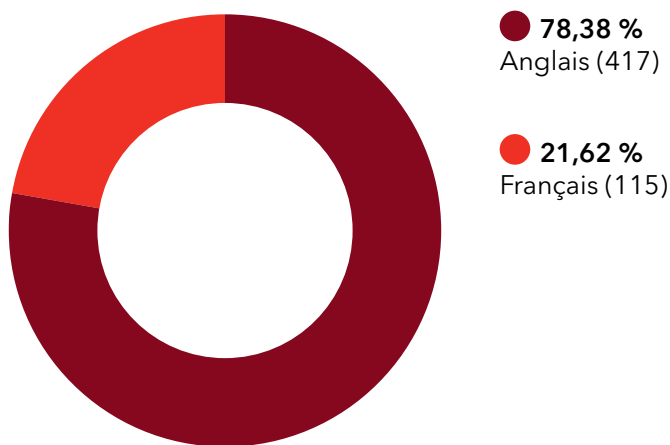
CRIC résidant au
Canada, soit 98 % de
tous les CRIC

250

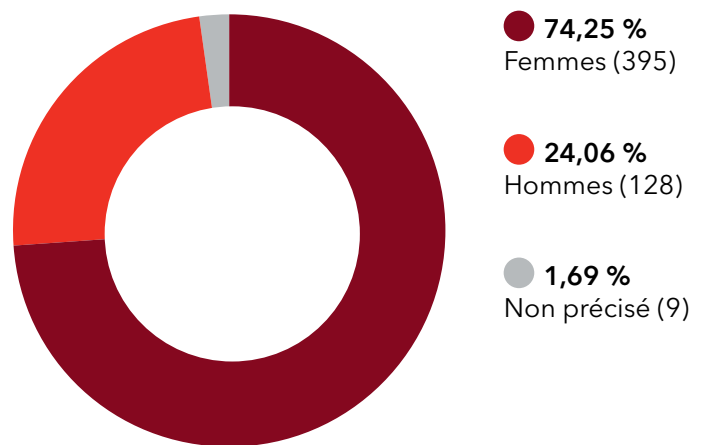
CRIC résidant à l'étranger,
soit 2 % de tous les CRIC

L'année 2026 en chiffres : CRIEE

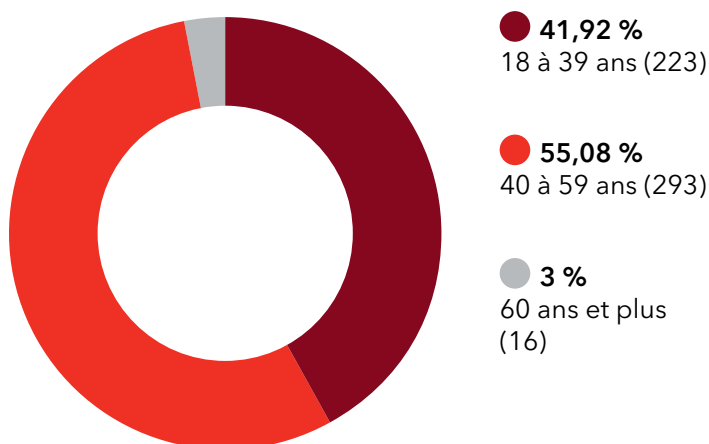
LANGUE DE PRÉFÉRENCE



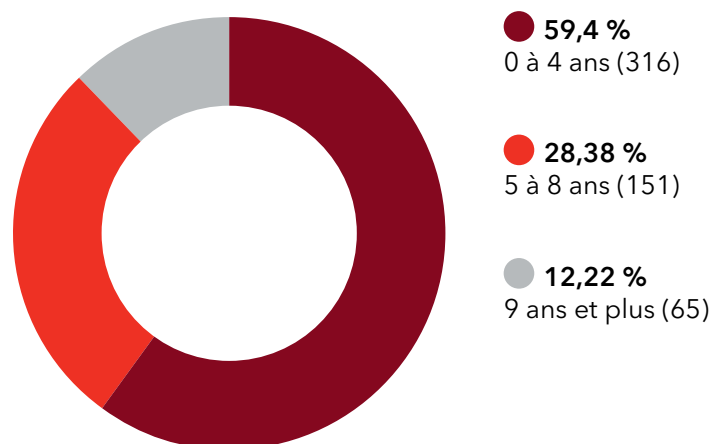
GENRE



ÂGE



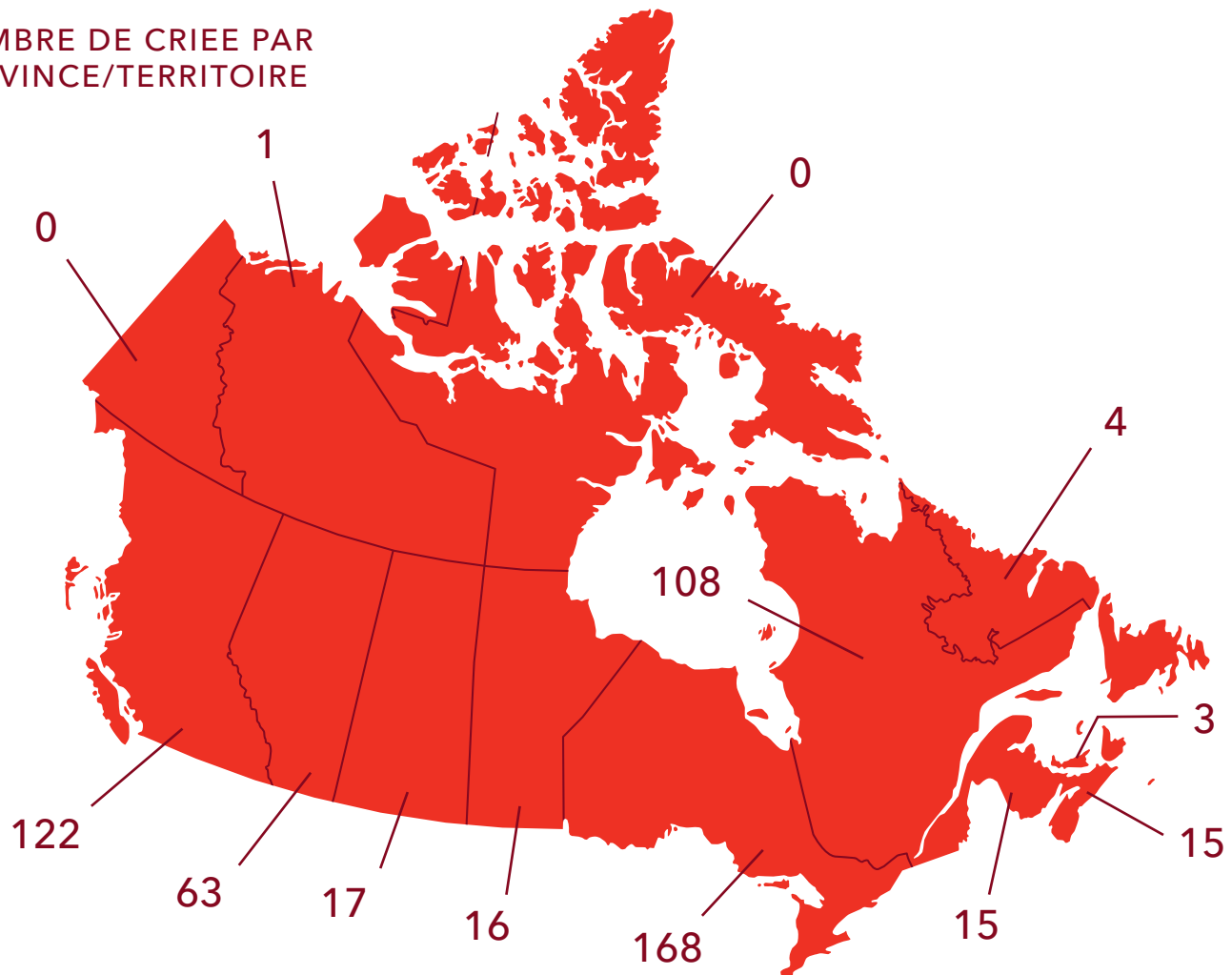
ANNÉES DE PRATIQUE À TITRE DE CRIEE



Tous les pourcentages ont été arrondis au centième près.

ÉBAUCHE

NOMBRE DE CRIEE PAR
PROVINCE/TERRITOIRE



532

CRIEE en règle
au 30 juin 2026

77

CRIEE ayant obtenu leur
permis au cours de la
dernière année

7 %

Taux d'attrition au cours
de la dernière année, soit
39 démissions, révocations
et décès de CRIEE

Conduite professionnelle

📍 Terre-Neuve-et-Labrador - Lieu d'exercice de 26 CRIC et de 4 CRIEE

L'année 2026 en chiffres : Conduite professionnelle

Le Collège surveille et assure la conformité des titulaires de permis au Code de déontologie. Au moyen d'un processus équitable et objectif, il enquête également sur les plaintes déposées contre des titulaires de permis et procède à leur règlement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	
Nouveaux dossiers	1378
Au 30 juin 2026	
Dossiers classés	1216
À la réception	436
Par règlement rapide	261
À la suite d'enquêtes	73
Par le Comité des plaintes	377
Par le Comité de discipline	69
Dossiers non classés	*1537
Du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	
Décisions disciplinaires	
Suspensions de titulaires de permis	5
Révocations de titulaires de permis	8

*55 % des dossiers non classés sont attribuables à 1 % des titulaires de permis.

Décisions réglementaires dans l'intérêt public

Le Collège est déterminé à réglementer la profession de services-conseils en immigration de manière efficace, équitable et transparente. Toutes les plaintes sont examinées et évaluées en fonction du risque qu'elles présentent pour le grand public. Dans la mesure du possible, le Collège a recours aux outils d'application de la loi les moins accusatoires pour aborder les préoccupations liées à la pratique des titulaires de permis.

Si le risque est élevé, et que les éléments de preuve recueillis au cours de l'enquête sont solides, le Comité des plaintes peut renvoyer une plainte au Comité de discipline.

Les cas résumés ci-dessous comptent parmi les atteintes les plus graves à la confiance du public portées devant le Comité de discipline au cours du dernier exercice. Toutes les décisions sont publiées sur le site Web du Collège.

CAS N° 1

Le Collège a révoqué de façon permanente le permis d'une CRIC en raison de manquements professionnels graves touchant plusieurs clients. La CRIC, qui avait des antécédents de manquement professionnel, avait été suspendue précédemment par le Comité de discipline. Dans le cadre de l'audience la plus récente, le Comité de discipline a conclu que la titulaire de permis s'était fausement présentée comme une avocate, avait fourni des services-conseils en immigration alors qu'elle faisait l'objet d'une suspension et avait menacé de poursuivre en justice des clients qui se plaignaient de la qualité de ses services ou publiaient des plaintes sur les médias sociaux.

Il a été déterminé que la CRIC avait présenté des demandes d'immigration contenant des renseignements inexacts, avait omis d'obtenir l'approbation de ses clients et, dans certains cas, n'avait tout simplement pas déposé les demandes.

Le Comité a également conclu que la titulaire de permis n'avait pas tenu ses clients informés de manière proactive de l'état de leurs demandes, n'avait pas répondu à leurs demandes de renseignements et leur avait fourni des renseignements faux ou trompeurs, tout en sachant qu'il s'agissait de personnes vulnérables dont le statut d'immigration était précaire.

DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- Versement au Collège d'amendes et de dépens s'élevant à **153 000 \$**

CAS N° 2

À la suite d'une suspension provisoire, un CRIC a vu son permis révoqué de façon permanente par le Comité de discipline pour motifs de fraude et de fausses déclarations. Le Comité de discipline a indiqué que les plaintes visant le titulaire de permis s'étaient accumulées à un rythme alarmant et que ses agissements révélaient une tendance préoccupante à exploiter des clients vulnérables.

L'exposé conjoint des faits présenté au Comité de discipline comprenait les aveux suivants : avoir soumis des documents falsifiés, s'être fait passer pour un autre consultant, avoir dissimulé la participation de sa firme dans le cadre de demandes, s'être livré à un stratagème de versement à l'employeur, avoir détourné les fonds d'un client, avoir supervisé inadéquatement des employés n'étant pas des titulaires de permis et avoir délégué des tâches de façon inappropriée.

Le Comité a déterminé que le CRIC avait façonné de fausses offres d'emploi et créé, à l'insu de ses clients, des sociétés coquilles pour produire une offre d'emploi; il leur avait aussi fourni des renseignements trompeurs sur les conditions d'emploi et d'obtention de permis de travail. Le Comité a conclu que l'énoncé conjoint sur la sanction était raisonnable et qu'il avait un effet dissuasif sur tous les titulaires de permis du Collège.

DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- Interdiction de présenter une demande pour un nouveau permis de CRIC
- Amende de **50 000 \$**

« Les conseils [du Collège] m'ont permis de mieux comprendre comment me protéger en tant que client en vérifiant la légitimité d'un consultant en immigration. En situation de vulnérabilité comme la mienne, un soutien clair et accessible comme le vôtre est vraiment important, tant sur le plan émotionnel que pratique. Je vous remercie sincèrement du travail que vous faites pour garantir le respect des normes professionnelles. »

– Membre du public à propos du soutien apporté par le personnel du Collège

CAS N° 3

Le Collège a révoqué de façon permanente le permis d'une CRIC s'étant livrée à un stratagème sophistiqué par lequel des clients se voyaient faussement promettre l'obtention de la résidence permanente contre des sommes d'argent importantes. Le Comité de discipline a conclu que la titulaire de permis avait usé d'un stratagème de versement à l'employeur, sciemment permis à des employés non autorisés de fournir des services-conseils en immigration ou des conseils aux clients, détourné des fonds en fidéicomis de clients et perçu des paiements pour des services n'ayant pas été fournis.

La CRIC a aussi omis de communiquer avec des clients de manière opportune, transparente et efficace, de rembourser les fonds versés à titre d'acompte, de délivrer des factures et des reçus, et de respecter les échéances applicables. De plus, elle a bloqué délibérément les messages d'un client pour éviter de recevoir des demandes de mise à jour sur l'état d'avancement du dossier. Le Comité a conclu que la CRIC avait exploité des clients vulnérables au moyen d'un stratagème répréhensible et jeté le discrédit sur la profession, ce qui justifiait l'imposition des mesures réglementaires les plus sévères afin de protéger le public.

DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- Interdiction de présenter une demande pour un nouveau permis de CRIC
- Remboursements aux clients s'élevant à **12 341 \$** et versement au Collège d'amendes et de dépens s'élevant à **91 850 \$**

CAS N° 4

Le Collège a révoqué de façon permanente le permis d'un CRIC visé par un nombre alarmant de plaintes, le Collège ayant reçu environ 45 plaintes actives contre lui au cours des dernières années.

Ces plaintes révélaient une tendance troublante et constante d'allégations graves, notamment de malhonnêteté, de défaut de distinguer clairement les services d'immigration des services liés à l'emploi, de délégation inappropriée, de défaut de fournir des services, de supervision inadéquate, de mauvais services et d'irrégularités comptables. La nature, le nombre et la récurrence de ces allégations ont soulevé de sérieuses préoccupations quant à l'intégrité et à la fiabilité du CRIC.

Le CRIC a signé un exposé conjoint des faits, dans lequel il a admis avoir commis un manquement professionnel ou adopté une conduite indigne. Le Comité de discipline a accepté l'énoncé conjoint sur la sanction en tenant compte de la gravité des allégations et de la reconnaissance complète des faits par le CRIC.

DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- **Amende de 25 000 \$**

Faits saillants



 **Nouvelle-Écosse** - Lieu d'exercice de 123 CRIC et de 15 CRIEE

Nouveau Règlement d'application pour le Collège

La publication du nouveau Règlement d'application dans la Gazette du Canada, Partie II, en mai 2026, a marqué un jalon important alors que la phase transitoire du Collège tire à sa fin.

Entré en vigueur le 15 juillet 2026, le Règlement d'application affûte les outils dont le Collège dispose pour s'assurer que les consultants en immigration et en citoyenneté du Canada continuent de respecter les normes professionnelles les plus élevées à l'égard de leurs clients.

Le Collège s'emploie à préparer les structures nécessaires sur les plans des opérations, de la gouvernance et des communications en vue de soutenir le fonds d'indemnisation. Il s'agit notamment de s'assurer que le fonds d'indemnisation est administré de façon à préserver l'intégrité de la profession de services-conseils en immigration, à favoriser la confiance du public et à assurer la viabilité financière à long terme.

En cours d'élaboration depuis la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021, le nouveau Règlement d'application a fait l'objet d'une consultation publique. Après avoir mené des sondages auprès des titulaires de permis et organisé des webinaires à leur intention, le Collège a soumis au gouvernement ses commentaires par l'entremise d'une lettre officielle détaillée.

Alors que se poursuit la tâche de rédaction définitive des Règlements administratifs et d'autres cadres juridiques visant à les soutenir, le Collège demeure résolu à réglementer la profession dans l'intérêt public. Le Collège se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux afin de s'assurer que le Règlement d'application et les structures connexes liées aux opérations, à la gouvernance et aux communications favorisent un système transparent et responsable.

CHRONOLOGIE : RÈGLEMENT D'APPLICATION ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

21 JUIN 2019

La *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada) reçoit la sanction royale.

23 NOVEMBRE 2021

Le Collège devient l'organisme officiel de réglementation des consultants en immigration et en citoyenneté canadiennes.

21 DÉCEMBRE 2024

L'ébauche du Règlement d'application est publiée dans la Partie I de la Gazette du Canada aux fins de consultation.

6 MAI 2026

Le gouvernement du Canada publie la version définitive du Règlement d'application dans la Partie II de la Gazette du Canada.

15 JUILLET 2026

Le nouveau Règlement d'application entre en vigueur.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Collège et ses partenaires mettent la dernière main aux Règlements administratifs et au cadre juridique en vertu du nouveau Règlement d'application.

La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter

En vertu de la Loi sur le Collège, le Collège a pour mission de régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et de protéger le public.

La Loi définit 4 mesures clés pour mener à bien cette mission : établir et appliquer des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis; élaborer et offrir des programmes de formation et de perfectionnement à l'intention des titulaires de permis; veiller à ce que le Code de déontologie soit respecté; et mener des campagnes de sensibilisation auprès du public.

Au cours de la dernière année, le Collège a mené, tant au Canada qu'à l'étranger, d'importantes initiatives visant à sensibiliser le public et les parties prenantes aux dangers que posent les PNA pour les nouveaux arrivants potentiels.

La campagne ayant pour thème *La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter* incitait les gens de partout dans le monde à consulter le Registre public pour veiller à ne pas tomber dans le piège d'un PNA.

C'est l'un des moyens les plus efficaces de se protéger contre la fraude à l'immigration qui peut avoir des répercussions néfastes sur les nouveaux arrivants potentiels espérant s'établir au Canada.

Des publicités numériques ont été diffusées sur Facebook, Instagram et Google Search au Canada, ainsi que dans 16 de ses principaux pays sources d'immigration. Ces publicités étaient présentées en français, en anglais, en hindi, en arabe, en chinois simplifié et en farsi.

Cette année, le Collège a accru sa présence dans les moyens de transport de villes canadiennes d'un océan à l'autre en diffusant des publicités à Ottawa, Montréal, Vancouver, Toronto, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Halifax et Saint John. Les publicités dans les moyens de transport ont généré 160 millions d'impressions.

Avec plus de 687 millions d'impressions à l'échelle mondiale sur l'ensemble des canaux, la campagne a incité au total 1,7 million d'utilisateurs à consulter le Registre public. Le Collège a aussi attiré 67 300 nouveaux abonnés sur ses comptes de médias sociaux, dont plus de 65 000 sur Instagram.

Au total, la campagne a généré 515,48 millions d'impressions sur les médias sociaux à l'étranger. L'Inde est le pays où l'engagement a été le plus fort, suivie du Bangladesh et du Pakistan. La campagne menée sur les médias sociaux a surtout trouvé un écho chez les jeunes de 25 à 34 ans.

À l'échelle nationale, la campagne menée sur les médias sociaux a généré 10,43 millions d'impressions, ce qui a permis de joindre des résidents temporaires, des étudiants et des travailleurs déjà présents au Canada qui cherchent à entamer les prochaines étapes de leurs démarches d'immigration.

La campagne Google Search a été le canal le plus efficace pour joindre les personnes effectuant activement des recherches sur l'immigration au Canada, générant au total 1,3 million d'impressions à l'échelle mondiale. L'engagement a été plus fort à l'international, surtout au Pakistan, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Le total des impressions internationales de Google Search s'est élevé à 902 889.

Outre la campagne internationale de prévention de la fraude, le Collège a également lancé un plan de publicité musclé à l'échelle nationale visant à renforcer son rayonnement auprès de communautés diversifiées, en particulier dans les régions du Canada comptant une forte population de nouveaux arrivants.

Les communautés d'immigrants constituent des réseaux de renvois fiables, qui contribuent à orienter les décisions entourant les conseils en immigration. En sensibilisant les communautés et en encourageant le public à vérifier au moyen du Registre public si un consultant détient un permis et est en règle, le Collège a habilité les nouveaux arrivants potentiels à prendre des décisions plus sûres et plus éclairées.

Afin d'accroître sa visibilité auprès du public et des parties prenantes, le plan de publicité combinait des activités de rayonnement bilingues (en français et en anglais) à l'échelle nationale à des placements publicitaires ciblés sur CBC, ainsi que dans les magazines *Canadian Immigrant*, *Immigrant Québec* et *Metroland* (infolettre en ligne axée sur la région du Grand Toronto) et *The Hill Times*.

Des placements publicitaires numériques multilingues réalisés en collaboration avec la firme Sunflower Media ont permis d'étendre la campagne à 7 langues :

ÉBAUCHE

le français, l'anglais, l'arabe, l'hindi, le pendjabi, le chinois simplifié et le chinois traditionnel, contribuant ainsi à faire en sorte que le message du Collège trouve un écho auprès de communautés diversifiées au Canada. La portée globale de ce plan de publicité a atteint environ 7 millions d'impressions.

La campagne menée dans l'infolettre en ligne de *Metroland* a suscité un engagement fort au sein des communautés du Grand Toronto, notamment à Brampton, à Mississauga et dans les régions de Durham et de York.

Grâce à des activités de sensibilisation soutenues, le Collège a réussi à informer de nouveaux arrivants potentiels sur le Registre public, outil essentiel pour se protéger contre les dangers que posent les PNA.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE 2026

687 M

d'impressions au total à l'échelle mondiale

1,7 M

d'utilisateurs ayant consulté le Registre public au total

160 M

d'impressions au total provenant des publicités dans les moyens de transport à l'échelle du Canada

Avancée des relations avec les parties prenantes et gouvernementales

Le Service des affaires générales et publiques du Collège a entretenu des échanges avec un large éventail de parties prenantes afin d'établir des relations et de discuter du rôle important de l'organisme de réglementation au sein du système d'immigration canadien.

Des rencontres ont été tenues avec des députés nouvellement élus ou réélus, des ministres, des fonctionnaires parlementaires et du personnel d'IRCC afin de discuter du rôle du Collège, du succès entourant les initiatives de prévention de la fraude menées à l'échelle mondiale, des occasions de collaboration, du nouveau Règlement d'application et des préoccupations soulevées par les résidents de diverses circonscriptions concernant le processus d'immigration.

Le Collège a également tenu des rencontres avec des parties prenantes des gouvernements provinciaux à l'échelle du Canada pour aborder un nombre considérable de sujets liés aux enjeux importants étant de leur ressort.

Lors de plusieurs de ces rencontres, la prévention de la fraude à l'immigration était au cœur des discussions, le Collège cherchant à harmoniser les efforts de lutte contre les PNA et à véhiculer les messages de la campagne de prévention de la fraude.

En collaboration avec IRCC et le haut-commissariat du Canada, le Collège a effectué des présentations à l'intention de parties prenantes en Afrique. Ces présentations portaient sur le rôle des CRIC et les exigences à respecter pour obtenir un permis.

D'autres liens ont été établis avec des partenaires lors de la consultation d'automne du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) à Winnipeg, parrainée par le Collège, et de la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI) à Mississauga, parrainée par L'Association Canadienne des Consultants Professionnels en Immigration (ACCPI).

En décembre, des membres du personnel du Collège ont rencontré des titulaires de permis lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue à Calgary et ont pu échanger directement avec eux sur divers sujets.

La participation à ces événements a permis au Collège de faire valoir son rôle en tant qu'organisme de réglementation professionnelle, en offrant des occasions de faire part de ses pratiques exemplaires aux décideurs politiques, aux chercheurs, aux fournisseurs de services d'aide à l'établissement, aux immigrants potentiels, aux nouveaux arrivants et aux titulaires de permis du Collège.

À gauche :

Des employées du Collège ont échangé avec les titulaires de permis à la CNCI.

À droite :

Jessica Freeman, directrice du Service des affaires générales et publiques, en compagnie de Ted Gallivan, sous-ministre d'IRCC, à la CNCI.



Soutien aux titulaires de permis tout au long de leur carrière

Le Collège a continué de proposer des séances de formation en personne, offrant ainsi aux titulaires de permis, d'autres occasions d'approfondir les connaissances et de perfectionner les aptitudes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre de l'AGA tenue cette année à Calgary, les titulaires de permis qui s'étaient inscrits à la séance de formation en personne ont accumulé une heure de formation professionnelle continue (FPC) en suivant 2 cours, soit *Processus de renouvellement annuel* et *Rôle d'un organisme de réglementation*.

Animées par le personnel du Collège, les formations ont abordé le contexte plus large de la profession de services-conseils en immigration au Canada, de même que les aptitudes pratiques auxquelles les consultants recourent au quotidien. Ces formations, qui comptaient 75 participants en personne, ont connu un succès incroyable.

La formation intitulée *Rôle d'un organisme de réglementation* avait pour objectif d'aider les titulaires de permis à comprendre la mission, les structures et les responsabilités des organismes de réglementation. La discussion a porté sur les relations entre les organismes de réglementation et les titulaires de permis, ainsi que sur les interactions professionnelles entre le public, les titulaires de permis et les organismes de réglementation.

La formation intitulée *Processus de renouvellement annuel* a donné des informations pratiques portant sur le processus de renouvellement annuel. À l'occasion de cet événement, le personnel a expliqué aux titulaires de permis comment remplir adéquatement les formulaires exigés, a mis en évidence les erreurs fréquentes susceptibles d'entraîner des retards ou des problèmes de non-conformité, en plus d'offrir des stratégies pour s'assurer que les documents soumis respectent les exigences en matière de réglementation.

Ces événements de formation ont soutenu les objectifs du Collège en matière de normes professionnelles et de conformité tels que définis dans son Plan stratégique. Leur but était d'apporter du soutien aux titulaires de permis et de les inciter à respecter les normes professionnelles qui peuvent s'adapter aux exigences du secteur de l'immigration en constante évolution.

De nombreux titulaires de permis présents ont fait part de rétroactions positives en plus de faire remarquer que les séances de formation étaient à la fois pratiques et pertinentes dans le cadre de leur travail quotidien.

Ci-dessous :

Titulaires de permis à l'AGA 2025 du Collège, à Calgary.



Mise à jour des cadres des compétences essentielles

Cette année, le Collège a renforcé les normes professionnelles en mettant en œuvre la mise à jour des cadres des compétences essentielles pour les CRIC et les CRIEE, celles-ci étant en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2026.

Ces cadres de compétences définissent les connaissances, les aptitudes et le jugement dont les CRIC et les CRIEE ont besoin pour exercer efficacement leur pratique. Il ne s'agit pas seulement d'un ensemble d'exigences : ces cadres servent de plan directeur pour la profession, façonnant la formation préalable à l'obtention du permis, les exigences pour l'accès à la pratique, les normes de pratique, les programmes du Collège et les activités de formation professionnelle continue.

Les cadres mis à jour s'appuient sur une recherche exhaustive et les commentaires recueillis auprès de titulaires de permis. En introduisant de nouveaux indicateurs de rendement aux principaux domaines de pratique, le Collège s'assure que les normes tiennent compte des réalités d'un secteur de l'immigration en constante évolution.

Les nouveaux indicateurs de rendement pour les CRIC clarifient les attentes en matière de connaissances fondamentales, de gestion d'entreprise, de leadership et de professionnalisme. Pour les CRIEE, ces indicateurs définissent plus précisément les aspects touchant les conseils aux étudiants et leur encadrement.

Le Collège a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur de l'éducation, à savoir l'Université de Montréal, l'Université Queen's et le Bureau canadien de l'éducation internationale, afin qu'ils adaptent leurs programmes d'études agréés en fonction des mises à jour apportées aux compétences essentielles et aux indicateurs de rendement.

Les mises à jour de 2026 ont réaffirmé l'engagement du Collège à faire respecter les normes professionnelles et à protéger l'intérêt public.

Acquisition et maintien de la compétence dans le cadre de la pratique

Au moyen de la formation axée sur les compétences, le Collège soutient les titulaires de permis à chacune des étapes de leur carrière, veillant ainsi à ce qu'ils disposent d'outils pour exercer leur pratique avec compétence, intégrité et confiance. Au cours de la dernière année, le Collège a offert 3 programmes de formation à plus de 2400 titulaires de permis, renforçant ainsi les normes de pratique au sein de la profession.

Le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis, une initiative phare du Collège, est obligatoire pour les nouveaux CRIC et les aide à faire la transition vers la pratique. Les titulaires de permis expérimentés jouent un rôle essentiel comme mentors, témoignant d'un engagement commun à faire respecter les normes au sein de la profession. Plus de 650 titulaires de permis ont manifesté leur intérêt à devenir mentors cette année, permettant ainsi l'inscription de 1200 mentorés.

En s'appuyant sur ces bases, le programme de formation en pratique professionnelle (FPP) renforce les compétences essentielles et favorise l'application du Code de déontologie, du Règlement d'application et des Règlements administratifs. Cette année, le Collège a offert 445 séances de FPP à 872 titulaires de permis francophones et anglophones, obtenant un taux de satisfaction global moyen de 95 %.

Le Programme de spécialisation permet aux titulaires de permis souhaitant obtenir la catégorie de permis CRIC-CISR de développer leur compétence dans l'exercice de leur pratique. Avec l'appui de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 126 séances d'observation ont été tenues dans le cadre du programme, offrant ainsi un aperçu direct des audiences publiques et processus des tribunaux. À ce jour, 2182 titulaires de permis ont terminé le programme, dont 398 cette année. Le taux de satisfaction des titulaires de permis est demeuré supérieur à 90 %, et 97 % d'entre eux ont reconnu la valeur procurée par le programme pour les aider à exercer leur pratique avec compétence.

Le Collège soutient aussi l'acquisition de la compétence au moyen du cadre de la FPC en plus d'examiner les activités soumises en conformité avec les normes établies en matière de contenu et de prestation. Cette année, 848 demandes de FPC ont été examinées et 590 d'entre elles ont été approuvées, favorisant ainsi l'accès à des activités de perfectionnement professionnel pertinentes qui renforcent la compétence des titulaires de permis dans l'intérêt public.

Promotion d'une culture organisationnelle inclusive

Le Collège s'engage à créer un environnement de travail inclusif où tous les employés sont traités avec respect, se sentent valorisés pour leurs contributions et disposent des outils nécessaires pour réussir leur carrière.

En soutien à cet objectif, le tout premier Conseil de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (DEIA) du Collège a été créé en février 2026.

Composé d'employés de différents services de l'organisme, le Conseil de DEIA s'attache à promouvoir une culture d'inclusion qui soutient à la fois le personnel et les communautés diversifiées.

« Pour le Collège, le concept de DEIA est plus qu'un objectif stratégique : c'est une responsabilité que nous avons les uns envers les autres », a déclaré Jessica Freeman, cadre responsable du Conseil de DEIA et directrice du Service des affaires générales et publiques.

« En valorisant la diversité des points de vue, en tirant des leçons de nos expériences vécues et en créant des espaces sûrs, nous croyons que les employés peuvent s'épanouir et mieux servir l'intérêt public. »

L'intégration des pronoms et la célébration des journées importantes et commémoratives, à l'interne et sur les comptes de médias sociaux du Collège, font partie des principales réalisations à ce jour.

Les travaux en cours viseront à s'assurer que les politiques et procédures organisationnelles favorisent l'équité et éliminent les obstacles. Le Conseil de DEIA cernera également de nouvelles occasions pour favoriser la confiance, l'empathie et la collaboration en milieu de travail. Des préparatifs sont en cours pour lancer une série de conférences qui permettront aux employés de s'inspirer du témoignage de personnes ayant vécu des expériences concrètes sur des sujets tels que la santé mentale et la résilience.

L'initiative de DEIA est un élément important du Plan stratégique du Collège, qui s'inscrit dans l'objectif de durabilité de l'organisme.

À gauche :

Première publication du Collège sur les médias sociaux à l'occasion du Mois de la fierté

À droite :

Membres du Conseil de DEIA du Collège



ÉBAUCHE

Gouvernance



📍 Ontario - Lieu d'exercice de 5174 CRIC et de 168 CRIEE

Conseil d'administration



Stan Belevici,
LL. B., LL. M., J.D.,
CRIC-CISR
Président du conseil
d'administration



John A. Burke, CRIC
Vice-président

M. Belevici possède de l'expérience en relations internationales et en droit de l'immigration, ayant travaillé pour le programme de l'Assistance technique à la Communauté d'États indépendants et à la Géorgie (TACIS) de la Commission européenne et pour le service juridique de l'Europe du Sud-Est d'Ernst and Young.

Après avoir immigré au Canada en 2002, il a obtenu une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill et a reçu un diplôme d'études supérieures en common law et droit transnational (Juris Doctor) de l'Université de Sherbrooke.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, il travaille notamment à l'élaboration de politiques et de processus d'immigration, ainsi que de solutions visant l'atténuation des risques et la mobilité de la main-d'œuvre. En tant que titulaire de permis CRIC-CISR, il représente des clients auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour ce qui est des mesures d'expulsion, demandes d'extradition et appels en matière de parrainage d'époux.

M. Belevici a été élu en 2016 au CA du Conseil, prédécesseur du Collège, et y a été élu président en 2020. Lors de la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021, M. Belevici est devenu président du CA transitoire du Collège, fonction qu'il occupe depuis 2020.

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a élaboré des politiques, procédures et lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant à l'échelle nationale qu'en Ontario.

M. Burke possède également de l'expérience dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la construction, ayant fourni des conseils stratégiques à des employeurs, associations et organisations syndicales. Il a épaulé les hauts dirigeants d'entreprises lors de l'établissement couronné de succès des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires. Il a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président du CA pendant 2 mandats. M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'AGA en 2020.

Conseil d'administration



Richard Dennis, CRIC



Tim D'Souza, CPA
Chef de la direction par
intérim,
National Diabetes Trust

M. Dennis a travaillé pendant 20 ans comme agent d'immigration désigné au Consulat général du Canada à Buffalo, dans l'État de New York.

En 1993, il a créé une entreprise de services-conseils en immigration, spécialisée dans les catégories des travailleurs qualifiés (fédéral) et du parrainage familial.

M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012 et a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.

M. D'Souza possède 30 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des conseils et de la direction. Au cours de sa carrière, il a aidé des organisations non gouvernementales, telles que le Christian Children's Fund of Canada, et des entreprises du secteur privé, notamment IBM et la Sun Life, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des améliorations opérationnelles.

Il occupe actuellement le poste de chef de la direction par intérim du National Diabetes Trust. Il est également propriétaire et exploitant d'une entreprise qui conçoit et donne des cours pour plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

M. D'Souza siège au CA de la Société de promotion OMERS, de l'Agence du revenu du Canada et du Comité de vérification interne de l'Ontario.

M. D'Souza a siégé au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022 et à titre de président du Comité des finances et de la vérification en juin 2022. Son mandat a été reconduit pour 2 autres années en mars 2026.



Jennifer Henry
Ministre exécutive,
Développement
organisationnel et
stratégie, L'Église Unie
du Canada



France Houle,
LL.D., Ad. E.

M^{me} Henry a travaillé pendant 3 décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population.

De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés.

M^{me} Henry a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à L'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications, la recherche, le développement et la croissance.

Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M^{me} Henry a été nommée au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour 2 autres années en mars 2026.

M^e Houle est professeure et ancienne doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle a été conseillère juridique auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et possède une expérience dans l'exercice privé du droit. Ses domaines d'expertise comprennent le droit professionnel, le droit de l'immigration et le droit administratif.

M^e Houle a publié de nombreux écrits dans 4 domaines de recherche : l'immigration et les professionnels formés à l'étranger, la réforme des systèmes réglementaires, l'indépendance des tribunaux administratifs et les éléments probants dans les processus décisionnels administratifs. Elle est la fondatrice de l'*International Journal of Migration and Border Studies*, où elle siège en tant que membre du comité de rédaction depuis 2012.

M^e Houle a été nommée par la ministre au CA transitoire du Collège en mars 2026.

Conseil d'administration



Ben Rempel



**Marc Spector,
LL. B, M.B.A., C.Dir**

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant qu'ancien sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale. Il a soutenu l'élaboration de plusieurs initiatives réglementaires, notamment les pratiques équitables en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et un régime d'octroi de permis pour le recrutement de travailleurs.

Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur de méthodes de recrutement éthiques et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration, la reconnaissance des qualifications professionnelles et l'éducation internationale.

M. Rempel a exercé un rôle de gouvernance au sein de CA de plusieurs organisations non gouvernementales.

Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour 2 autres années en mars 2026.

M. Spector est membre chevronné de conseils d'administration; il est également registraire adjoint et avocat, et compte près de 20 ans d'expérience à la tête d'organismes de réglementation œuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances et du logement.

M. Spector est reconnu internationalement à titre d'expert en matière de réglementation des professions et a été élu par 650 organismes de réglementation à travers le monde à la présidence du Council of Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR), la principale association dédiée à la formation en matière de réglementation.

Au fil des ans, M. Spector a beaucoup écrit sur la réglementation et participe fréquemment en tant que conférencier à des congrès sur ce thème partout en Amérique du Nord. Ses écrits et ses allocutions portent souvent sur les qualités requises pour être de nos jours un organisme de réglementation moderne et innovant.

Il a été nommé par la ministre au CA transitoire du Collège en mars 2026.

Observatrice ministérielle



Alexis Graham,
Observatrice ministérielle

En 2022, M^{me} Graham a été nommée observatrice ministérielle en vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège.

Comités

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) du CA supervise l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration continue du cadre et des processus de gouvernance du Collège. Le Comité veille à favoriser un leadership, une responsabilité et une planification de la relève efficaces pour le CA en supervisant la nomination et l'élection des administrateurs, ainsi que la nomination des membres des comités et des groupes de travail.

Le CGMC formule des recommandations au CA en ce qui concerne les politiques de gouvernance, la composition du CA, le recrutement, l'orientation et l'évaluation des administrateurs, ainsi que les pratiques exemplaires en matière de gouvernance en vue de soutenir les priorités stratégiques et les responsabilités du Collège en matière de réglementation.

Ben Rempel
Président

Richard Dennis, CRIC
Vice-président

John Burke, CRIC

France Houle

Marc Spector

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) assiste le CA dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance pour ce qui est de la gestion financière et de la responsabilité fiscale du Collège. Le Comité supervise et contrôle les aspects importants des opérations financières du Collège, notamment la communication de l'information financière, l'établissement du budget, les processus d'audit, les contrôles internes, la gestion des risques et la conformité réglementaire.

Le CFV formule des recommandations au CA afin de favoriser une prise de décision éclairée et de contribuer à veiller à l'intégrité, à la transparence et à la viabilité de la gérance financière du Collège.

Tim D'Souza
Président

John Burke, CRIC

Jennifer Henry

Richard Dennis, CRIC

Marc Spector

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines assiste le CA en ce qui concerne la surveillance des enjeux portant sur le rendement, la rémunération et la planification de la relève du président et chef de la direction du Collège. Le Comité supervise la mise en œuvre et la gestion des processus du CA pour établir les objectifs de rendement annuels, réaliser des évaluations du rendement et recommander des rajustements en matière de rémunération et de conditions d'emploi, le cas échéant.

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président

Jennifer Henry

Tim D'Souza

Ben Rempel

France Houle

Équipe dirigeante



Michael Huynh
Président et chef de la
direction, registraire



Jessica Freeman
Directrice, Affaires
générales et publiques



Laura Halbert
Directrice, Conduite
professionnelle



Cathy Pappas
Directrice, Inscriptions

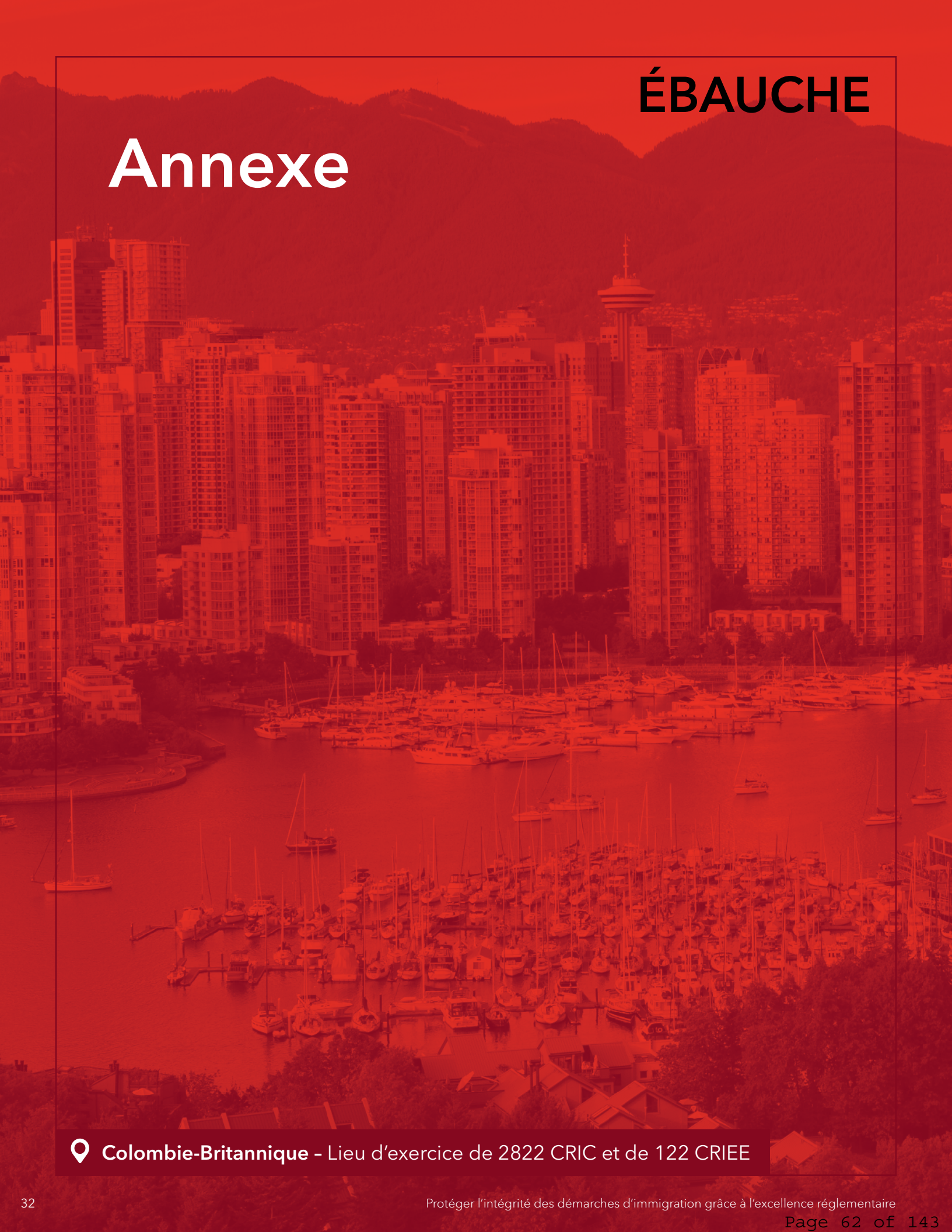


Beata Pawlowska, Ph. D.
Directrice, Normes
professionnelles,
recherche, éducation et
politiques



Victoria Rumble, GPC.D
Secrétaire générale

Annexe



Colombie-Britannique - Lieu d'exercice de 2822 CRIC et de 122 CRIEE

CRIC travaillant à l'étranger en 2026

Allemagne	1	Hong Kong	13	Ouganda	1
Antigua-et-Barbuda	1	Îles Caïmans	1	Ouzbékistan	1
Argentine	1	Inde	36	Pakistan	7
Australie	12	Iran (République islamique d')	1	Paraguay	1
Azerbaïdjan	1	Iraq	1	Pays-Bas	1
Bangladesh	3	Israël	1	Philippines	7
Biélorussie	1	Jamaïque	1	Portugal	2
Brésil	5	Japon	1	Qatar	2
Chine	14	Jordanie	4	Royaume-Uni	9
Colombie	1	Kenya	1	Singapour	1
Corée (République de)	3	Koweït	1	Slovaquie	1
Costa Rica	1	Liban	2	Suisse	1
Égypte	2	Mali	1	Taiwan	2
Émirats arabes unis	14	Maroc	11	Thaïlande	1
Espagne	4	Maurice	1	Turquie	4
États-Unis	50	Mexique	6	Zambie	1
France	2	Monaco	1		
Ghana	3	Nigéria	4		
Grèce	1	Nouvelle-Zélande	1	Total	250

ÉBAUCHE

États financiers 30 juin 2026



 **Nouveau-Brunswick** – Lieu d'exercice de 65 CRIC et de 15 CRIEE

ÉBAUCHE

Table des matières

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

 **Manitoba** - Lieu d'exercice de 277 CRIC et de 16 CRIEE

ÉBAUCHE

 **Alberta** - Lieu d'exercice de 1516 CRIC et de 63 CRIEE

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
5500 North Service Road, bureau 1002
Burlington (Ontario)
L7L 6W6
Canada



REGISTRE D’ATTÉNUATION DES RISQUES

A. Sommaire des risques pour le Collège

Le tableau qui suit présente un sommaire du nombre total de risques observés au cours des 15 derniers mois, selon le niveau de risque.

Pour le 30 juin 2026 :

Sommaire au 30 juin 2026					
Date	Total	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque sérieux
2025-03-31	25	68 %	24 %	8 %	0 %
2025-06-30	25	64 %	28 %	8 %	0 %
2025-09-30	27	59 %	33 %	7 %	0 %
2025-12-31	26	42 %	35 %	19 %	4 %
2026-03-31	22	41 %	32 %	23 %	4 %
2026-06-30	22	41 %	32 %	23 %	4 %

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 =	Risque faible	6 à 10 =	Risque modéré	11 à 18 =	Risque élevé	19 à 25 =	Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique								

B. Risques sérieux et risques élevés

Le tableau qui suit présente les risques sérieux et les risques élevés pour le Collège au 30 juin 2026, y compris les développements subséquents qui sont survenus. L'état actuel est également indiqué ci-dessus.

	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Atténuation	Évaluation (avant/après)		État
1.	Nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège et gouvernance à l'appui	- Nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège entré en vigueur depuis le 15 juillet 2026 dont la mise en œuvre requiert des modifications aux Règlements administratifs et aux programmes - Élaboration des Règlements administratifs toujours en cours, leur rédaction définitive étant prolongée jusqu'en 2027 - Vide juridique potentiel entourant les pouvoirs conférés au Collège pour percevoir des frais auprès de certains candidats avant la délivrance de leur permis	- Défis opérationnels, notamment l'établissement du fonds d'indemnisation, et exigences opérationnelles connexes - Risque d'atteinte à la réputation – confusion chez les titulaires de permis - Atteinte à la réputation si le fonds d'indemnisation n'est pas mis en œuvre efficacement - Répercussions potentielles d'ordre financier et opérationnel si les modifications législatives ne sont pas adoptées ou si leur mise en œuvre est retardée	- Poursuite des échanges avec le ministère de la Justice et IRCC concernant les exigences liées au Règlement d'application et aux Règlements administratifs - Modifications législatives en cours d'examen afin de clarifier les pouvoirs conférés au Collège - Mise en œuvre progressive des modifications à apporter aux Règlements administratifs et aux programmes - Dispositions transitoires de la Loi sur le Collège assurant le maintien en vigueur du Règlement administratif actuel jusqu'à l'adoption ou l'approbation des nouveaux Règlements administratifs - Recours à du soutien juridique externe pour appuyer la stratégie de gouvernance et l'élaboration des Règlements administratifs - Mise en place d'un plan de projet comprenant des champs de travail visant à mettre en œuvre les changements - Planification de la transition en cours, ce qui comprend le processus d'élection, la composition du conseil d'administration (CA) permanent, la date de clôture de la période transitoire et les décisions ministérielles afférentes - Élaboration de matériel de communication visant à soutenir la transition en fonction de l'approche retenue	Avant la gestion du risque	Stable	
					25		
					Après la gestion du risque		
					20		
2.	Systèmes de technologies de l'information (TI)	- Systèmes de TI (gérés par le Collège et un fournisseur) ne produisant pas les résultats escomptés - Évaluation portant sur les TI menée en 2026 qui a relevé des risques importants liés à la cybersécurité, au système intégré de gestion, à la gestion des données, à l'intégration des systèmes et à la maturité technologique - Système intégré de gestion considéré comme inadéquat pour répondre aux besoins actuels et futurs du Collège, en raison de problèmes liés aux données, aux flux de travaux et à l'intégration des systèmes	- Problèmes d'intégrité des données ayant une incidence sur les décisions organisationnelles - Mauvaise expérience utilisateur, tant à l'interne qu'à l'externe - Augmentation des coûts liés aux fournisseurs et aux ressources internes - Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus - Instabilité opérationnelle - Atteinte à la réputation	- Évaluation des risques et élaboration d'une feuille de route pour les TI en juillet 2026, comprenant une analyse de la situation actuelle, une architecture cible et une feuille de route technologique sur 3 à 5 ans - Budget pour l'exercice financier 2027 révisé afin de faire face aux risques liés à la cybersécurité dits « sérieux », « très élevés » et « élevés » ayant été relevés au cours de l'évaluation - Élaboration d'une stratégie de transformation numérique à plus long terme axée sur une meilleure intégration, la portabilité des données et les besoins des services en matière de technologie - Évaluation plus approfondie du système de gestion intégré et remplacement éventuel des formulaires BSI, qui ont été désignés comme une source importante des problèmes actuels liés au système - Initiative de transformation numérique prévue pour l'exercice financier 2028, ce qui laissera suffisamment de temps au nouveau chef de la direction et au CA pour en faire la planification et l'examen	Avant la gestion du risque	Stable	
					16		
					Après la gestion du risque		
					16		

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 – Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Atténuation	Évaluation (avant/après)		État
3.	Efficacité/efficience du processus de traitement des plaintes	- Le nombre de plaintes reçues dépasse la capacité du Collège à respecter les délais de traitement. - Les retards dans le traitement des plaintes créent une perception de risque accru pour le public, car les manquements professionnels commis par des titulaires de permis semblent impunis.	- Atteinte à la réputation - Risque pour le public	- Communication précoce avec les titulaires de permis et les plaignants pour définir les attentes - Possibilité pour les titulaires de permis et les plaignants de suivre en temps réel l'état d'avancement des dossiers dans le portail du Service de la conduite professionnelle - Accent mis sur le règlement des plaintes dont a hérité le Collège ayant contribué à réduire considérablement le nombre de plaintes non classées - Recours accru aux suspensions provisoires dans les dossiers qui s'y prêtent - Suivi mensuel des statistiques du Service de la conduite professionnelle par la directrice et le chef de la direction - Examen continu de l'amélioration de la qualité dans le cadre des processus du Service de la conduite professionnelle - Suivi continu des exigences en matière de ressources pour les RH par la directrice et le chef de la direction - Flexibilité des ressources grâce à la provision sur honoraires forfaitaires des avocats pour traiter efficacement le nombre accru de plaintes	Avant la gestion du risque 20 Après la gestion du risque 16	Augmentation de 14 % du nombre de plaintes par rapport à l'exercice financier précédent	
4.	Fonds d'indemnisation	Le fonds d'indemnisation ne permet pas de traiter toutes les réclamations soumises ni de verser une indemnisation pour chacune d'elles (après le lancement qui aura lieu durant l'exercice financier 2026 et ultérieurement).	- Volumes potentiels de réclamations et répercussions financières inconnus - Augmentation du nombre de demandes de contrôle judiciaire - Augmentation des besoins en matière de ressources juridiques - Atteinte à la réputation - Ressources accrues nécessaires sur les plans des opérations, des communications et des finances pour la mise en œuvre du fonds d'indemnisation	- Recours au soutien actuariel pour pallier le manque d'expérience factuelle à l'égard de réclamations et prestation de conseils sur les besoins anticipés en matière de financement - Critères d'admissibilité définis dans le Règlement d'application du Collège - Stratégie de communication précédant et suivant le lancement pour informer les titulaires de permis des responsabilités ultimes qui leur incombent relativement au fonds - Stratégie de communication précédant et suivant le lancement pour gérer les attentes des réclamants - Processus pour le fonds d'indemnisation et ressources de formation en cours d'élaboration afin d'en faciliter la mise en œuvre - Approbation par le CA d'un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible, établi en fonction d'une analyse actuarielle	Avant la gestion du risque 20 Après la gestion du risque 12	Stable	
5.	Cybersécurité	- Cybersécurité et atteinte à la sécurité des données - Perte de données relatives aux TI	- Divulgaration de renseignements personnels - Arrêt des systèmes d'exploitation - Pertes financières en raison de fraude - Responsabilité juridique et financière - Atteinte à la réputation	- Maintien de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité - Évaluation des risques pour les TI effectuée en 2026 dans le cadre de laquelle des risques liés à la cybersécurité dits « sérieux », « très élevés » et « élevés » ont été relevés et feront l'objet de mesures correctives Budget pour l'exercice financier 2027 révisé afin de faire face aux risques prioritaires liés à la cybersécurité - Mise en place d'une authentification multifactorielle, protocoles renforcés relatifs aux mots de passe et présentation de formations et de simulations d'hameçonnage obligatoires aux membres du personnel - Formation des membres du CA sur les risques liés	Avant la gestion du risque 25 Après la gestion du risque 12	Stable	

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Atténuation	Évaluation (avant/après)	État				
				à la cybersécurité • Révision et mise à jour périodiques de la protection contre les virus et les logiciels malveillants • Recours à des fournisseurs de stockage infonuagique, soumis à une évaluation périodique afin d’assurer le maintien de contrôles de cybersécurité, de normes de protection des données et de mesures de sécurité des systèmes appropriés						
6.	Couverture médiatique négative à propos d’un ou de plusieurs titulaires de permis	• Reportages dans les médias sur le Collège ou sur un ou plusieurs titulaires de permis impliqués dans des activités illicites ou criminelles	• Les reportages négatifs dans les médias portent atteinte à la réputation du Collège et à celle de la profession.	• Renforcement de la stratégie médiatique proactive du Collège afin d’assurer des communications transparentes, opportunes et précises qui renforcent la confiance du public et soulignent le rôle réglementaire du Collège • Communication d’informations générales sur les processus réglementaires standard et condamnation publique de manquements professionnels présumés afin de promouvoir la transparence et de préserver la confiance du public • Mise sur pied par l’équipe dirigeante d’un plan de communication de crise qui comprenait une simulation de crise en temps réel. • Stratégie de canaux de communication en cours d’élaboration afin de renforcer et de coordonner les communications du Collège dans les médias et d’autres canaux publics	<table><tr><td>Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>16</td></tr><tr><td>Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>12</td></tr></table>	Avant la gestion du risque	16	Après la gestion du risque	12	Stable
Avant la gestion du risque										
16										
Après la gestion du risque										
12										

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

ANNEXE

C. Annexe : Liste complète des risques et évaluations

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent
1.	Normes professionnelles et conformité	Nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège et gouvernance à l'appui	- Nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège entré en vigueur depuis le 15 juillet 2026 dont la mise en œuvre requiert des modifications aux Règlements administratifs et aux programmes - Règlements administratifs toujours en cours d'élaboration, leur rédaction définitive étant prolongée jusqu'en 2027 - Vide juridique potentiel entourant les pouvoirs conférés au Collège pour percevoir des frais auprès de certains candidats avant la délivrance de leur permis	- Défis opérationnels, notamment l'établissement du fonds d'indemnisation, et exigences opérationnelles connexes - Risque d'atteinte à la réputation – confusion chez les titulaires de permis - Atteinte à la réputation si le fonds d'indemnisation n'est pas mis en œuvre efficacement - Répercussions potentielles d'ordre financier et opérationnel si les modifications législatives ne sont pas adoptées ou si leur mise en œuvre est retardée	- Poursuite des échanges avec le ministère de la Justice et IRCC concernant les exigences liées au Règlement d'application et aux Règlements administratifs - Vide juridique potentiel entourant les pouvoirs conférés au Collège pour percevoir des frais auprès de certains candidats avant la délivrance de leur permis - Mise en œuvre progressive des modifications requises au niveau des Règlements administratifs et des programmes. - Dispositions transitoires assurant le maintien en vigueur du Règlement administratif actuel jusqu'à l'adoption ou l'approbation des nouveaux Règlements administratifs - Obtention de soutien juridique externe - Mise en place d'un plan de projet comprenant des champs de travail visant à mettre en œuvre les changements	Avant la gestion du risque		
						5	5	25
						Après la gestion du risque		
						4	5	20
						Stratégie : réduction		
2.	Durabilité	Systèmes de TI	- Systèmes de TI ne produisant pas les résultats escomptés - Évaluation portant sur les TI menée en 2026 qui a relevé des risques importants liés à la cybersécurité, au système intégré de gestion, à la gestion des données, à l'intégration des systèmes et à la maturité technologique	- Problèmes d'intégrité des données ayant une incidence sur les décisions organisationnelles - Mauvaise expérience utilisateur, tant à l'interne qu'à l'externe - Augmentation des coûts liés aux fournisseurs et aux ressources internes - Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus - Instabilité opérationnelle - Atteinte à la réputation	- Achèvement de l'évaluation des risques et de l'élaboration d'une feuille de route pour les TI en juillet 2026, y compris une feuille de route technologique sur 3 à 5 ans - Budget pour l'exercice financier 2027 révisé afin de faire face aux risques liés à la cybersécurité qui ont été relevés au cours de l'évaluation - Planification de la transformation numérique en cours, ce qui comprend une évaluation du système intégré de gestion et des formulaires BSI, ainsi que les besoins à long terme en matière d'intégration des systèmes et de gestion des données - Initiative de transformation numérique prévue pour l'exercice financier 2028	Avant la gestion du risque		
						4	4	16
						Après la gestion du risque		
						4	4	16
						Stratégie : réduction		
3.	Normes professionnelles et conformité	Efficacité et efficience du processus de traitement des plaintes	- Le nombre de plaintes reçues dépasse la capacité du Collège à respecter les délais de traitement - Le nombre de plaintes a augmenté de 14 % par rapport à l'exercice financier précédent. - Les retards dans le traitement des plaintes créent une perception de risque accru pour le public, car les manquements professionnels commis par des titulaires de permis semblent impunis.	- Atteinte à la réputation - Risque pour le public	- Communication précoce avec les titulaires de permis et les plaignants pour définir les attentes - Possibilité pour les titulaires de permis et les plaignants de suivre en temps réel l'état d'avancement des dossiers dans le portail du Service de la conduite professionnelle - Accent mis sur le règlement des plaintes dont a hérité le Collège ayant contribué à réduire considérablement le nombre de plaintes non classées - Recours accru aux suspensions provisoires dans les dossiers qui s'y prêtent - Suivi mensuel des statistiques du Service de la conduite professionnelle par la directrice et le chef de la direction - Examen continu de l'amélioration de la qualité dans le cadre des processus du Service de la conduite professionnelle	Avant la gestion du risque		
						5	4	20
						Après la gestion du risque		
						4	4	16
						Stratégie : réduction		

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 – Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent															
					- Suivi continu des exigences en matière de ressources pour les RH par la directrice et le chef de la direction - Flexibilité des ressources grâce à la provision sur honoraires forfaitaires des avocats pour traiter efficacement le nombre accru de plaintes																		
4.	Normes professionnelles et conformité	Fonds d'indemnisation	Le fonds d'indemnisation ne permet pas de traiter toutes les réclamations soumises ni de verser une indemnisation pour chacune d'elles (après le lancement qui aura lieu durant l'exercice financier 2026 et ultérieurement).	- Volumes potentiels de réclamations et répercussions financières inconnus - Augmentation du nombre de demandes de contrôle judiciaire - Augmentation des besoins en matière de ressources juridiques - Atteinte à la réputation - Ressources accrues nécessaires sur les plans des opérations, des communications et des finances pour la mise en œuvre du fonds d'indemnisation	- Recours au soutien actuariel pour pallier le manque d'expérience factuelle à l'égard de réclamations et prestation de conseils sur les besoins anticipés en matière de financement - Critères d'admissibilité définis dans le Règlement d'application du Collège - Stratégie de communication précédant et suivant le lancement pour informer les titulaires de permis des responsabilités ultimes qui leur incombent relativement au fonds - Stratégie de communication précédant et suivant le lancement pour gérer les attentes des réclamants - Processus pour le fonds d'indemnisation et ressources de formation en cours d'élaboration	<table><tr><th colspan="3">Avant la gestion du risque</th></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>20</td></tr><tr><th colspan="3">Après la gestion du risque</th></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>12</td></tr><tr><th colspan="3">Stratégie : réduction</th></tr></table>	Avant la gestion du risque			4	5	20	Après la gestion du risque			3	4	12	Stratégie : réduction				
Avant la gestion du risque																							
4	5	20																					
Après la gestion du risque																							
3	4	12																					
Stratégie : réduction																							
5.	Durabilité	Cybersécurité	- Cybersécurité et atteinte à la sécurité des données - Perte de données relatives aux TI	- Divulgaration de renseignements personnels - Arrêt des systèmes d'exploitation - Pertes financières en raison de fraude - Responsabilité juridique et financière - Atteinte à la réputation	- Maintien de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité - Élaboration d'une stratégie globale de cybersécurité - Mise en place d'une authentification multifactorielle, protocoles renforcés relatifs aux mots de passe et présentation de formations et de simulations d'hameçonnage obligatoires aux membres du personnel - Formation des membres du CA sur les risques liés à la cybersécurité - Révision et mise à jour périodiques de la protection contre les virus et les logiciels malveillants - Recours à des fournisseurs de stockage infonuagique, soumis à une évaluation périodique afin d'assurer le maintien de contrôles de cybersécurité, de normes de protection des données et de mesures de sécurité des systèmes appropriés	<table><tr><th colspan="3">Avant la gestion du risque</th></tr><tr><td>5</td><td>5</td><td>25</td></tr><tr><th colspan="3">Après la gestion du risque</th></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>12</td></tr><tr><th colspan="3">Stratégie : réduction</th></tr></table>	Avant la gestion du risque			5	5	25	Après la gestion du risque			3	4	12	Stratégie : réduction				
Avant la gestion du risque																							
5	5	25																					
Après la gestion du risque																							
3	4	12																					
Stratégie : réduction																							

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent															
6.	Communication avec les parties prenantes	Couverture médiatique négative à propos d'un ou de plusieurs titulaires de permis	Reportages dans les médias sur le Collège ou sur un ou plusieurs titulaires de permis impliqués dans des activités illicites ou criminelles	Les reportages négatifs dans les médias portent atteinte à la réputation du Collège et à celle de la profession.	- Renforcement de la stratégie médiatique proactive du Collège afin d'assurer des communications transparentes, opportunes et précises qui renforcent la confiance du public et soulignent le rôle réglementaire du Collège - Communication d'informations générales sur les processus réglementaires standard et condamnation publique de manquements professionnels présumés afin de promouvoir la transparence et de préserver la confiance du public - Mise sur pied par l'équipe dirigeante d'un plan de communication de crise qui comprenait une simulation de crise en temps réel.	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>16</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>4</td><td>3</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : réduction</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			4	4	16	Après la gestion du risque			4	3	12	Stratégie : réduction		
Avant la gestion du risque																							
4	4	16																					
Après la gestion du risque																							
4	3	12																					
Stratégie : réduction																							
7.	Praticiens non autorisés (PNA)	Praticiens non autorisés	- Les préjudices causés au public par les PNA peuvent porter atteinte à la réputation et miner la confiance du public envers la profession. - Les reportages dans les médias sur les activités de PNA ne font souvent pas la distinction entre les titulaires de permis et les PNA.	Atteinte à la réputation	- Poursuite des procédures de « cessation et d'abstention » ou d'injonction à l'encontre des PNA au pays - Poursuite et intensification des efforts menés par le Collège pour perturber les activités des PNA, notamment par la surveillance des sites Web et des médias sociaux, ainsi que par la mise en œuvre de techniques auprès de partenaires nationaux et internationaux visant à perturber les activités des PNA - Poursuite des campagnes de sensibilisation du public au pays et à l'étranger - Poursuite des efforts déployés pour délivrer des permis d'exercice aux PNA qui satisfont aux normes du Collège - Renforcement de la stratégie médiatique proactive du Collège - Poursuite de l'évaluation et du traitement rapides des demandes de renseignements des médias afin de s'assurer que le Collège est en mesure de fournir des renseignements exacts - Communication de la condamnation par le Collège des activités exercées par des PNA, renforcement du rôle réglementaire du Collège, mise en garde contre les risques associés aux PNA et accent mis sur l'importance de faire appel à des titulaires de permis	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td><td>25</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>5</td><td>2</td><td>10</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : acceptation</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			5	5	25	Après la gestion du risque			5	2	10	Stratégie : acceptation		
Avant la gestion du risque																							
5	5	25																					
Après la gestion du risque																							
5	2	10																					
Stratégie : acceptation																							
8.	Durabilité	Politique	Changement majeur aux politiques d'immigration	- Forte baisse du nombre de titulaires de permis en exercice et en devenir si un changement aux politiques restreint le marché pour les titulaires de permis, entraînant une diminution des revenus du Collège - Incapacité du Collège à faire face à une augmentation soudaine du nombre de titulaires de permis en exercice si un changement aux politiques entraîne une hausse rapide des demandes de permis - Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus	- Suivi mensuel des données relatives aux titulaires de permis, y compris les demandes et les inscriptions au programme d'études supérieures - Processus budgétaire annuel rigoureux menant à l'approbation du CA - Rapports et examens financiers détaillés effectués tous les trimestres par le Comité des finances et de la vérification (CFV) et le CA - Plan de travail du CFV comprenant l'établissement de réserves de fonctionnement et la révision de la politique en matière d'investissement	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>3</td><td>3</td><td>9</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : acceptation</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			3	4	12	Après la gestion du risque			3	3	9	Stratégie : acceptation		
Avant la gestion du risque																							
3	4	12																					
Après la gestion du risque																							
3	3	9																					
Stratégie : acceptation																							

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent															
9.	Durabilité	Personnel	Perte de capacité pour le Collège à attirer et à fidéliser les talents spécialisés nécessaires	- Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus - Risque d'atteinte à la réputation	- Audit des RH effectué et mise en œuvre des recommandations en cours d'élaboration - Établissement et approbation par le CA des principes du Collège en matière de rémunération, ainsi que mise en œuvre et tenue à jour de ces principes - Analyse comparative périodique du programme d'avantages sociaux offert par le Collège par rapport aux normes du secteur/des organismes de réglementation - Activités de sensibilisation du public et de relations avec les parties prenantes menées par le Collège pour rehausser son image auprès des organismes de réglementation au pays et à l'étranger - Embauche d'une nouvelle gestionnaire des RH afin de consolider le leadership en matière de RH et la capacité organisationnelle	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>3</td><td>3</td><td>9</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : élimination</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			3	4	12	Après la gestion du risque			3	3	9	Stratégie : élimination		
Avant la gestion du risque																							
3	4	12																					
Après la gestion du risque																							
3	3	9																					
Stratégie : élimination																							
10.	Stratégique	Mission de réglementation	Non-respect de la mission de réglementation en raison de son inadéquation avec le Plan stratégique	- Atteinte à la réputation - Perte de confiance du public - Intervention potentielle du gouvernement	- Planification stratégique rigoureuse avec la collaboration active du CA et de l'équipe dirigeante - Suivi pertinent et continu du rendement - Harmonisation des objectifs stratégiques avec les obligations réglementaires	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td><td>25</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>2</td><td>4</td><td>8</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : acceptation</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			5	5	25	Après la gestion du risque			2	4	8	Stratégie : acceptation		
Avant la gestion du risque																							
5	5	25																					
Après la gestion du risque																							
2	4	8																					
Stratégie : acceptation																							
11.	Durabilité	Conformité juridique et réglementaire	Défaut du Collège de respecter les obligations en matière d'emploi et en vertu de la loi et de la réglementation en vigueur et en évolution	- Sanctions pécuniaires - Atteinte à la réputation - Risque juridique	- Examen juridique complet des obligations du Collège en matière de conformité effectué par un cabinet d'avocats externe, portant notamment sur les exigences énoncées dans la <i>Loi sur les langues officielles</i> et la conformité du site Web à la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO) - Examen continu des politiques/lois et modification en temps opportun des politiques et des processus - Participation aux réunions d'information du Secrétariat du Conseil du Trésor - Contrats de travail décrivant les exigences de conformité	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>16</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>2</td><td>4</td><td>8</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : réduction</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			4	4	16	Après la gestion du risque			2	4	8	Stratégie : réduction		
Avant la gestion du risque																							
4	4	16																					
Après la gestion du risque																							
2	4	8																					
Stratégie : réduction																							
12.	Durabilité	Relève des membres de l'équipe dirigeante et du personnel clé	- Risque de perdre des cadres (autres que le chef de la direction) ou des employés clés en l'absence d'une planification de la relève adéquate - Perte d'un savoir organisationnel et perturbations opérationnelles	- Retards opérationnels - Atteinte à la réputation - Perte d'un savoir organisationnel et perturbations opérationnelles	- Maintien de plans de relève pour tous les postes clés - Formation réciproque et transmission des connaissances - Stratégies de maintien en fonction et plans de relève par intérim	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>3</td><td>2</td><td>6</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : réduction</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			3	4	12	Après la gestion du risque			3	2	6	Stratégie : réduction		
Avant la gestion du risque																							
3	4	12																					
Après la gestion du risque																							
3	2	6																					
Stratégie : réduction																							

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 – Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent
13.	Communication avec les parties prenantes	Normes en matière de service à la clientèle	Réponses tardives aux demandes du public ou des titulaires de permis	- Atteinte à la réputation - Désengagement et non-conformité des titulaires de permis	- Suivi et examen des communications entrantes des titulaires de permis et des réponses fournies effectués chaque mois - Mise en place d'une stratégie de canaux de communication et de normes sur les niveaux de service pour chaque titulaire de permis et chaque service en contact avec le public - Participation du Service des affaires générales et publiques à la conception et à la diffusion de toutes les communications sur la conformité destinées aux titulaires de permis - Mise en place de services d'assistance en ligne et téléphonique « en direct » durant les périodes de conformité aux exigences (p. ex. renouvellement annuel)	Avant la gestion du risque		
						3	4	12
						Après la gestion du risque		
						2	3	6
						Stratégie : réduction		
14.	Durabilité	Contrôles financiers internes	Contrôles financiers internes inadéquats, y compris en matière d'approvisionnement, de gestion des dépenses, de comptes fournisseurs et comptes clients, ainsi que d'autorisations bancaires	Perte financière, fraude, risques juridiques et d'atteinte à la réputation ou mauvaise gestion	- Examen des contrôles financiers internes par la direction, suivi d'un rapport au CFV - Examen régulier par le CFV de la liste des signataires autorisés et des arrangements bancaires - Signataires autorisés multiples pour les transactions importantes	Avant la gestion du risque		
						5	4	20
						Après la gestion du risque		
						2	2	4
						Stratégie : réduction		
15.	Durabilité	Gestion du risque	Responsabilités imprévues ou non assurées	- Incapacité du Collège à faire face à ses obligations financières - Atteinte à la réputation	- Examen annuel des exigences en matière d'assurance axé sur les pratiques exemplaires - Examen annuel des polices d'assurance tous risques et mise à jour de ces polices, au besoin - Examen annuel par le CFV et approbation par le CA de la répartition des fonds affectés - Examen plus approfondi des risques pour l'organisme entrepris dans le cadre de la planification stratégique, y compris l'identification des dix principaux risques auxquels le Collège fait face et l'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation	Avant la gestion du risque		
						3	5	15
						Après la gestion du risque		
						2	2	4
						Stratégie : élimination		
16.	Personnel	Régime enregistré d'épargne-retraite collective	REER collectif du Collège ne respectant pas les obligations légales, fiscales ou fiduciaires	- Sanctions financières résultant de la non-conformité - Perte d'employés qualifiés - Atteinte à la réputation	- REER collectif offert par un fournisseur tiers - Communication et soutien continu du Collège à l'intention de ses employés pour répondre à leurs préoccupations ou questions - Suivi continu des retenues à la source	Avant la gestion du risque		
						4	4	16
						Après la gestion du risque		
						2	2	4
						Stratégie : transfert		

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 =	Risque faible	6 à 10 =	Risque modéré	11 à 18 =	Risque élevé	19 à 25 =	Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique								

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent
17.	Durabilité	Résultats financiers	- Ressources financières insuffisantes pour répondre aux exigences actuelles et futures - Diminution des produits et augmentation des charges	- Incapacité du Collège à faire face à ses obligations financières - Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus - Instabilité opérationnelle - Atteinte à la réputation	- Processus budgétaire annuel rigoureux menant à l'approbation du CA - Rapports et examens financiers détaillés effectués tous les trimestres par le Comité des finances et de la vérification (CFV) et le CA - Plan de travail du CFV comprenant l'établissement de réserves de fonctionnement et la révision de la politique en matière d'investissement - Examen périodique de la répartition des fonds affectés effectué par le CFV - Stabilité financière du Collège assurée au moyen de l'établissement d'un budget rigoureux, de rapports financiers réguliers, d'une planification stratégique des réserves et d'un examen continu des allocations de fonds - Budget pour l'exercice financier 2027 approuvé par le CA; surveillance continue du nombre de titulaires de permis, des produits et des charges, et rajustements envisagés à mesure que les résultats tirés du renouvellement annuel sont confirmés	Avant la gestion du risque		
						3	4	12
						Après la gestion du risque		
						1	4	4
						Stratégie : réduction		
18.	Durabilité	Pandémie/catastrophe naturelle	- Perturbation imprévue des activités - Crise de santé publique ou catastrophe naturelle entraînant une perturbation généralisée des activités	- Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus - Risque pour le personnel du Collège - Réunions en personne et déplacements limités - Instabilité opérationnelle - Atteinte à la réputation	- Mise en place d'un plan de continuité - Télétravail pour tout le personnel du Collège - Mise en place d'une politique de télétravail - Élaboration et révision périodique des protocoles d'urgence	Avant la gestion du risque		
						4	4	16
						Après la gestion du risque		
						3	1	3
						Stratégie : acceptation		
19.	Durabilité	Relève du chef de la direction	Départ imprévu du chef de la direction	- Diminution de la stabilité organisationnelle - Capacité réduite du Collège à atteindre ses objectifs stratégiques dans les délais prévus - Incertitude à l'interne susceptible d'affecter le maintien de l'effectif et le moral du personnel	- Maintien et examen du plan de relève pour le chef de la direction effectués périodiquement par le Comité des ressources humaines - Planification de la relève assurant la continuité en cas du départ imprévu du chef de la direction	Avant la gestion du risque		
						2	5	10
						Après la gestion du risque		
						1	3	3
						Stratégie : élimination		
20.	Normes professionnelles et conformité	Conformité au Programme de mentorat/Capacité	- Non-conformité des titulaires de permis/défaut de satisfaire aux exigences du programme - Nombre de titulaires de permis dépassant la capacité du Collège en matière d'inscriptions	- Suspensions de titulaires de permis pour non-conformité ou dispense du délai d'achèvement par le Collège - Désengagement ou non-conformité des titulaires de permis - Atteinte à la réputation	- Communications destinées aux titulaires de permis pour les informer des obligations qui leur incombent et des exigences du programme - Évaluation et reconnaissance des acquis visant à soutenir le délai de traitement et la conformité - Communications destinées aux titulaires de permis pour mieux faire connaître les exigences obligatoires - Suivi en temps opportun auprès des titulaires de permis ne respectant pas les exigences - Mise en œuvre de mesures pour les titulaires de permis ne respectant pas les exigences - Mise en place d'une incitation financière pour le recrutement de mentors	Avant la gestion du risque		
						4	4	16
						Après la gestion du risque		
						1	2	2
						Stratégie : réduction		

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 = Risque faible	6 à 10 = Risque modéré	11 à 18 = Risque élevé	19 à 25 = Risque sérieux
Gravité	1 – Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique				

	Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	Répercussions	Plan d'atténuation	Probabilité inhérente (1 à 5)	Gravité inhérente (1-5)	Évaluation du risque inhérent															
21.	Durabilité	Responsabilité des administrateurs	Personnes réticentes à exercer la fonction d'administrateur en raison de la responsabilité personnelle qu'elles estiment devoir assumer	Échec de gouvernance	- Immunité accrue des administrateurs et d'autres participants en raison des modifications apportées à la Loi sur le Collège - Examen et renouvellement annuels de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants - Examen et renouvellement annuels du fonds affecté aux administrateurs et dirigeants - Analyse comparative périodique de la rémunération des administrateurs et de celle d'organismes similaires - Activités de sensibilisation du public et d'engagement auprès des parties prenantes pour faire connaître davantage le Collège et consolider sa réputation	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>16</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : réduction</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			4	4	16	Après la gestion du risque			1	2	2	Stratégie : réduction		
Avant la gestion du risque																							
4	4	16																					
Après la gestion du risque																							
1	2	2																					
Stratégie : réduction																							
22.	Stratégique	Conflit d'intérêts	Membres du CA n'ayant pas déclaré de conflits d'intérêts perçus ou réels	- Objectivité des membres du CA compromise par des conflits d'intérêts réels ou perçus - Érosion de la confiance du public - Atteinte à la réputation	- Mise en place d'une politique sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du CA, des dirigeants et des membres des comités - Élaboration en cours par le CA du Règlement administratif portant sur les conflits d'intérêts - Point permanent à l'ordre du jour du CA et des comités concernant la déclaration de conflit d'intérêts - Formation périodique du CA en matière de gouvernance - Mise en place d'une attestation annuelle relative aux conflits d'intérêts	<table><tr><td colspan="3">Avant la gestion du risque</td></tr><tr><td>4</td><td>3</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="3">Après la gestion du risque</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="3">Stratégie : élimination</td></tr></table>			Avant la gestion du risque			4	3	12	Après la gestion du risque			1	2	2	Stratégie : élimination		
Avant la gestion du risque																							
4	3	12																					
Après la gestion du risque																							
1	2	2																					
Stratégie : élimination																							

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 =	Risque faible	6 à 10 =	Risque modéré	11 à 18 =	Risque élevé	19 à 25 =	Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique								

ANNEXE 2

D. Annexe 2 : Risques retirés

Catégorie de risque	Désignation du risque	Description du risque	
Normes professionnelles et conformité	Programme de mentorat	Demande de contrôle judiciaire déposée par un titulaire de permis en cours	- Affaire assimilable à un problème plutôt qu'à un risque - Dossier réglé en faveur du Collège
Gouvernance/supervision	Cadre de gouvernance des politiques	Absence d'un répertoire complet et à jour des politiques et d'un processus de révision cohérent limitant la supervision efficace du cadre stratégique global	Risque secondaire ou enjeu de gouvernance
Durabilité	Gestion de documents	Non-respect de la <i>Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada</i>	Risque secondaire ou enjeu de conformité
Durabilité	Interruption du service postal	Répercussions minimales sur le Collège	N'est plus pertinent

Probabilité	1 – Faible	2 – Improbable	3 – Possible	4 – Probable	5 – Presque certaine	1 à 5 =	Risque faible	6 à 10 =	Risque modéré	11 à 18 =	Risque élevé	19 à 25 =	Risque sérieux
Gravité	1 –Mineure	2 – Modérée	3 – Considérable	4 – Majeure	5 – Catastrophique								

RÉSOLUTION

À l'attention du :	Conseil d'administration						
Date de la réunion :	24 septembre 2026						
N° du point à l'ordre du jour :	Résolutions en bloc						
Objet :	Nomination du registraire						
Préparée par :	Victoria Rumble, secrétaire générale						
Présentée par :	Victoria Rumble, secrétaire générale						
Mesure à prendre :	Pour approbation						
Classification :	<table><tr><td></td><td>Plan de travail annuel</td><td>✓</td><td>Point de suivi</td><td></td><td>Question émergente</td></tr></table>		Plan de travail annuel	✓	Point de suivi		Question émergente
	Plan de travail annuel	✓	Point de suivi		Question émergente		

OBJECTIF

Obtenir l'approbation du conseil d'administration (CA) pour la nomination de Michael Huynh, président et chef de la direction, à titre de registraire du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

CONTEXTE

À la suite du départ du précédent président et chef de la direction et registraire du Collège, la directrice du Service des inscriptions a assumé la responsabilité de registraire par intérim.

Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail chargé de la planification de la relève du chef de la direction a examiné les fonctions respectives de président et chef de la direction et de registraire ainsi que des exemples d'organismes de réglementation où ces postes sont combinés. Les recherches ont montré l'importance de mécanismes de gouvernance clairs visant à préserver l'indépendance des responsabilités du registraire qui sont prévues au titre de la loi, ainsi qu'à déceler et gérer les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus.

Par le passé, le Collège a combiné les postes de président et chef de la direction et de registraire.

ANALYSE

Le paragraphe 30(1) de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (la Loi) prévoit ce qui suit :

« Le conseil nomme le registraire du Collège pour un mandat maximal de cinq ans, lequel peut être reconduit pour une durée maximale de cinq ans. »

Le registraire est investi d'importantes responsabilités légales, assurant la vérification du respect ou la prévention du non-respect de la Loi.

Le président et chef de la direction est responsable de l'ensemble du leadership organisationnel et de l'administration opérationnelle du Collège. Le rôle du registraire est distinct, étant donné qu'il comprend des responsabilités décisionnelles en matière de réglementation et des obligations prévues au titre de la loi. Il ne convient donc de combiner ces postes que si le Collège dispose de mécanismes de gouvernance clairs qui préservent les pouvoirs du registraire d'exercer ses responsabilités prévues au titre de la loi de manière indépendante, équitable et conforme à la Loi, au Règlement d'application, aux Règlements administratifs et aux politiques applicables.

La nomination de Michael Huynh à titre de président et chef de la direction constitue une occasion d'établir une structure de leadership combinant les postes de président et chef de la direction et de registraire. Son expérience antérieure au sein du Collège ainsi que sa nomination à titre de président et chef de la direction offrent un contexte organisationnel pertinent pour la structure combinée de leadership qui est proposée.

RECOMMANDATION

Que le CA nomme Michael Huynh, président et chef de la direction, à titre de registraire du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté en date du 24 septembre 2026, pour un mandat qui prendra fin le 23 septembre 2031.

RISQUES ÉVENTUELS

Indépendance en matière de réglementation : La combinaison des postes de président et chef de la direction et de registraire crée la possibilité de conflits d'intérêts réels ou perçus entre les responsabilités du registraire en matière de réglementation et les responsabilités opérationnelles du président et chef de la direction. Les responsabilités que doit assumer le registraire au titre de la loi ainsi que son pouvoir décisionnel doivent demeurer distincts au sein de cette structure combinée.

Clarté de la gouvernance : Les responsabilités et les pouvoirs distincts que la loi confère au registraire doivent demeurer clairement définis au sein de la structure de leadership combinée.

RÉSOLUTION

IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration nomme Michael Huynh, président et chef de la direction, à titre de registraire du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté en date du 24 septembre 2026, pour un mandat qui prendra fin le 23 septembre 2031.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Michael Huynh, à titre de registraire, exerce les attributions conférées au registraire conformément à *Loi sur le Collège des consultants en*

immigration et en citoyenneté, au Règlement d'application, aux Règlements administratifs et aux politiques applicables du Collège.

PROCHAINES ÉTAPES

- Communiquer la décision du CA à l'équipe dirigeante du Collège.
- Mettre à jour les dossiers du Collège liés à la gouvernance et à l'organisme afin de tenir compte de cette nomination.
- Mettre à jour, s'il y a lieu, les renseignements accessibles au public, notamment le site Web du Collège et les renseignements concernant le registraire.

ANNEXE

- Aucune

RAPPORT DE SERVICE

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	5
Objet :	Rapport du Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques (NREP) (1 ^{er} avril au 30 juin 2026)
Personne-ressource principale :	Beata Pawlowska, directrice, NREP
Mesure à prendre :	<i>À titre informatif seulement</i>

Sommaire

La période visée par le présent rapport marque une avancée importante pour ce qui est de la capacité du Collège de protéger le public au moyen d'une réglementation fondée sur des données probantes, basée sur la compétence et axée sur la prévention. Une fois la période d'inscription 5 terminée, la période d'inscription 6 permettra de résorber l'arriéré du Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis, un jalon en matière de capacité qui sera atteint grâce à l'engagement exceptionnel du personnel et des mentors.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les programmes du Collège pour le maintien de la compétence ont accueilli près de 3000 titulaires de permis. La formation en pratique professionnelle (FPP) passe à un modèle hybride en ligne; la modernisation du cadre d'agrément pour la formation professionnelle continue (FPC) est en cours; et des améliorations de la qualité ciblées ont été réalisées en vue du lancement du Programme de spécialisation à l'automne. Le travail entourant les Règlements administratifs du Collège se poursuit, avec la contribution diligente et l'engagement soutenu du personnel de plusieurs services.

Le programme de recherche du Service NREP continue de produire des données probantes à l'appui du mandat et de la stratégie du Collège. S'appuyant sur les réponses de plus de 21 000 participants, l'étude menée par le Collège a révélé que le recours aux CRIC et aux CRIEE a augmenté de 10 points de pourcentage en deux ans. Les comportements professionnels que les clients apprécient le plus sont directement liés à ceux qui sont définis dans les cadres de compétences et les normes du Collège. En revanche, le recours à des praticiens non autorisés était associé à des signalements de mésinformation et de pertes financières.

L'analyse des données relatives au Programme de mentorat et au programme de FPP a montré que le non-respect des exigences obligatoires en début de pratique peut indiquer un risque

accru de révocation ultérieure du permis. Les titulaires de permis qui ne respectaient pas les exigences présentaient un risque de révocation ultérieure environ quatre à cinq fois plus élevé.

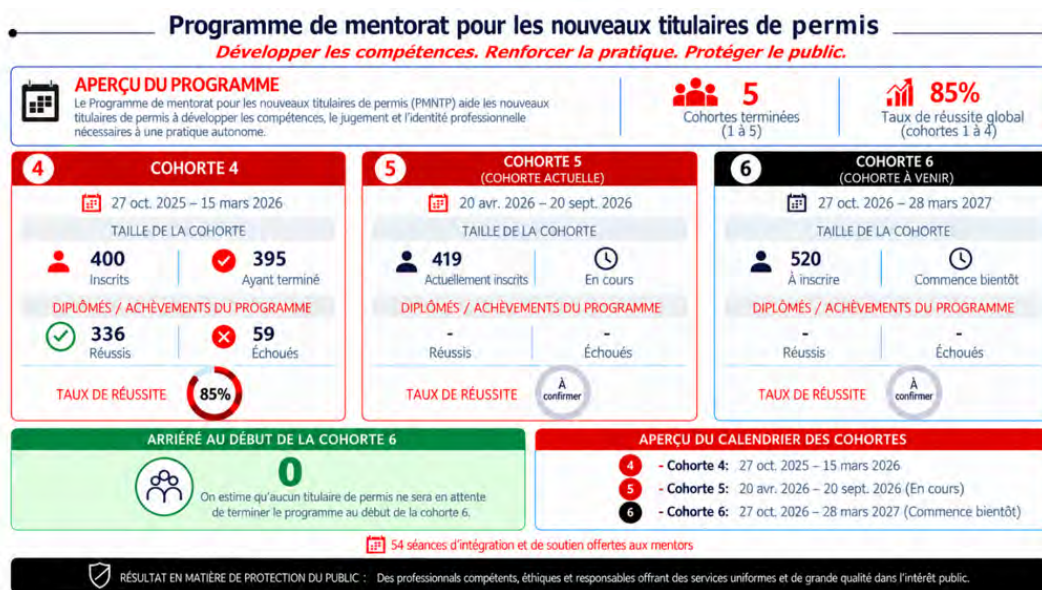
Le Collège a également effectué ses premières prévisions longitudinales concernant la population des CRIC sur trois et cinq ans en se basant sur un ensemble de données composé de 15 708 titulaires de permis et constitué spécialement pour les besoins de l'étude à partir de plusieurs systèmes du Collège. Ces prévisions fournissent des données probantes importantes sur la compétence de réglementation, l'état de préparation des programmes et de préparation opérationnelle, ainsi que la planification des produits.

1. Normes professionnelles et compétence des titulaires de permis

1.1 Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis : atteinte d'un jalon en matière de capacité et modernisation du processus d'orientation des mentors

La période d'inscription 6 **permettra de résorber l'arriéré** du Programme de mentorat, ce qui représente un jalon important pour aider les titulaires de permis à satisfaire aux exigences d'obtention de permis, atténuer les risques présents en début de pratique et favoriser la compétence continue. Le Collège a augmenté le nombre de places au sein des cohortes sans personnel supplémentaire, tout en continuant d'utiliser les systèmes existants. Cela témoigne également d'un engagement exceptionnel de la part des mentors : alors qu'un mentor accompagne habituellement six mentorés, beaucoup ont accepté de mentorer simultanément deux groupes, soutenant ainsi jusqu'à 12 nouveaux titulaires de permis dans le cadre du programme.

Pour la période d'inscription 6, une **nouvelle séance interactive d'orientation des mentors entièrement en ligne** sera également mise en œuvre en remplacement du modèle précédent en personne. Cette séance comprend des vérifications de la compréhension et permet aux mentors d'accéder à du matériel de formation uniforme qu'ils pourront reconsulter tout au long du cycle de mentorat. Elle procure davantage de souplesse quant aux horaires et aux fuseaux horaires, diminue le recours à des formations données de façon répétée par le personnel et permet encore la participation impromptue à des séances ciblées en direct pour poser des questions et obtenir du soutien. Ce modèle permet de mieux préparer les mentors et d'enrichir leur expérience tout en fournissant une base durable pour la croissance du programme.



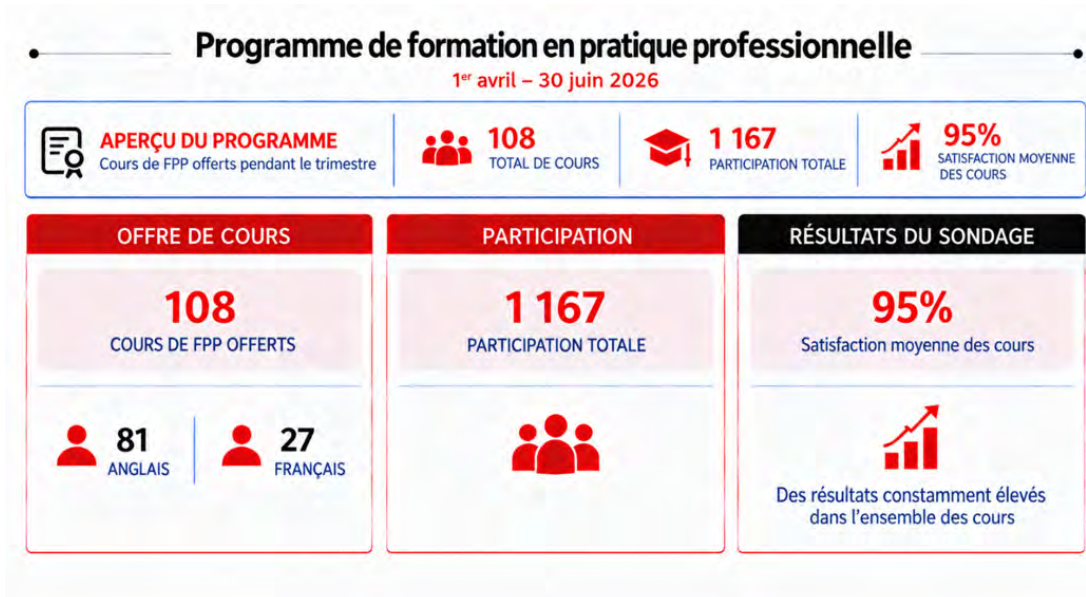
1.2 Programme de spécialisation : renforcement de la compétence liée à la pratique auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

Le Programme de spécialisation contribue à la protection du public dans le domaine de pratique hautement spécialisé auprès de la CISR et, **à ce jour**, plus de **2200 titulaires de permis** l'ont réussi. En prévision du lancement à l'automne, le Service NREP a réalisé un travail ciblé d'amélioration de la qualité comprenant notamment la mise à jour des dossiers de cas ainsi que la vérification complète et le peaufinage de l'évaluation des progrès. En plus de préparer la mise en œuvre, ce travail contribue à faire en sorte que le programme continue de soutenir la compétence des titulaires de permis, de refléter les besoins actuels de la pratique et de faire progresser la protection du public.



1.3 Formation en pratique professionnelle : apprentissages concrets pour une pratique éthique et responsable

Les commentaires récents recueillis auprès de titulaires de permis témoignent de l'utilité concrète de la FPP pour appliquer les obligations professionnelles à la pratique quotidienne. Au moyen d'études de cas tirées de situations réelles, de vérifications des connaissances et de discussions animées, le cours permet de renforcer la compréhension de la supervision des agents, des responsabilités professionnelles et des devoirs éthiques prévus par le Code de déontologie. Les participants ont souligné la pertinence des exemples présentés, la richesse des échanges entre pairs ainsi que la qualité de l'animation, qui leur a permis de faire des apprentissages clairs et faciles à mettre en pratique.



2. Veille réglementaire du Collège : identification précoce des risques, renforcement de la protection du public et prévisions

2.1 Réglementation axée sur la prévention : identification des risques avant qu'un préjudice ne se produise

L'analyse des données relatives au Programme de mentorat, au programme de FPP et aux tendances de non-respect des exigences chez les titulaires de permis a révélé que le non-respect des exigences obligatoires en début de pratique peut indiquer un risque accru de révocation ultérieure du permis. Dans le cadre du Programme de mentorat et du programme de FPP, environ 18 % des titulaires de permis qui n'avaient pas respecté les exigences ont par la suite vu leur permis révoqué, contre 3,5 % à 4,7 % des titulaires de permis ayant respecté les exigences, ce qui représente un risque de révocation ultérieure du permis environ quatre à cinq fois plus élevé.

Cette étude et ses conclusions viennent appuyer le modèle de réglementation axée sur la prévention. Plutôt que de considérer le non-respect des exigences en début de carrière uniquement sous l'angle de l'application de la réglementation ou de la conduite professionnelle, les conclusions corroborent l'analyse intégrée des données sur les programmes, l'application de la réglementation et la conduite professionnelle afin de dégager les tendances en matière de risque réglementaire et de permettre des interventions plus précoces, ciblées et proportionnées pour éliminer les risques avant qu'un préjudice ne soit causé au public.

2.2 Importance des normes professionnelles : données probantes sur la protection du public et coût de la pratique non autorisée

Notre étude de référence fournit des données probantes rares et directes sur la valeur que procure le modèle de réglementation du Collège pour le public. Fondée sur les réponses de plus de 21 000 étudiants étrangers, elle a révélé que le recours aux CRIC et aux CRIEE est passé d'environ 18 % en 2023 à 27 % en 2025. En revanche, les répondants ayant eu recours à des fournisseurs non autorisés étaient plus susceptibles de signaler des résultats défavorables, comme de la mésinformation et des pertes financières.

De plus, nos recherches montrent que le public considère que la clarté, le professionnalisme, la sensibilisation aux réalités culturelles, la réactivité et la connaissance des politiques sont tous des éléments qui concourent à leur perception de la qualité des services reçus d'un CRIC ou d'un CRIEE. Les coefficients de saturation factorielle très élevés (de 0,91 à 0,96) et le niveau élevé de fiabilité justifient de regrouper ces cinq éléments au sein d'une seule mesure globale de qualité des services. Cette mesure correspond étroitement aux cadres de compétences du Collège : les comportements professionnels que le Collège considère comme essentiels sont les mêmes que ceux que les clients associent à des services de grande qualité. Elle fournit ainsi un indicateur de résultats fiable pour évaluer si les normes de compétence se traduisent par une expérience de service de qualité pour le public. Pour les besoins de la gouvernance, il conviendrait d'utiliser une note globale de qualité des services pour les rapports et le suivi des tendances, tout en conservant les différents éléments pour déterminer les aspects qui gagneraient à être améliorés. L'étude démontre clairement la concordance entre les normes du Collège et les aspects du service auxquels les clients accordent de l'importance.

2.3 Premières prévisions longitudinales sur la population du Collège : données probantes à l'appui d'une croissance durable et de l'état de préparation de la réglementation

Le Collège a effectué ses premières prévisions longitudinales de la population des CRIC sur trois et cinq ans en modélisant quatre scénarios relatifs à l'accès à la profession et au départ de celle-ci. Pour mener à bien ce travail, le Service NREP a constitué spécialement pour l'étude un ensemble de données de recherche regroupant 15 708 titulaires de permis, à l'échelle individuelle, en intégrant des documents provenant de plusieurs systèmes du Collège pour la période de 2011 à 2026, créant ainsi la perspective longitudinale nécessaire à l'examen des trajectoires professionnelles au fil du temps.

Ces études permettent au Collège d'aller au-delà d'un simple dénombrement statique des titulaires de permis pour acquérir une compréhension fondée sur des données probantes des facteurs qui influencent la croissance, l'attrition, la stabilisation et le rétablissement de la population. Elles permettent de cerner les tendances en matière d'attrition précoce, particulièrement entre la deuxième et la cinquième année de pratique, et de les analyser parallèlement au nombre de clients et à d'autres facteurs relatifs aux titulaires de permis. Les scénarios qui en découlent constituent un outil de planification stratégique pour la compétence de réglementation, l'état de préparation des programmes et de préparation opérationnelle, la planification des effectifs et les prévisions relatives aux produits, permettant ainsi au Collège d'anticiper les conditions futures.

3. Projet de transition des Règlements administratifs

L'élaboration des Règlements administratifs du Collège s'est poursuivie dans le cadre de séances de rédaction menées par le ministère de la Justice et le personnel du Collège. Afin d'orienter le processus de rédaction, le personnel du Collège a participé à une série de réunions des services et de groupes de discussion visant à déterminer les considérations liées à la réglementation, aux opérations et aux politiques qui doivent faire l'objet de discussions et de recommandations durant les séances de rédaction avec le ministère de la Justice. Le processus de rédaction des Règlements administratifs se poursuivra en septembre après une pause estivale planifiée.

PROJETS ET INITIATIVES EN COURS

Transition vers la nouvelle réglementation et gouvernance

- Projet de rédaction des Règlements administratifs et de transition

Programmes pour le maintien de la compétence et amélioration de la qualité

- Révision du programme de FPP
- Élimination de l'arriéré pour le Programme de mentorat et séance d'orientation des mentors en ligne
- Amélioration de la qualité dans l'ensemble des programmes fondés sur les compétences
- Amélioration continue de la qualité sur le plan opérationnel
- Amélioration continue de la qualité sur le plan pédagogique
- Peaufinage des dossiers de cas et de l'évaluation des progrès pour le Programme de spécialisation

Nouveau cadre d'agrément

Appréciation, recherche, évaluation et veille réglementaire

- Développement continu et analyse psychométrique des examens pour l'obtention de permis
- Élaboration et gestion de la banque de questions
- Recherche institutionnelle et évaluation de programmes

- Veille réglementaire et analyse d'impact
- Prévisions longitudinales de la population de titulaires de permis et analyse des risques

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

L'un des principaux défis du Collège consiste à maintenir la compétence et la conformité au sein d'une population de titulaires de permis nombreuse et changeante, tout en menant à bien le travail requis sur le plan de la gouvernance, des opérations et des questions juridiques en vue de mettre en œuvre le cadre réglementaire en constante évolution, y compris le fonds d'indemnisation. Cela met également en évidence l'importance d'intégrer les données relatives aux programmes, à la conformité, à la conduite professionnelle et à l'organisme afin d'orienter les décisions stratégiques, de déceler les risques plus rapidement et d'anticiper les besoins liés aux interventions en matière de réglementation, aux analyses d'impact, aux évaluations, à la capacité, aux programmes et à la planification des ressources.

RECONNAISSANCE ET JALONS

Jalon lié à la capacité du Programme de mentorat : La période d'inscription 6 éliminera l'arriéré du Programme de mentorat, permettant ainsi aux nouveaux titulaires de permis de s'y inscrire dès leur première année de pratique.

Contribution des mentors : Un nombre important de mentors ont accepté de mentorer simultanément deux groupes, soit jusqu'à 12 mentorés, ce qui contribue à accroître le nombre de places au sein du programme sans nécessiter de personnel supplémentaire.

Qualité et modernisation du programme : Pour la période d'inscription 6, une nouvelle séance interactive d'orientation des mentors entièrement en ligne est mis en place, tandis que des activités d'amélioration continue de la qualité ciblées renforcent le Programme de spécialisation en prévision de son lancement à l'automne.

Jalons en matière de recherche : Le Service NREP a effectué les premières prévisions longitudinales du Collège concernant la population de CRIC sur trois et cinq ans. De plus, il a recueilli des données probantes à l'échelle nationale établissant un lien entre les normes de compétence du Collège et les aspects de la qualité du service auxquels les clients accordent de l'importance. Enfin, il a relevé des tendances de non-respect des exigences en début de carrière qui méritent une analyse plus approfondie, puisqu'il s'agit d'indicateurs potentiels de risques plus vastes sur le plan de la réglementation.

Le **projet de rédaction des Règlements administratifs et de transition** demeure l'une des initiatives les plus importantes en cours au Collège. Les progrès réalisés à ce chapitre reflètent l'importante contribution du personnel de plusieurs services.

RECOMMANDATIONS

S.O.

RAPPORT DE SERVICE

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	5
Objet :	Rapport du Service des inscriptions (1 ^{er} avril au 30 juin 2026)
Personne-ressource principale :	Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
Mesure à prendre :	<i>À titre informatif seulement</i>

Sommaire

Au cours du dernier trimestre de l'exercice financier 2025-2026, le Service des inscriptions a continué à faire progresser le mandat de protection du public du Collège grâce à une gestion efficace de la délivrance des permis, à la surveillance des exigences d'accès à la pratique et à l'application de la conformité. Les niveaux d'activité en matière de délivrance de permis, de réobtention de permis, d'application de la loi et de la réglementation, et d'accès à la pratique sont demeurés constants par rapport à ceux des trimestres précédents, contribuant ainsi à la stabilité et à l'efficacité des activités de réglementation.

Les principales priorités de ce trimestre comprenaient le lancement du renouvellement annuel 2026-2027 qui a permis aux titulaires de permis de mettre à jour leurs renseignements dans le Portail du Collège au moyen d'une approche simplifiée, la surveillance de la conformité aux exigences pour ce qui est de la formation professionnelle continue (FPC), et la détection accrue de pratiques non autorisées. Ces initiatives viennent directement soutenir les priorités du Plan stratégique du Collège en matière de normes professionnelles et de conformité, de communication avec les parties prenantes, de sensibilisation aux praticiens non autorisés et de durabilité organisationnelle.

Dans l'ensemble, les résultats du service témoignent d'une stabilité opérationnelle soutenue : le nombre de permis délivrés reste stable, les activités relatives à l'application de la réglementation s'inscrivent dans les tendances établies, les exigences en matière de vérification de la FPC sont rigoureusement respectées, et la capacité à détecter les pratiques non autorisées et à y répondre s'est améliorée. Ensemble, ces activités ont renforcé la surveillance réglementaire exercée par le Collège et ont contribué à la protection continue du public.

FAITS SAILLANTS

Un sommaire des activités de délivrance de permis menées au cours du trimestre est affiché dans le tableau ci-dessous indiquant le nombre de nouveaux titulaires de permis pour le trimestre.

Mois	CRIC	CRIIE	Total
Avril	48	5	53
Mai	47	4	51
Juin		2	2
T4	95	11	106

Sur les 106 nouveaux titulaires de permis, 84 ont indiqué que l'anglais était leur langue maternelle, tandis que 22 ont indiqué que leur langue maternelle était le français.

Le nombre de nouveaux titulaires de permis au cours du mois de juin s'est avéré historiquement plus faible, ce qui s'explique par le fait que le service a concentré ses efforts sur les activités de renouvellement annuel pendant cette période. Le nombre de nouveaux titulaires de permis devrait revenir aux niveaux habituels au cours du prochain trimestre.

Les mesures coercitives appliquées par l'équipe responsable de la conformité professionnelle au cours du trimestre sont résumées ci-dessous :

- 489 suspensions
- 65 révocations

Les niveaux d'activités relatifs à l'application de la réglementation ont été plus élevés qu'au trimestre précédent, car ils comprennent les suspensions et les révocations pour le non-paiement des cotisations du quatrième trimestre (T4) et d'autres factures, ainsi que pour le non-paiement des amendes liées à la FPC. Ces chiffres tiennent compte de la supervision réglementaire, de la surveillance de la conformité et de l'application des exigences en matière de délivrance de permis.

Les activités liées à l'accès à la pratique ont été moins nombreuses au T4, tandis que les activités de réglementation essentielles ont continué d'être menées avec efficacité. Un examen menant à la spécialisation, auquel ont participé 215 candidats, a eu lieu en avril. La formation réciproque étant l'une des principales initiatives du Service des inscriptions, les membres de l'équipe responsable de l'accès à la pratique ont pu fournir du soutien pour l'exécution d'autres tâches prioritaires du service, notamment le renouvellement annuel, la mise à jour des données et la réception des courriels.

Le nombre de titulaires de permis, dans son ensemble, est demeuré relativement stable au cours de la période visée par le présent rapport, de modestes fluctuations, en phase avec les cycles normaux de délivrance de permis et de renouvellement, ayant été enregistrées d'un mois à l'autre.

Voici le rapport sur les titulaires de permis pour le T4 :

Mois	Avril	Mai	Juin
N ^{bre} total de titulaires de permis	12 498	12 424	12 328
% de croissance d'un mois à l'autre	0,02 %	-0,59 %	-0,77 %
% de croissance au cours de l'exercice financier actuel	-0,87 %	-1,46 %	-2,22 %

Le nombre total de titulaires de permis a diminué de 2,22 % au cours de l'exercice financier (1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026).

PROJETS ET INITIATIVES EN COURS

- L'équipe assure un suivi actif auprès de plus de 1000 titulaires de permis concernant des renseignements et des documents manquants relevés dans le cadre du processus de renouvellement annuel.
- Les titulaires de permis continuent d'être sensibilisés de manière proactive au fait de fournir les renseignements manquants ou incomplets qui sont exigés dans le Registre public, ce qui contribue à assurer l'exactitude et l'intégrité de leurs renseignements.
- Le processus de mise en œuvre de l'application des exigences en matière de FPC pour l'exercice financier précédent est en cours d'élaboration.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

- **Désignation des praticiens non autorisés**

Les améliorations aux vérifications des formulaires relatifs à l'emploi et à l'inscription d'un agent continuent d'être apportées, ce qui a permis de renforcer la capacité de l'équipe à cerner de potentiels cas de pratique non autorisée.

Ces mesures de vérification améliorées continuent de renforcer les efforts menés de façon proactive par le Collège en matière de supervision réglementaire et de protection du public.

RECONNAISSANCE ET JALONS

- Les délais de réponse aux courriels continuent de respecter la norme visant à fournir une réponse dans un délai de 48 heures, et ce, même pendant la période très occupée du renouvellement annuel en juin, où le nombre de courriels a dépassé les 10 000.
- Les travaux se poursuivent afin de trouver une solution de rechange aux services qu'utilise actuellement le Collège pour la tenue d'examens et la surveillance des examens en ligne et de la mettre en place.

RECOMMANDATIONS – Aucune décision du CA requise pour le moment

RAPPORT DE SERVICE

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	5
Objet :	Rapport du Service de la conduite professionnelle (1 ^{er} avril au 30 juin 2026)
Personne-ressource principale :	Laura Halbert, directrice, Conduite professionnelle
Mesure à prendre :	<i>À titre informatif seulement</i>

SOMMAIRE

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Service de la conduite professionnelle a continué de faire progresser le mandat de protection du public du Collège au moyen d'une gestion des plaintes fondée sur les risques, de la déstabilisation des praticiens non autorisés, de la modernisation de la réglementation et de la planification de la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application et du fonds d'indemnisation.

La phase 1 du projet de fonds d'indemnisation est en bonne voie d'être achevée d'ici la fin août. Ce projet a été entrepris sans que des ressources supplémentaires y soient consacrées, grâce à une collaboration efficace avec nos collègues de la gestion de projet, des finances, des communications et des TI.

Les enjeux opérationnels et les questions d'interprétation concernant le nouveau système de réglementation sont une priorité pour l'équipe de la conduite professionnelle.

Le nombre de nouvelles plaintes continue d'augmenter d'une année à l'autre, ce qui a une incidence sur le nombre global de plaintes non classées. L'évaluation du Registre d'atténuation des risques a été ajustée en conséquence au cours du trimestre précédent.

Le Service de la conduite professionnelle continue de réduire le nombre de dossiers de plaintes dont le Collège a hérité, d'adhérer aux normes d'équité procédurale et de donner la priorité aux dossiers présentant un risque plus élevé tout en s'appuyant sur les principes de la réglementation de la juste mesure. Les activités menées contribuent à soutenir les priorités du Plan stratégique concernant les normes professionnelles et la conformité, l'efficacité et l'efficacité du processus de traitement des plaintes, l'application de la loi pour lutter contre les praticiens non autorisés et la protection du public.

FAITS SAILLANTS

- Comme l'indique le Rapport annuel, 1 % de nos titulaires de permis sont à l'origine de 54 % des plaintes non classées, ce qui représente une baisse importante par rapport à 68 % l'année dernière. Voilà qui témoigne de l'attention que nous portons aux

titulaires de permis présentant un risque élevé, qui font souvent l'objet d'un nombre important de plaintes.

- Le nombre de plaintes antérieures au Collège (celles dont le Collège a hérité de l'organisme qui l'a précédé) a diminué de 94 %, passant de 1647 à 107.
- Le nombre de nouvelles plaintes a augmenté de 14 % par rapport au total de l'exercice financier 2025, atteignant 1378 dossiers pour l'exercice financier 2026, soit une moyenne de 114 par mois. Bien que ce nombre soit inférieur aux prévisions, la croissance annuelle soutenue à deux chiffres (mentionnée dans les rapports précédents) limite la capacité du service à réduire son nombre global de dossiers.
- Les mesures prises pour déstabiliser les praticiens non autorisés ont été comparables à celles de l'an dernier, entraînant la fermeture de 5386 sites de médias sociaux et l'envoi de 114 lettres intimant la cessation et l'abstention.
- Au cours de l'exercice financier 2026, plus de 1200 plaintes ont été traitées et classées. Des examens par l'agente d'examen des plaintes indépendante (AEPI) ont été demandés pour moins de 1,5 % des dossiers classés, et aucun de ces examens n'a mené à une conclusion de manquement à l'équité procédurale ni d'erreur de fait ou de droit. Ce constat témoigne de l'engagement et de la rigueur du personnel du Service de la conduite professionnelle ainsi que de l'équité de nos processus.

PROJETS ET INITIATIVES EN COURS

- La phase 1 du projet de fonds d'indemnisation est en bonne voie d'être achevée d'ici la fin août. Parmi les faits saillants, mentionnons le site Web et le contenu portant sur le fonds d'indemnisation, les flux de travaux liés aux plaintes, ainsi que les modifications apportées au système de gestion de l'information pour assurer le suivi des réclamations et des rapports conformément à nos nouvelles obligations.
- Nous évaluons si notre système de gestion de l'information actuel peut être modifié pour permettre la collecte de statistiques générales sur les plaintes selon les « types » de plaintes, comme l'exige le nouveau Règlement d'application.
- Les gestionnaires du Service de la conduite professionnelle et les membres de l'équipe juridique continuent de prendre part à des rencontres avec le ministère de la Justice concernant les instructions de rédaction pour la révision des Règlements administratifs, tout en apportant leur soutien au personnel sur les questions d'interprétation liées au nouveau cadre réglementaire.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Nombre de plaintes et ancienneté des dossiers (voir les Annexes A et B)

- Le nombre de plaintes augmente d'environ 14 % d'une année à l'autre. Cette augmentation est positive du point de vue de l'accessibilité de notre processus de réception des plaintes et de notre mandat de protection du public.
- Les statistiques fiables sur les types de plaintes et les délais de traitement ne sont pas disponibles en raison de la migration de données et des limites de notre système de gestion de l'information. Veuillez consulter l'Annexe B, qui présente les dossiers non classés selon l'année de réception de la plainte. Plusieurs plaintes concernent un même titulaire de permis et non des titulaires de permis distincts.

- Environ 65 à 70 % des plaintes évaluées sont réglées au stade de la réception et dans le cadre du règlement rapide au moyen de conditions négociées ou de directives, ou sont classées sans suite.
- Le nouveau Règlement d'application restreint le pouvoir discrétionnaire de classer certains dossiers, ce qui aura une incidence sur l'efficacité et les taux de dossiers classés.
- Nous nous attendons à une augmentation du nombre de demandes d'examen par l'AEPI et de contrôles judiciaires en lien avec l'admissibilité aux réclamations au fonds d'indemnisation. Nous voyons d'un bon œil les demandes d'examen par l'AEPI puisque, par le passé, les recommandations de cette dernière ont permis au Service de la conduite professionnelle de cerner les aspects qui gagneraient à être améliorés.
- Le Service de la conduite professionnelle collabore avec les TI afin de mettre au point un moyen de faire le suivi des « types » de plaintes reçues au cours de l'exercice financier. Il s'agit de renseignements importants que le Collège se doit d'examiner, en plus d'être une exigence en matière de rapport, en vertu du nouveau Règlement d'application.

Fonds d'indemnisation

- Notre objectif est de créer un fonds d'indemnisation assorti de processus justes, transparents et capables de soutenir un examen judiciaire approfondi.
- Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) pour recruter et nommer les membres du Comité du fonds d'indemnisation, établir leurs indemnités quotidiennes et définir leur mandat.
- La phase 2 du projet de fonds d'indemnisation sera soutenue par le Service de la conduite professionnelle, mais elle sera principalement axée sur les modifications à apporter aux systèmes pour permettre les paiements aux réclamants en fonction des décisions du Comité.
- La phase 3 comprendra l'élaboration de lignes directrices à l'intention des membres du Comité pour la prise de décisions, le recrutement du personnel et la vérification des réclamations en fonction des critères d'exhaustivité et d'admissibilité.

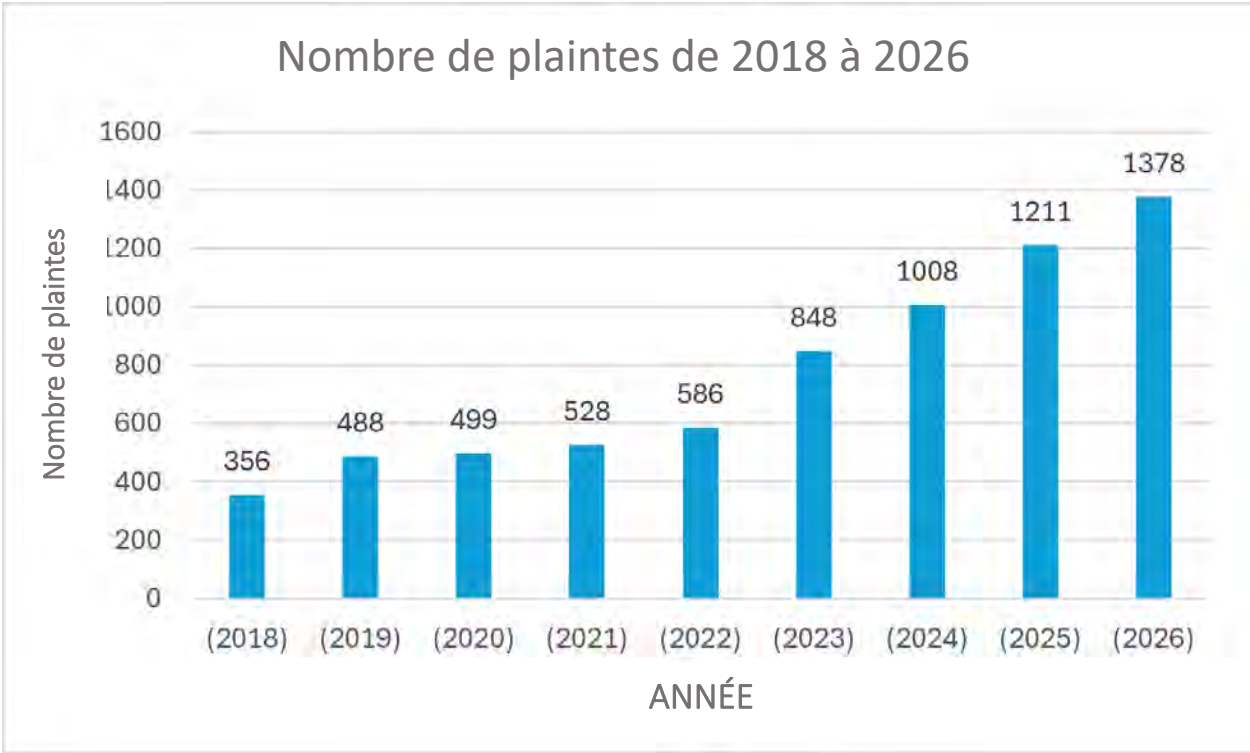
RECONNAISSANCE ET JALONS

- Le Service de la conduite professionnelle tient à souligner la contribution de collègues à l'échelle du Collège ayant appuyé la personne responsable du projet au sein de notre service (qui compte parmi les superviseurs, réception et règlement des plaintes) et contribué à la réalisation de la phase 1 du projet de fonds d'indemnisation, tout en assumant leurs responsabilités habituelles.

RECOMMANDATIONS

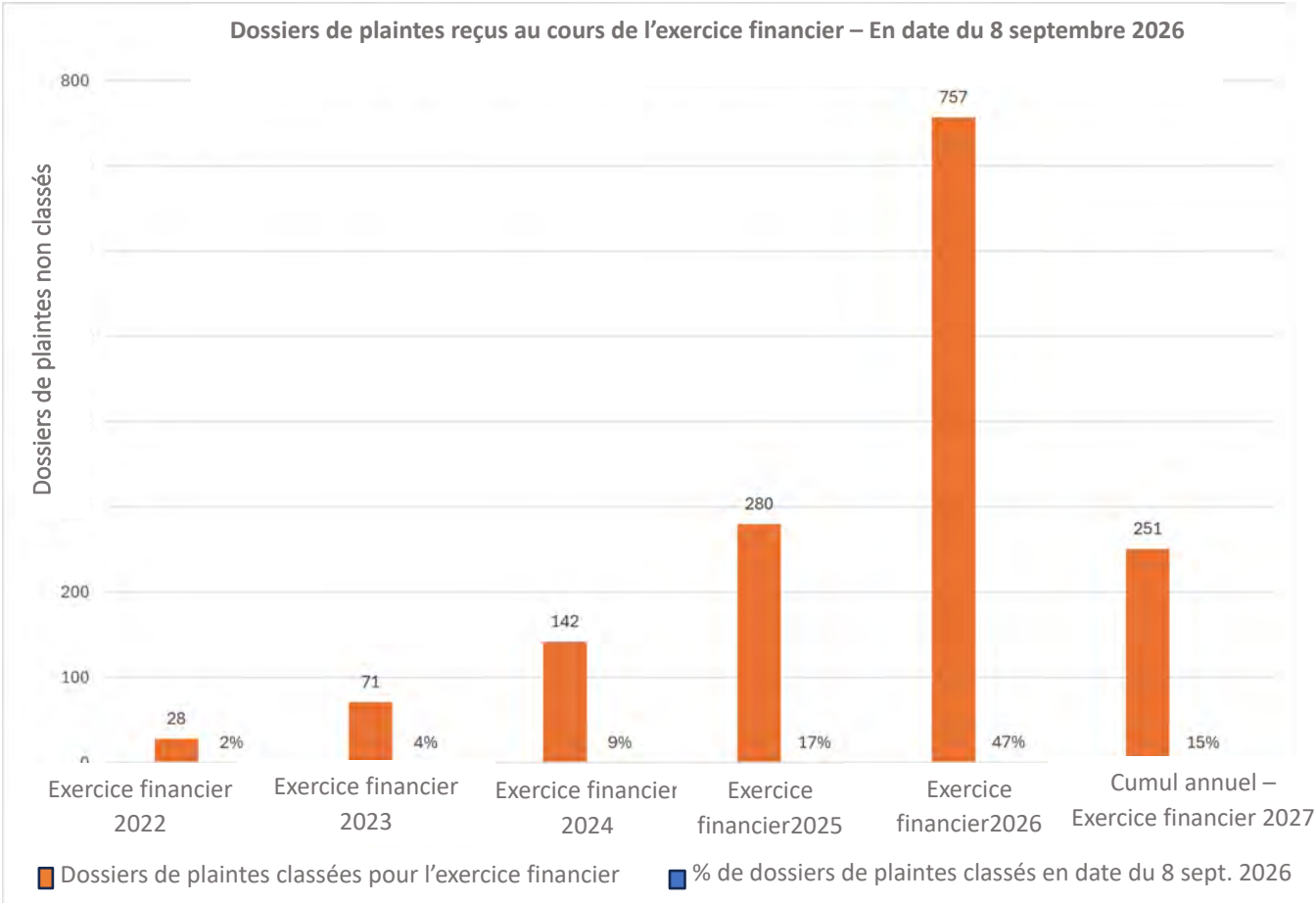
- Continuer à cerner les améliorations novatrices à apporter aux processus et les approches de dotation appropriées pour répondre aux principales exigences en matière de réglementation.

Annexe A : Historique du nombre de plaintes



Annexe B

*1627 dossiers de plaintes non classés au total



RAPPORT DE SERVICE

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	5
Objet :	Rapport de Jessica Freeman, directrice, Affaires générales et publiques (1 ^{er} avril au 30 juin 2026)
Personne-ressource principale :	Jessica Freeman, directrice, Affaires générales et publiques
Mesure à prendre :	<i>À titre informatif seulement</i>

Sommaire

Le Service des affaires générales et publiques (AGEP) a continué de faire progresser la sensibilisation du grand public au Canada et à l'étranger, particulièrement auprès des communautés de nouveaux arrivants, de favoriser l'engagement des parties prenantes, notamment au sein du bureau de la ministre Diab, d'entretenir des relations transparentes et opportunes avec les médias et de produire de manière proactive des communications portant sur la réglementation ainsi que des communications destinées aux titulaires de permis. Sur le plan opérationnel, les priorités du service sont demeurées les avancées vers les objectifs de protection du public, le soutien à la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application et l'accroissement de la sensibilisation du public au rôle réglementaire du Collège.

Les initiatives entreprises par le service au cours de la période visée par le présent rapport soutenaient directement les objectifs du Plan stratégique du Collège en matière de communications avec les parties prenantes, de sensibilisation aux praticiens non autorisés, de durabilité de l'organisme et de protection du public. En ce qui concerne la campagne de prévention de la fraude de l'exercice financier 2026, tous les indicateurs de rendement clés (IRC) établis ont été dépassés, et les résultats relatifs aux impressions, à l'utilisation du Registre public et à l'engagement du public ont été nettement supérieurs à ceux de l'année précédente. Les renseignements sur cette campagne incluent des mises à jour et sont présentés dans le présent rapport, puisque la campagne s'est étendue sur deux périodes de rapports au conseil d'administration (CA).

Médias et enjeux : Le Collège a reçu **14 demandes de renseignements des médias (1 en français et 13 en anglais)** entre le début d'avril et la fin de juin 2026 et a répondu à toutes ces demandes en conformité avec les normes de service établies (toutes les échéances fixées par les journalistes ont été respectées), ce qui a donné lieu à 6 **reportages**

importants (en anglais seulement) : [Globe and Mail](#), [New Canadian Media](#), [The Walrus](#), [New Canadian Media](#) (encore), [Globe and Mail](#) (encore) et [OMNI News](#).

En plus des demandes de renseignements directes, le Collège a fait l'objet de **16** mentions dans les médias en lien avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application en juillet. L'intérêt pour le mandat réglementaire du Collège et son rôle au sein du système d'immigration du Canada demeure soutenu.

Relations avec le gouvernement et les parties prenantes : Au cours de la période visée par ce rapport, une rencontre a été organisée avec des membres supérieurs du personnel ministériel des services des politiques et des communications nommés par la ministre d'IRCC, Lena Metlege Diab. Cette rencontre s'est tenue en septembre. L'équipe de la ministre a manifesté un vif intérêt pour le travail du Collège en matière de prévention de la fraude et pour ce qui est des fermetures de comptes de médias sociaux et de sites Web de praticiens non autorisés (PNA). Une autre rencontre est prévue au début d'octobre, et un dialogue constructif se poursuit. Ces rencontres s'ajoutent aux échanges réguliers entretenus avec le personnel des communications d'IRCC.

Mise à jour de la stratégie de canaux de communication : La stratégie de canaux de communication repose sur l'établissement d'une approche centralisée et coordonnée pour les demandes de renseignements des parties prenantes externes, ce qui permet de les recevoir, de les trier, d'en faire le suivi et d'y répondre plus efficacement. L'objectif est d'améliorer la cohérence, la clarté et le délai de traitement, tout en réduisant le fardeau opérationnel pour les équipes responsables des programmes.

Des progrès notables ont été réalisés dans l'analyse des communications entrantes afin de cerner les principales tendances et les domaines où la demande est en hausse. Ces analyses orientent le travail de la spécialiste, Expérience – parties prenantes. La personne occupant ce poste nouvellement créé sert de point de contact central pour les demandes de renseignements plus complexes ou délicates, et assure l'escalade et la coordination appropriées des réponses.

Les premiers résultats sont encourageants : les données relatives à la gestion de la boîte de réception indiquent que la majorité des demandes de renseignements sont traitées dans les 24 heures, les questions urgentes étant priorisées afin de permettre une intervention rapide. On peut déjà en conclure qu'une approche plus structurée et centralisée améliore les délais de réponse et permet au personnel des programmes de se consacrer davantage à ses priorités essentielles.

Conseil de DEIA : À titre de cadre responsable, la directrice du Service AGEP travaille avec le tout nouveau Conseil de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (DEIA) du Collège, dont les membres se montrent très engagés à faire progresser les initiatives d'inclusion et les stratégies d'engagement des employés au sein de l'organisme. Ce conseil a d'abord établi les dates importantes et commémoratives à souligner publiquement dans les médias sociaux, en commençant par le Mois de la fierté en juin. La publication à ce sujet a généré 14 621 impressions sur l'ensemble des canaux de communication au cours du mois de juin. Parmi les prochaines dates importantes et commémoratives figurent la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre), le jour du Souvenir (11 novembre), le Mois de l'histoire des Noirs (février) et la Journée internationale des femmes (8 mars).

Mise à jour des résultats de la campagne de prévention de la fraude (depuis le dernier rapport)

La campagne de prévention de la fraude pour l'exercice financier 2026 soutenait directement l'objectif stratégique du Collège de lutter contre les praticiens non autorisés au moyen d'initiatives de sensibilisation, de rayonnement et d'éducation du public. L'utilisation accrue du Registre public et la portée élargie de la campagne témoignent de l'intérêt croissant du public pour les outils de vérification réglementaire et appuient le mandat du Collège en matière de protection du public.

La campagne de cette année a dépassé tous les IRC établis et ses résultats ont surpassé celle de l'an dernier.

Cette campagne, qui s'est déroulée sur 10 semaines dans 6 langues et dans 17 pays (y compris au Canada, où nous avons étendu à 9 villes d'un océan à l'autre notre publicité extérieure dans les moyens de transport), a produit les résultats sans précédent que voici :

- 687 millions d'impressions, soit une augmentation de 227 % par rapport à 210 millions en 2025
 - Ce nombre comprend 160 millions d'impressions de publicités dans les moyens de transport, soit une augmentation de 2253 % par rapport à 6,8 millions en 2025.
- 1,7 million d'utilisateurs du Registre public au total, soit une augmentation de 235 % par rapport à 507 170 en 2025
- 67 300 nouveaux abonnés aux comptes de médias sociaux, dont plus de 65 000 sur Instagram

Publicité imprimée et numérique

- Outre la campagne internationale de prévention de la fraude, le Collège a lancé un plan de publicité musclé à l'échelle nationale visant à renforcer son rayonnement auprès de communautés diversifiées, en particulier dans les régions du Canada comptant une forte population de nouveaux arrivants, avec des publicités en français, en anglais, en arabe, en hindi, en pendjabi, en chinois simplifié et en chinois traditionnel.
- Des placements publicitaires ont été effectués sur le réseau CBC ainsi que dans les magazines *Canadian Immigrant*, *Immigrant Québec*, *Metroland*, *The Hill Times* et les plateformes de Sunflower Media.
- Au total, le plan de publicité a donné lieu à près de 7 millions d'impressions.

Faits saillants du 4^e trimestre – 1^{er} avril au 30 juin 2026

Site Web et Registre public

- **227 543 utilisateurs du site Web**
- **Cinq pages Web les plus consultées :**
 - Find an Immigration Consultant
 - Welcome to the College
 - Trouver un consultant en immigration
 - Bienvenue au Collège
 - How do I become an RCIC?
- **1 539 533 utilisateurs du Registre public**

Communications avec les titulaires de permis

- L'infolettre a généré **26 310 vues** sur le site Web du Collège.
- Les articles de l'infolettre les plus lus en français et en anglais comprenaient les articles mensuels sur les décisions du Tribunal et l'article intitulé *Publication du nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège dans la Gazette du Canada*.
- **Quatre envois par publipostage électronique** ont été effectués et ont obtenu un **taux d'ouverture moyen de 70,3 %**, comparativement à la moyenne du secteur de 61,96 %.

Médias sociaux

- **820 657 abonnés aux comptes de médias sociaux**
 - Instagram a enregistré la plus importante hausse du nombre d'abonnés.
- **95 155 632 impressions sur les médias sociaux**, soit une hausse de 394,3 % par rapport au 3^e trimestre

- Facebook a généré le plus grand nombre d'impressions de tous les canaux : 63 685 027.
- Les publications Facebook ayant obtenu les meilleurs résultats portaient notamment sur la campagne du Mois de prévention de la fraude (MPF), des conseils sur les contrats de services à l'intention des consommateurs, la conférence de L'Association Canadienne des Conseillers Professionnels en Immigration (ACCPI), les avis de postes à pourvoir et les décisions du Tribunal.
- Du 27 mai au 30 juin 2026, le Collège a mené une campagne payante sur les médias sociaux de Meta, qui comprenait une publication sur les services offerts par les CRIC, intitulée *Les CRIC peuvent vous aider*, ainsi qu'une publication sur la prévention de la fraude.
 - Cette campagne a donné lieu à **4,28 millions d'impressions**.

Rapport annuel 2026

Le Rapport annuel est prêt et a été présenté au Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC). Des copies imprimées seront à la disposition des membres du CA à la réunion du CA de septembre.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS – S. O.

RECONNAISSANCE ET JALONS – Des membres clés du Service AGEPI ont travaillé avec ardeur pour mettre en œuvre, dans des délais très serrés, le plan de communication confidentiel entourant l'annonce bilingue de la nomination du chef de la direction (site Web, publipostage électronique et publications sur les médias sociaux).

RECOMMANDATIONS – Aucune décision du CA requise pour le moment

RAPPORT DE SERVICE

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	5
Objet :	Rapport du Service des opérations (1 ^{er} avril au 30 juin 2026)
Personne-ressource principale :	Thomas Wardman, directeur associé, opérations
Mesure à prendre :	<i>À titre informatif seulement</i>

Sommaire

Au cours du quatrième trimestre (T4) de l'exercice financier 2026, le Service des opérations a continué à faire progresser des initiatives visant la durabilité organisationnelle, la modernisation des opérations, les améliorations technologiques et la conformité organisationnelle appuyant le mandat réglementaire et les activités quotidiennes du Collège.

Les priorités essentielles au cours du trimestre comprenaient des améliorations apportées aux technologies utilisées dans le cadre du renouvellement du permis, la modernisation de notre politique d'approvisionnement, ainsi que des mises à jour concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Les initiatives prises par le service au cours de la période visée par le présent rapport soutenaient directement les priorités du Plan stratégique liées à la durabilité organisationnelle, à la conformité juridique et réglementaire, ainsi qu'aux systèmes de gestion d'entreprise, à la gestion des documents et à l'efficacité opérationnelle.

POINTS SAILLANTS

Au cours du trimestre, les équipes du Service des opérations du Collège ont fait progresser plusieurs initiatives en matière de durabilité organisationnelle, de modernisation et de conformité. En voici des exemples :

- Améliorations apportées à notre système de gestion d'entreprise (système intégré de gestion) ayant permis d'offrir aux titulaires de permis une expérience de renouvellement stable
- Poursuite des travaux entourant la mise à jour de notre politique d'approvisionnement, dans le but de la moderniser et de la rendre conforme aux pratiques exemplaires ayant cours au sein des organismes du secteur parapublic

- Hausse continue du nombre de demandes relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) dont la complexité et le délai de traitement ne cessent d'augmenter

PROJETS ET INITIATIVES EN COURS

L'équipe du Service des opérations mène actuellement plusieurs initiatives et projets. Ces activités viennent soutenir les activités quotidiennes du Collège et contribuent à soutenir son mandat réglementaire.

Technologies de l'information

Au cours du quatrième trimestre (T4), l'équipe des technologies de l'information (TI) a fait progresser plusieurs initiatives importantes, notamment :

- Plusieurs améliorations ont été apportées par l'équipe des TI à la technologie sous-jacente utilisée dans le système intégré de gestion afin de faciliter le processus de renouvellement annuel en limitant au maximum les problèmes.
 - Une nouvelle liste de vérification pour le renouvellement du permis a été ajoutée au Portail iMIS du Collège (système intégré de gestion) afin d'aider les titulaires de permis à effectuer leur renouvellement, en leur indiquant les mises à jour nécessaires avant que leur formulaire de renouvellement puisse être soumis.
 - Une collaboration proactive avec les firmes Advanced Solutions Inc. (ASI, fournisseur du système intégré de gestion) et Bursting Silver Inc. (BSI, fournisseur chargé de la mise en œuvre du système intégré de gestion) a permis d'accroître la capacité des serveurs et de reporter les travaux dans l'application dorsale infonuagique, évitant ainsi toute interruption de service pendant la période de renouvellement. Le Collège étant l'un des plus gros clients d'ASI, cette entreprise a adapté son calendrier de mise en œuvre du logiciel pour répondre à nos besoins. L'établissement d'une relation proactive avec la firme ASI a permis d'améliorer son rendement, réduisant ainsi le nombre de pannes imprévues par rapport à 2025.
 - Nous avons éliminé certains éléments de la technologie servant à produire les formulaires automatisés qui, lors des renouvellements des années précédentes, avaient posé des problèmes aux titulaires de permis. En collaboration avec le Service des inscriptions, les formulaires ont été simplifiés afin d'obtenir les mêmes résultats tout en maintenant en place l'automatisation nécessaire.
- Des négociations tarifaires sont en cours avec nos principaux fournisseurs, ASI et BSI, afin d'obtenir des remises plus importantes. Nous prévoyons conclure les négociations au début du premier trimestre (T1) et soumettre les documents pour signature d'ici le début du deuxième trimestre (T2). Nous nous attendons à réaliser des économies importantes par rapport au budget initial présenté en juin 2026.

- Des préparatifs ont été effectués durant le T4 en prévision des changements à venir concernant notre pile technologique relative à la cybersécurité. Ces travaux consistaient notamment à examiner de nouvelles fonctionnalités de messagerie électronique et de filtres antipourriels, des formations améliorées sur l'hameçonnage, ainsi que des services de fournisseurs agréés en balayage de vulnérabilités (en fonction de la norme PCI) et de tests d'intrusion. Nous prévoyons sélectionner des fournisseurs au cours du T1 afin d'entreprendre la mise en œuvre de ces services.
- Les travaux préparatoires visant à mettre à jour notre Registre public ont également débuté afin de tenir compte de la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application du Collège.

Approvisionnement

L'équipe responsable de l'approvisionnement au sein de l'organisme a mené à bien plusieurs activités au T4, notamment la suivante :

- La rédaction d'une nouvelle ébauche de la Politique d'approvisionnement a été entamée. Nous continuons à examiner la politique et à la réviser en tenant compte des commentaires recueillis auprès des parties prenantes. Cette politique révisée s'appuie sur les principes du secteur parapublic et vise à moderniser notre processus d'approvisionnement comme l'ont fait d'autres entités fédérales. Nous nous attendons à ce que cette politique soit prête au cours de l'exercice financier 2027.

Conformité

L'équipe responsable de la conformité organisationnelle a mené à bien plusieurs activités au cours du T4, notamment les suivantes :

- Mise à jour de la formation sur l'AIPRP destinée au personnel. Avec l'entrée en poste du nouveau chef de la direction, nous prévoyons fournir de la formation à tout le personnel du Collège avant la fin de l'exercice financier.
- Le personnel responsable de l'AIPRP continue de participer à diverses séances de formation organisées par le gouvernement fédéral sur les mises à jour apportées aux procédures et pratiques exemplaires en matière d'accès à l'information.
- Nous continuons à surveiller les modifications apportées au projet de loi C-36, qui entraîneront des changements importants à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et qui pourraient avoir des répercussions sur nos obligations en matière de conformité une fois que le projet de loi aura été adopté.
- L'analyse détaillée des champs de données dans le système intégré de gestion a été entamée. Nous procédons à la liaison entre la découverte automatisée de données dans notre système intégré de gestion et les champs utilisés à la fois par le personnel et par les titulaires de permis. Une fois ce travail terminé, nous serons en mesure d'avoir une meilleure compréhension des données qui sont stockées dans le système intégré de gestion et de déterminer quels éléments doivent être mis à jour afin d'améliorer les rapports produits.

Nombre de demandes relatives à l'AIPRP reçues – 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

	T1 1 ^{er} juill. au 30 sept.		T2 1 ^{er} oct. au 31 déc.		T3 1 ^{er} janv. au 31 mars		T4 1 ^{er} avr. au 30 juin		Total	
	LAI	LPRP	LAI	LPRP	LAI	LPRP	LAI	LPRP	LAI	LPRP
N ^{bre} de demandes	2	2	5	3	1	3	5	7	13	15

*LAI : Loi sur l'accès à l'information; LPRP : Loi sur la protection des renseignements personnels

Nombre de demandes relatives à l'AIPRP reçues au T4

	T4 1 ^{er} avr. au 30 juin	
	LAI	LPRP
N ^{bre} de demandes	5	7

Nombre de demandes relatives à l'AIPRP classées (1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026)

	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours
LAI	2	4	1	2	
LPRP	4	6	3	1	

Remarque : Toutes les demandes ont été classées dans les délais établis (y compris celles pour lesquelles nous avons obtenu une prolongation).

Demandes relatives à l'AIPRP classées au T4

	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	Toujours en traitement
LAI	1	1				
LPRP	1	4				

Remarque : Toutes les demandes ont été classées dans les délais établis (y compris celles pour lesquelles nous avons obtenu une prolongation).

Répartition des demandes par service (1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026)

Remarque : Une seule demande peut concerner plusieurs services.

	Bureau du prés. et chef de la dir.	Gouv.	RH	Fin.	Opér.	Inscr.	NREP	Cond. prof.	AGEP
LAI	4	3	1	2	2	5	4	6	1
LPRP						3		4	
Total	4	3	1	2	2	8	4	10	1

Répartition des demandes par service au T4

Remarque : Une seule demande peut concerner plusieurs services.

	Bureau du prés. et chef de la dir.	Gouv.	RH	Fin.	Opér.	Inscr.	NREP	Cond. prof.	AGEP
LAI	1	1		1	1	2		3	
LPRP						2		2	
Total	1	1		1	1	4		5	

Nombre de pages traitées et divulguées (volume) – 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Pages traitées – Nombre total de pages pertinentes *recupérées* pour examen

Pages divulguées – Nombre de pages *divulguées* au demandeur (après avoir appliqué les exemptions et exclusions)

Loi	N ^{bre} de pages traitées	N ^{bre} de pages divulguées
LAI	922	641
LPRP	3425	2256
Total	4347	2897

Nombre de pages traitées et divulguées (volume) – T4

Loi	N ^{bre} de pages traitées	N ^{bre} de pages divulguées
LAI	288	89
LPRP	438	302
Total	726	391

Nombre de demandes informelles provenant du portail d'AIPRP – 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

	1 ^{er} juill. au 30 juin
Nombre de demandes informelles reçues	7
Nombre de demandes informelles non classées	0

Le Collège a continué de respecter les exigences prévues par la loi quant aux réponses aux demandes relatives à l'AIPRP au cours du trimestre, toutes les demandes ayant été traitées dans les délais applicables, dont celles pour lesquelles une prolongation a été approuvée.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Il n'y a aucun défi opérationnel important à signaler pour le trimestre.

RECONNAISSANCE ET JALONS

Il n'y a aucun jalon important de nature opérationnelle à signaler pour le trimestre.

NOTE D'INFORMATION

À l'attention du :	Conseil d'administration				
Date de la réunion :	24 septembre 2026				
N° du point à l'ordre du jour :	6				
Objet :	Rapport financier non audité pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026				
Préparé par :	Joyce Chow Ng, contrôlease				
Présenté par :	Tim D'Souza, président, Comité des finances et de la vérification				
Mesure à prendre :	À titre informatif				
Classification :	✓	Plan de travail annuel	•	Point de suivi	Question émergente

OBJECTIF

L'objectif du présent rapport est de présenter au conseil d'administration (CA) les résultats financiers non audités pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026 à des fins d'examen.

CONTEXTE

Conformément au plan de travail annuel du Comité des finances et de la vérification (CFV), ce rapport présente les résultats financiers à des fins d'examen par le CA.

ANALYSE

Le Collège a généré des produits de 24 887 091 \$ et des charges de 23 916 212 \$, avec un excédent des produits sur les charges de 970 879 \$ pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026. Le Collège disposait d'un actif de 30 480 728 \$, d'un passif de 1 640 476 \$ et d'un actif net de 28 840 251 \$ à la fin de l'exercice financier.

Les résultats des opérations financières et de la situation financière ont été comparés au budget et aux prévisions du troisième trimestre.

Le rapport financier ci-joint comprend ce qui suit :

- État des résultats d'exploitation indiquant les résultats des produits et des charges par rapport au budget et aux prévisions pour le T3
- Points saillants des produits et des charges
- Bilan abrégé indiquant les résultats comparés à ceux de la fin de l'exercice financier précédent
- Points saillants de l'évolution de l'actif et du passif
- Investissements au 30 juin 2026
- État de l'évolution des actifs nets

RECOMMANDATION

Que le CA examine le rapport financier non audité présenté dans l'annexe.

RISQUES ÉVENTUELS

L'audit annuel est en cours. Lorsqu'il sera terminé, des ajustements d'audit pourraient être apportés aux résultats financiers. La présentation des états financiers audités au CFV et au CA par l'auditeur, Doane Grant Thornton LLP, doit avoir lieu en octobre.

PROCHAINES ÉTAPES

Sans objet – Aucune action n'est requise.

ANNEXE

Rapport financier abrégé non audité pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026

Rapport financier abrégé non audité pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026

Voici l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026 par rapport au budget et aux prévisions pour le 3^e trimestre (T3) :

	Exercice 2026			Cumul annuel réel par rapport au budget	Cumul annuel réel par rapport aux prévisions pour le T3
	Cumul annuel réel	Budget	Prévisions pour le T3	Écart budgétaire excédentaire / (déficitaire)	Écart excédentaire / (déficitaire) par rapport aux prévisions pour le T3
Produits					
Cotisation annuelle	21 875 966	21 835 247	21 801 771	40 719	74 195
Frais d'examen	557 040	570 275	555 220	(13 235)	1 820
Programme de mentorat	545 624	800 073	547 919	(254 449)	(2 295)
Programme de spécialisation	423 450	890 600	479 850	(467 150)	(56 400)
Revenus d'intérêts	953 942	583 000	948 130	370 942	5 812
Dépens et amendes imposés par le Tribunal	149 637	30 000	50 000	119 637	99 637
Autres produits	381 432	534 500	413 595	(153 068)	(32 163)
Produits totaux	24 887 091 \$	25 243 695 \$	24 796 486 \$	(356 604) \$	90 605 \$
Charges					
Bureau du président et chef de la direction	2 590 383	2 211 213	2 675 141	379 170	(84 758)
Ressources humaines	417 979	673 063	619 292	(255 084)	(201 313)
Conduite professionnelle	5 137 209	5 595 697	5 166 546	(458 488)	(29 337)
Opérations	2 930 884	3 055 673	2 988 869	(124 789)	(57 985)
Technologies de l'information	1 779 409	2 336 824	1 906 091	(557 415)	(126 682)
NREP	3 390 606	3 766 242	3 497 782	(375 636)	(107 176)
Affaires générales et publiques	2 499 164	2 725 633	2 631 873	(226 469)	(132 709)
Inscriptions	2 047 410	2 292 689	2 028 684	(245 279)	18 726
Gouvernance, CA et AGA	487 575	423 607	499 476	63 968	(11 901)
Finances	1 776 579	1 776 688	1 737 195	(109)	39 384
Créances irrécouvrables	418 121	347 000	540 000	71 121	(121 879)
Perte subie à la vente ou à la cession d'immobilisations	2 406	-	-	2 406	2 406
Charges totales avant amortissement	23 477 725 \$	25 204 329 \$	24 290 949 \$	(1 726 604) \$	(813 224) \$

Excédent des produits sur les charges avant amortissement	1 409 366 \$	39 366 \$	505 536 \$	1 370 000 \$	903 830 \$
Moins : Amortissement des immobilisations	438 487 \$	452 169 \$	441 764 \$	(13 682) \$	(3 277) \$
Charges totales, y compris l'amortissement	23 916 212 \$	25 656 498 \$	24 732 713 \$	(1 740 286) \$	(816 501) \$
Excédent / (déficit) des produits sur les charges après amortissement	970 879 \$	(412 803) \$	63 773 \$	1 383 682 \$	907 107 \$

Points saillants des produits et des charges

Cumul annuel réel par rapport au budget :

Produits : 1,4 % en deçà du budget – Écart défavorable de 357 000 \$.

- Programme de spécialisation : 467 000 \$ en deçà du budget – Produits nettement inférieurs aux prévisions budgétaires en raison d'un nombre d'inscriptions plus faible que prévu. Cette tendance à la baisse reflète un intérêt décroissant du reste des CRICenvers le programme.
- Programme de mentorat : 254 000 \$ en deçà du budget – Report de la période d'inscription 6 à l'exercice financier suivant.
- Revenus d'intérêts : 371 000 \$ au-delà du budget – Taux d'intérêt sur les placements et les soldes bancaires supérieurs aux prévisions budgétaires.

Les écarts défavorables sur les produits de 888 000 \$ sont partiellement contrebalancés par des écarts favorables de 531 000 \$, ce qui, dans l'ensemble, s'est traduit par un écart défavorable de 357 000 \$ sur les produits à la fin de l'exercice.

Charges (y compris les amortissements) : 6,8 % en deçà du budget – Écart favorable de 1 740 000 \$.

- Système de gestion d'entreprise géré par l'équipe des technologies de l'information (TI) : 611 000 \$ en deçà du budget – Mise en œuvre du contrôle des dépenses dans le cadre de l'exécution du contrat avec BSI.
- Salaires et perfectionnement professionnel : 372 000 \$ en deçà du budget – La hausse des charges salariales, principalement due à des changements au sein de la direction du bureau du chef de la direction (501 000 \$) est contrebalancée par des charges liées au perfectionnement professionnel en deçà des prévisions (149 000 \$) et par des économies réalisées en raison du report d'embauches et de postes vacants dans d'autres services (725 000 \$).
- Charges liées au Comité de réglementation : 157 000 \$ en deçà du budget – Règlement d'une proportion croissante des litiges au moyen de la négociation avant la tenue d'audiences devant le Tribunal, s'étant traduit par une réduction des coûts.
- Déplacements et consultation : 233 000 \$ en deçà du budget – Charges liées aux déplacements et à la consultation inférieures aux prévisions dans la plupart des services.

Les écarts défavorables de 517 000 \$ sur les charges sont contrebalancés par des écarts favorables de 2 257 000 \$, ce qui, dans l'ensemble, a donné lieu à un écart favorable de 1 740 000 \$ sur les charges à la fin de l'exercice.

Cumul annuel réel par rapport aux prévisions pour le T3 :

Produits : 0,4 % au-delà des prévisions du T3 – Écart favorable de 91 000 \$.

- Les produits provenant de la cotisation annuelle et des impositions de dépens et d'amendes par les tribunaux en étaient les principaux facteurs. Ces deux éléments ont été légèrement supérieurs aux prévisions.
- À la fin de l'exercice, le nombre de titulaires de permis s'élevait à 12 328, soit un manque à gagner de 49 par rapport aux prévisions du T3. L'écart entre le changement de statut de titulaires de permis et l'arrivée de nouveaux titulaires de permis a entraîné une légère hausse des produits provenant des cotisations, et ce, bien que le nombre de titulaires de permis ait diminué de 49.
- Un taux négatif net de croissance de 2 % a été enregistré, avec un taux d'attrition de 6 % et un taux de croissance du nombre de nouveaux titulaires de permis de 4 %.
- Les produits tirés du Programme de spécialisation étaient légèrement inférieurs (de 12 %) par rapport aux prévisions.

Charges : 3,3 % en-deçà des prévisions du T3 – Écart favorable de 816 000 \$.

- Charges salariales inférieures de 150 000 \$ aux prévisions : Baisse des charges anticipées liées aux changements à l'effectif et aux postes vacants non pourvus. Projets en attente d'être examinés par le nouveau président et chef de la direction.
- Sous-utilisation de 62 000 \$ des fonds liés au perfectionnement professionnel.
- Sous-utilisation de 86 000 \$ des fonds pour les déplacements.
- Diminution des charges pour les services de consultation de 111 000 \$. Travail retardé en ce qui concerne les Règlements administratifs et les autres cadres juridiques qui le soutiennent alors que la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège a été achevée durant le dernier trimestre de l'exercice financier. Coûts inférieurs aux prévisions pour ce qui est des services de consultation en matière de ressources humaines dans le cadre de l'enquête menée sur la rémunération et soutien moins coûteux pour la production de rapports exigés par la loi.
- Frais juridiques de 45 000 \$ moins élevés : maintien du soutien lié aux Règlements administratifs et aux politiques gouvernementales au cours de l'exercice financier 2027.
- Diminution de 123 000 \$ des charges liées au développement du système de gestion d'entreprise géré par les TI en raison du besoin moins fréquent de recourir au fournisseur pour le travail lié au Règlement d'application et au renouvellement annuel.
- Surestimation de 122 000 \$ des créances irrécouvrables.
- Diminution de 65 000 \$ des charges liées aux salons professionnels et au parrainage, à la gestion de la marque et à la traduction : mise sur pause des dépenses initialement prévues dans les budgets restants consacrés aux activités de sensibilisation du public. En attente des directives du nouveau président et chef de la direction.

Le bilan abrégé au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025 est présenté comme suit :

Bilan abrégé non audité	30 juin 2026	30 juin 2025	Augmentation (diminution)
Actif total	30 480 728	29 840 587	640 141
Passif total	1 640 476	1 971 214	(330 739)
Actif net total	28 840 252 \$	27 869 373 \$	970 879 \$

Faits saillants de l'évolution de l'actif et du passif

- L'augmentation de l'actif, attribuable à une baisse générale des dépenses au cours de l'exercice financier, s'est traduite par une hausse de la liquidité.
- Diminution du passif, attribuable à une réduction de la portion reportée des frais rattachés au Programme de spécialisation en raison d'un faible taux d'inscription.

Les placements au 30 juin 2026 sont présentés comme suit :

	Capital	Taux	Date d'échéance
CIBC – CPG			
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00345	1 000 000	3 %	8 juillet 2026
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00353	1 000 000	3 %	8 juillet 2026
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00388	1 000 000	3 %	9 juillet 2026
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00396	1 000 000	3 %	9 juillet 2026
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00418	1 000 000	3 %	9 juillet 2026
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00426	1 000 000	3 %	12 août 2026
CPG non remboursable 38-5823177 LD-00434	1 000 000	3 %	12 août 2026
Total chez CIBC	7 000 000		
Intérêts sur les placements à recevoir	199 973		
Total des placements à court terme, y compris les intérêts à recevoir	7 199 973		

Points saillants :

- Le total des placements, y compris les intérêts à recevoir sur les placements, s'élevait à 7,2 M\$ au 30 juin 2026.
- Le cumul annuel des produits d'intérêts sur les placements s'élevait à 276 000 \$.

L'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2026 est présenté comme suit :

	Exercice financier 2026						Exercice financier 2025
	Non affecté	Investi en immob.	Affecté			Total	Total
			Développement de l'infrastructure de TI	Assurance pour les administrateurs et dirigeants et immunité contre la responsabilité civile	Cond.prof.	Fonds d'ind.	
Solde – Début de l'exercice	12 130 916	1 309 504	1 228 954	2 000 000	1 200 000	10 000 000	27 815 340
Excédent des produits sur les charges	1 998 574	(438 487)	(589 208)			970 879	54 034
Variation nette des immobilisations	(164 938)	164 938				-	-
Solde – Fin de l'exercice	13 964 552 \$	1 035 955 \$	639 746 \$	2 000 000 \$	1 200 000 \$	10 000 000 \$	27 869 374 \$

- Actif net total de 29 M\$ à la fin de l'exercice, réparti comme suit :
 - Actif net non affecté – 14 M\$
 - Investi en immobilisations – 1 M\$
 - Actif net affecté – 14 M\$
- Au cours de l'exercice, les activités afférentes à l'actif net incluait les suivantes :
 - Actif net non affecté
 - Augmentation nette de 2 M\$ Le solde de la réserve non affectée de 14 M\$ correspond à environ 7 mois des dépenses d'exploitation du Collège.
 - Investi en immobilisations
 - Baisse nette de 274 000 \$, correspondant à la différence entre les acquisitions d'immobilisations et l'aliénation des actifs et les charges d'amortissement.
 - Actif net affecté
 - Réduction de 589 000 \$ pour le développement de l'infrastructure des TI liée au système intégré de gestion. Solde de 640 000 \$.
 - Assurance pour les administrateurs et dirigeants et immunité contre la responsabilité civile de 2 M\$. Le Collège dispose d'une protection d'assurance suffisante en matière de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants ainsi que d'une protection en vertu de la Loi sur le Collège assurant l'immunité contre la responsabilité civile. Par conséquent, cette réserve n'est plus nécessaire, et son montant peut être transféré à l'actif net non affecté ou réaffecté à d'autres actifs nets affectés.
 - La réserve de 1,2 M\$ affectée aux dossiers liés à la conduite professionnelle demeure suffisante. Aucun rajustement n'est nécessaire.
 - Fonds d'indemnisation de 10 M\$. Aucun rajustement n'est nécessaire.

RÉSOLUTION

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	24 septembre 2026
N° du point à l'ordre du jour :	8
Objet :	Documents pour l'assemblée générale annuelle
Préparé par :	Victoria Rumble, secrétaire générale
Présenté par :	Victoria Rumble, secrétaire générale
Mesure à prendre :	<i>Pour approbation</i>

OBJECTIF

Le présent rapport présente, pour examen et approbation par le conseil d'administration (CA), les arrangements pour la planification de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2026 des titulaires de permis du Collège et les documents connexes qui sont proposés.

CONTEXTE

Selon le Règlement administratif 2021-2 en vigueur, l'AGA doit être tenue dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier en un lieu au Canada, ainsi qu'à l'heure et à la date déterminés par le CA. Une date de référence doit également être fixée afin de déterminer quels titulaires de permis ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et d'y participer.

Lors de sa réunion du 18 juin 2026, le CA a approuvé la tenue de l'AGA 2026, en personne et en format hybride, dans la région du Grand Toronto le 3 décembre 2026, le lieu définitif devant être déterminé par la direction.

L'hôtel Courtyard by Marriott Toronto Downtown a par la suite été désigné par la direction comme lieu proposé pour la tenue de l'AGA. L'ébauche des documents pour l'AGA a été préparée en fonction de la date de l'assemblée du 3 décembre 2026 et du lieu proposé.

Le CA est maintenant invité à examiner la date de référence proposée ainsi que la trousse de documents pour l'AGA comprenant notamment la circulaire d'information, le formulaire de procuration, la chronologie des activités et l'ordre du jour de l'assemblée.

La date de référence proposée est le 28 octobre 2026; cette date déterminera quels titulaires de permis auront droit de recevoir un avis de convocation à l'AGA, d'y participer et d'y voter. La date proposée vise à laisser suffisamment de temps pour la préparation et la publication de

l'avis de convocation à l'assemblée tout en respectant les exigences applicables, en vertu du Règlement administratif, pour ce qui est de l'avis de convocation.

ANALYSE

Les arrangements proposés pour la tenue de l'AGA ont été élaborés conformément à la décision du CA de tenir l'AGA 2026, le 3 décembre 2026, en personne et en format hybride dans la région du Grand Toronto.

Date de référence

La date de référence proposée est le 28 octobre 2026. La date de référence déterminera quels titulaires de permis ont droit de recevoir l'avis de convocation à l'AGA, d'y participer et d'y voter. En vertu du Règlement administratif, un titulaire de permis doit être en règle à la date de référence pour pouvoir participer et voter.

Documents pour l'AGA

Une trousse pour l'AGA a été préparée pour examen; elle comprend la circulaire d'information, le formulaire de procuration, la chronologie des activités et l'ordre du jour de l'assemblée. La circulaire d'information fournit aux titulaires de permis des renseignements concernant l'assemblée, les procédures de vote, l'admissibilité et les points à l'ordre du jour. Le formulaire de procuration offre aux titulaires de permis qui ne peuvent pas assister à l'assemblée un moyen de désigner un mandataire pour y assister et agir en leur nom.

La chronologie des activités présente les activités qui auront lieu dans le cadre de l'AGA, ainsi que les événements connexes destinés aux titulaires de permis. L'ordre du jour de l'assemblée a été élaboré en conformité avec les exigences du Règlement administratif et le programme proposé pour l'AGA, ce qui comprend le rapport du président et chef de la direction, le rapport du président du CA, la présentation des membres du CA et une période de questions.

Avis de convocation

Une fois que les documents pour l'AGA auront été approuvés et que la date de référence aura été confirmée, l'avis officiel de convocation à l'assemblée sera envoyé aux titulaires de permis, conformément aux exigences prévues dans le Règlement administratif pour ce qui est de l'avis de convocation.

Lieu et format de l'AGA

L'AGA proposée se tiendra à l'hôtel Courtyard by Marriott Toronto Downtown, en personne et en format hybride, conformément aux directives du CA en juin 2026. Le programme actuellement proposé prévoit que l'AGA se déroule de 13 h 30 à 15 h, suivie d'une séance de formation destinée aux titulaires de permis et d'un événement de réseautage.

RECOMMANDATION

Il est recommandé au CA :

- d'approuver la date du 28 octobre 2026 comme date de référence pour l'AGA 2026 des titulaires de permis;
- d'approuver la trousse de documents proposée pour l'AGA 2026, comprenant la circulaire d'information, le formulaire de procuration, la chronologie des activités et l'ordre du jour de l'assemblée, conforme en substance à la forme présentée au Comité;
- d'approuver les formats en personne et hybride ainsi que les arrangements proposés pour la tenue de l'assemblée, conformément à la résolution du CA du 18 juin 2026, y compris la date et le lieu proposés, soit le 3 décembre 2026 et la région du Grand Toronto;
- d'autoriser la direction à produire les versions définitives des documents pour l'AGA et à envoyer l'avis officiel de convocation aux titulaires de permis, conformément au Règlement administratif 2021-2 en vigueur.

RISQUES ÉVENTUELS

1. **Risque lié au non-respect du Règlement administratif et de l'avis de convocation**

Toute erreur concernant la date de référence, l'avis de convocation ou les documents pour l'AGA pourrait entraîner le non-respect du Règlement administratif 2021-2 en vigueur ou compromettre la capacité d'un titulaire de permis à participer ou à voter.

Atténuation du risque : Vérifier que la date de référence et l'échéance concernant l'avis de convocation sont conformes au Règlement administratif et procéder à un dernier examen des documents pour l'AGA avant leur distribution.

2. **Risque lié à la gestion des procurations et du vote**

Des **erreurs** dans la gestion des procurations ou du vote pourraient compromettre la capacité des titulaires de permis à exercer leur droit de vote ou susciter de l'incertitude quant aux résultats du vote.

Atténuation du risque : Communiquer clairement les exigences relatives aux procurations et au vote et veiller à ce que des processus appropriés soient mis en place pour effectuer la réception, la vérification et le suivi des formulaires de procuration.

3. **Risque opérationnel**

Des problèmes techniques ou logistiques liés à la tenue de l'assemblée en personne et en format hybride pourraient avoir une incidence sur la participation des titulaires de permis.

Atténuation du risque : Réaliser les tests préalables et mettre en place les arrangements appropriés en cas d'urgence pour la participation et le vote virtuel.

RÉSOLUTION

IL EST RÉSOLU QUE le CA :

1. approuve la date du 28 octobre 2026 comme date de référence pour l'assemblée générale annuelle 2026 des titulaires de permis;

2. approuve la trousse de documents pour l'AGA 2026, comprenant la circulaire d'information, le formulaire de procuration, la chronologie des activités et l'ordre du jour de l'assemblée, conforme en substance à la forme présentée au Comité;
3. autorise la direction à produire les versions définitives des documents pour l'AGA et à envoyer l'avis officiel de convocation aux titulaires de permis, conformément au Règlement administratif 2021-2 en vigueur.

PROCHAINES ÉTAPES

- Une fois que le CA aura donné son approbation, la secrétaire générale finalisera les documents pour l'AGA et coordonnera les derniers arrangements pour la tenue de l'assemblée.
- L'avis officiel de convocation à l'assemblée ainsi que les documents pour l'AGA seront envoyés aux titulaires de permis admissibles, conformément au Règlement administratif 2021-2 en vigueur.
- La secrétaire générale coordonnera le déroulement de l'AGA, notamment les processus d'inscription, de procuration et de vote, ainsi que la logistique de l'assemblée.
- Les versions définitives des documents pour l'AGA seront présentées au CA avant l'assemblée du 3 décembre 2026.

ANNEXES

- Ébauche de la circulaire d'information pour l'AGA du 3 décembre 2026
- Ébauche du formulaire de procuration
- Ébauche de la chronologie des activités
- Ébauche de l'ordre du jour de l'assemblée

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS
3 DÉCEMBRE 2026
CIRCULAIRE D'INFORMATION

Version : 2026-001
Dernière modification : Août 2026



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (l'assemblée) des titulaires de permis du COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ (le Collège) se tiendra virtuellement et en personne à l'hôtel Courtyard by Marriott Toronto Downtown, 475 Yonge Street, Toronto (Ontario) M4Y 1X7, le **jeudi 3 décembre 2026**, à 13 h 30 (heure de l'Est), pour les raisons suivantes :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté tenue le 27 novembre 2025;
2. Présenter les membres du conseil d'administration (CA) aux titulaires de permis;
3. Assister à l'allocution du président du CA à l'assemblée;
4. Assister à la présentation du président du Comité des finances et de la vérification sur les états financiers audités;
5. Assister à la présentation du rapport du président et chef de la direction;
6. Offrir aux titulaires de permis la possibilité de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

En prévision de l'assemblée, vous pouvez consulter ou télécharger les documents suivants :
[CLIQUEZ ICI](#)

1. Ordre du jour de l'assemblée
2. Circulaire d'information relative à l'assemblée (description détaillée des points à l'ordre du jour de l'assemblée)
3. Chronologie des activités
4. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 novembre 2025
5. Rapport annuel du Collège (comprenant les états financiers audités)
6. Formulaire de procuration

Admissibilité

Seuls les titulaires de permis (CRIC et CRIEE) en règle à la fermeture des bureaux le 28 octobre 2026 peuvent assister à l'assemblée (en personne ou en ligne) et y voter.

Vote

Les titulaires de permis seront en mesure de voter en personne, en ligne ou par procuration sur l'ordre du jour, le procès-verbal de l'AGA précédente et la fin de l'assemblée. Le vote en personne se fera au moyen des téléphones cellulaires; un lien sera fourni à l'assemblée. Veuillez apporter votre téléphone cellulaire à l'assemblée.

Les titulaires de permis qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée peuvent désigner un mandataire qui votera en leur nom.

Date limite

Le **vendredi 20 novembre 2026**, avant 17 h (heure de l'Est) est la date limite pour s'inscrire à l'assemblée en vue d'y assister au moyen de la webémission et d'y voter en ligne, d'y participer et d'y voter en personne, ainsi que pour soumettre un formulaire de procuration dûment rempli à secretariat@college-ic.ca.

Programme des activités lors de la tenue de l'assemblée

En plus de l'assemblée, les titulaires de permis auront l'occasion d'assister aux activités suivantes :

- 15 h 15 à 16 h 15 – Séance de formation destinée aux titulaires de permis
- 16 h 30 à 18 h – Activité de réseautage pour les titulaires de permis – Réception où les participants pourront rencontrer les membres du CA

En date du 9 octobre 2026, au siège social du Collège à Burlington, Ontario, Canada.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Victoria Rumble, GPC.D
Secrétaire générale



9 octobre 2026

Aux titulaires de permis,

Nous avons le plaisir de vous convier à assister à l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis (l'assemblée) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) qui aura lieu en personne et virtuellement le 3 décembre 2026, à 13 h 30 (heure de l'Est).

Au cours de la séance administrative de l'assemblée, des renseignements vous seront communiqués au sujet des activités du Collège. Le CA transitoire du Collège vous sera également présenté conformément à ce qui est prescrit dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Loi sur le Collège), et vous aurez l'occasion de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

La présente circulaire d'information et l'avis de convocation décrivent plus en détail les points à l'ordre du jour de l'assemblée et la manière dont les titulaires de permis peuvent exercer leur droit de vote. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette circulaire d'information ainsi que du Rapport annuel du Collège qui l'accompagne, avant l'assemblée.

Les titulaires de permis peuvent voter :

- en assistant à l'assemblée en personne;
- en assistant à l'assemblée au moyen de la webémission et en votant en ligne pendant l'assemblée;
- en remplissant le formulaire de procuration qui accompagne la présente circulaire d'information et en le retournant conformément aux instructions figurant dans le formulaire.

Nous espérons que vous serez en mesure d'assister à l'assemblée en personne ou au moyen de la webémission.

LE TEXTE SUIVANT SERA MIS À JOUR DÈS QU'IL SERA DISPONIBLE :

En plus de la séance administrative, nous aurons le plaisir d'accueillir l'honorable Lena Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, qui prononcera une allocution.

Au plaisir de vous rencontrer (en personne ou virtuellement) à l'assemblée.

Veuillez agréer nos sincères salutations,

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président du conseil d'administration

Michael Huynh
Président et chef de la direction

Table des matières

Introduction	6
À propos du Collège.....	6
Renseignements généraux sur le vote	7
Qui peut voter	7
Vote par procuration	7
Exercice de votre droit de vote par votre mandataire.....	7
Sollicitation de procurations.....	8
Votes requis pour l'approbation	8
Quorum	8
Points à l'ordre du jour de l'assemblée	8

INTRODUCTION

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente circulaire d'information sont en date du 9 octobre 2026.

Le 3 décembre 2026, à 13 h 30 (heure de l'Est), le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) tiendra une assemblée générale annuelle pour les raisons énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis (l'avis de convocation).

La présente circulaire d'information (la circulaire d'information) est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par le CA du Collège ou en son nom, auprès de tous les titulaires de permis du Collège ayant le droit de voter, en vue de son utilisation à l'assemblée, de même que l'avis de convocation et le formulaire de procuration (le formulaire de procuration).

À PROPOS DU COLLÈGE

Le Collège a été constitué en vertu d'une loi adoptée par le Parlement canadien : la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* du Canada (Loi sur le Collège).

La Loi sur le Collège a été adoptée par le Parlement en juin 2019.

Conformément à un arrêté ministériel pris par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (le ministre), le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) a été prorogé à titre de Collège le 23 novembre 2021. Le Collège délivre des permis d'exercice aux consultants en immigration et en citoyenneté et aux conseillers en immigration pour les étudiants étrangers du Canada et les réglemente dans l'intérêt public. Les consultants en immigration et en citoyenneté qui détiennent un permis du Collège et qui sont en règle auprès du Collège sont autorisés à utiliser la désignation professionnelle. Les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers en immigration pour étudiants étrangers qui détiennent un permis du Collège et qui sont en règle auprès de celui-ci sont autorisés à utiliser la désignation professionnelle « conseiller réglementé en immigration pour étudiants étrangers » (CRIEE).

Le rôle du Collège et les pouvoirs qui lui sont conférés sont énoncés dans :

- la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté*,
- la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*,
- la *Loi sur la citoyenneté*.

Les pouvoirs légaux du Collège s'étendent aux consultants en immigration et en citoyenneté qui exercent leur pratique au Canada et à l'étranger.

Le Collège remplit son mandat qui consiste à régir ses titulaires de permis dans l'intérêt public et à protéger le public :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant au respect du Code de déontologie;

- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE VOTE

Les CRIC et les CRIIE (titulaires de permis) en règle peuvent assister à l'assemblée en personne ou en ligne au moyen de la webémission. Les titulaires de permis qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée peuvent désigner un mandataire qui votera en leur nom.

QUI PEUT VOTER

Les titulaires de permis en règle en date du 28 octobre 2026 ont le droit de participer à l'assemblée et d'y voter.

L'entreprise Zoom inc., un fournisseur tiers indépendant du Collège, procédera au vote à l'assemblée, qui se déroulera au moyen d'un vote électronique et d'une plateforme en ligne chiffrée pour les participants à la webémission. Le vote sera entièrement confidentiel. Les titulaires de permis qui assistent à l'assemblée en personne sont invités à apporter leur téléphone cellulaire pour voter par bulletin électronique.

Les titulaires de permis souhaitant participer à l'assemblée et y voter au moyen de la webémission sont priés de s'inscrire en ouvrant une session dans la section destinée aux titulaires de permis avant le vendredi 20 novembre 2026, 17 h (heure de l'Est).

VOTE PAR PROCURATION

Les titulaires de permis souhaitant désigner un mandataire doivent soumettre un formulaire de procuration dûment rempli à la secrétaire générale au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, 17 h (heure de l'Est).

Lorsque vous votez par procuration, vous autorisez la ou les personnes nommées dans votre formulaire de procuration à assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, et à y voter en votre nom. Le formulaire de procuration ci-joint désigne le président du CA et son remplaçant, chacun d'entre eux étant administrateur du Collège, comme votre mandataire. Vous avez le droit de désigner quelqu'un d'autre à titre de mandataire pourvu que cette personne soit titulaire de permis du Collège. Pour ce faire, indiquez le nom du mandataire souhaité dans le champ correspondant du formulaire de procuration, puis rayez le nom du président du CA et de son remplaçant. Si vous retournez le formulaire de procuration ci-joint au Collège sans avoir indiqué de mandataire à la ligne réservée au nom du mandataire, le président du CA (ou son remplaçant) deviendra alors votre mandataire automatiquement.

EXERCICE DE VOTRE DROIT DE VOTE PAR VOTRE MANDATAIRE

Sur votre formulaire de procuration, vous pouvez indiquer comment vous voulez que votre mandataire vote sur chacune des questions énumérées dans l'avis de convocation à l'assemblée en cochant les cases appropriées du formulaire de procuration. Si vous avez donné des instructions dans le formulaire de procuration quant à la façon d'exercer votre droit de vote sur une question en particulier, votre mandataire devra alors s'y conformer. En cochant la case « ABSTENTION » du formulaire de procuration, le cas échéant, vous indiquez que vous vous absteniez de voter.

Si vous n'avez PAS donné d'instructions quant à la façon d'exercer votre droit de vote sur une question en particulier, votre mandataire a alors le droit de voter comme il en jugera bon. Veuillez

noter que, si vous n'indiquez pas sur votre formulaire de procuration la façon dont votre mandataire doit exercer votre droit de vote sur une question en particulier et que vous avez autorisé le président du CA (ou son remplaçant) à être votre mandataire (en n'inscrivant rien sur la ligne du formulaire réservée au nom du mandataire), le président du CA (ou son remplaçant) votera « en faveur » de chacune des résolutions ordinaires.

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La sollicitation de votre procuration (votre vote) est faite par la direction du Collège ou en son nom. La direction vous demande de remplir le formulaire de procuration afin de s'assurer que votre voix est exprimée lors de l'assemblée. Si vous ne remplissez pas le formulaire de procuration ou si vous n'indiquez pas la façon dont votre mandataire doit exercer votre droit de vote à l'égard des résolutions, le président du CA (ou son remplaçant) votera « en faveur » de chacune des résolutions ordinaires.

De manière générale, la sollicitation des procurations est faite par courriel. Toutefois, des employés, des dirigeants ou des administrateurs du Collège ou encore des mandataires dont les services ont été retenus par le CA peuvent aussi communiquer avec vous par téléphone pour vous demander de retourner les procurations.

VOTES REQUIS POUR L'APPROBATION

Une majorité simple des voix exprimées à l'assemblée, en ligne ou par procuration, est nécessaire pour que chacune des questions faisant l'objet d'un vote à l'assemblée soit approuvée par résolution ordinaire.

QUORUM

Conformément au Règlement administratif 2021-2 en vigueur, le quorum pour délibération lors de l'assemblée sera de dix (10) titulaires de permis en règle et présents en personne ou représentés par procuration.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Selon la Loi sur le Collège, une assemblée de titulaires de permis doit être tenue dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier du Collège. D'autres processus de gouvernance du Collège sont prévus dans la Loi sur le Collège, sont prescrits plus précisément dans le Règlement du gouvernement promulgué en vertu de la Loi sur le Collège, et seront inclus dans les Règlements administratifs du Collège attendus au début de l'année 2027.

Jusqu'à ce que ces nouveaux documents soient définitifs, approuvés et en application, les dispositions transitoires de la Loi sur le Collège stipulent que le Règlement administratif et les règlements du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC), tels qu'ils existaient au 23 novembre 2021, demeurent en vigueur. Conformément à la Loi sur le Collège et au Règlement administratif, toutes les questions qui seront délibérées à l'assemblée se limitent aux points suivants :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté tenue le 27 novembre 2025.

L'assemblée générale annuelle du Collège a eu lieu le 27 novembre 2025. Le procès-verbal est joint à l'avis de convocation à l'assemblée.

2. Assister à l'allocution du président du conseil d'administration (CA) à l'assemblée.

Stan Belevici, président du CA, fera part de son point de vue sur les progrès réalisés par le Collège et les priorités du CA transitoire.

3. Assister à la présentation du président du Comité des finances et de la vérification sur les états financiers audités.

Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification du Collège, passera en revue les points saillants des états financiers audités.

4. Présenter les membres du CA aux titulaires de permis.

Selon le paragraphe 85(3) de la Loi sur le Collège, le Collège doit être régi par un CA transitoire composé de quatre (4) titulaires de permis qui étaient membres du CA du CRCIC (dont le vice-président) immédiatement avant la date de prorogation et de cinq (5) personnes nommées par le ministre qui ne sont pas titulaires de permis. Ce CA transitoire est maintenu en fonction jusqu'à ce que le ministre fixe par arrêté la taille et la composition finales du CA du Collège en vertu du paragraphe 17(2) de la Loi sur le Collège. À ce moment-là, le Collège devrait tenir une élection pour que soient élus les administrateurs titulaires de permis dont le nombre aura été fixé.

En date de la présente circulaire d'information, le CA transitoire du Collège est composé des personnes suivantes :

**Stan Belevici, LL. B., LL. M., J.D., CRIC-CISR (président)**

M. Belevici possède de l'expérience en relations internationales et en droit de l'immigration, ayant travaillé pour le programme de l'Assistance technique à la Communauté d'États indépendants et à la Géorgie (TACIS) de la Commission européenne et pour le service juridique de l'Europe du Sud-Est d'Ernst and Young.

Après avoir immigré au Canada en 2002, il a obtenu une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill et a reçu un diplôme d'études supérieures en common law et droit transnational (Juris Doctor) de l'Université de Sherbrooke.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, il travaille notamment à l'élaboration de politiques et de processus d'immigration, ainsi que de solutions visant l'atténuation des risques et la mobilité de la main-d'œuvre. En tant que titulaire de permis CRIC-CISR, il représente des clients auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour ce qui est des mesures d'expulsion, demandes d'extradition et appels en matière de parrainage d'époux.

M. Belevici a été élu en 2016 au CA du Conseil, prédécesseur du Collège, et y a été élu président en 2020. Lors de la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021, M. Belevici est devenu président du CA transitoire du Collège, fonction qu'il occupe depuis 2020.

**John A. Burke, CRIC (vice-président)**

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a élaboré des politiques, procédures et lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant à l'échelle nationale qu'en Ontario.

M. Burke possède également de l'expérience dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la construction, ayant fourni des conseils stratégiques à des employeurs, associations et organisations syndicales. Il a épaulé les hauts dirigeants d'entreprises lors de l'établissement couronné de succès des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario.

Dans le cadre de sa pratique, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires. Il a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président du CA pendant deux mandats. M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'AGA en 2020.

**Richard Dennis, CRIC**

M. Dennis a travaillé pendant 20 ans comme agent d'immigration désigné au Consulat général du Canada à Buffalo, dans l'État de New York.

En 1993, il a créé une entreprise de services-conseils en immigration, spécialisée dans les catégories des travailleurs qualifiés (fédéral) et du parrainage familial.

M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012 et a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.

**Tim D'Souza, CPA, chef de la direction par intérim, National Diabetes Trust**

M. D'Souza possède 30 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des conseils et de la direction. Au cours de sa carrière, il a aidé des organisations non gouvernementales, telles que le Christian Children's Fund of Canada, et des entreprises du secteur privé, notamment IBM et la Sun Life, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des améliorations opérationnelles.

Il occupe actuellement le poste de chef de la direction par intérim du National Diabetes Trust. Il est également propriétaire et exploitant d'une entreprise qui conçoit et donne des cours pour plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

M. D'Souza siège au CA de la Société de promotion OMERS, de l'Agence du revenu du Canada et du Comité de vérification interne de l'Ontario.

M. D'Souza a siégé au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022 et à titre de président du Comité des finances et de la vérification en juin 2022. Son mandat a été reconduit pour deux autres années en mars 2026.

**Jennifer Henry, ministre exécutive, Développement organisationnel et stratégie, L'Église Unie du Canada**

M^{me} Henry a travaillé pendant trois décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population.

De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés.

M^{me} Henry a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à L'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications, la recherche, le développement et la croissance.

Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M^{me} Henry a été nommée au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en mars 2026.

**France Houle, LL.D., Ad. E.**

Me Houle est professeure et ancienne doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle a été conseillère juridique auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et possède une expérience dans l'exercice privé du droit. Ses domaines d'expertise comprennent le droit professionnel, le droit de l'immigration et le droit administratif.

Me Houle a publié de nombreux écrits dans quatre domaines de recherche : l'immigration et les professionnels formés à l'étranger, la réforme des systèmes réglementaires, l'indépendance des tribunaux administratifs et les éléments probants dans les processus décisionnels administratifs. Elle est la fondatrice de l'*International Journal of Migration and Border Studies*, où elle siège en tant que membre du comité de rédaction depuis 2012.

Me Houle a été nommée par la ministre au CA transitoire du Collège en mars 2026.

**Ben Rempel**

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant qu'ancien sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale. Il a soutenu l'élaboration de plusieurs initiatives réglementaires, notamment les pratiques équitables en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et un régime d'octroi de permis pour le recrutement de travailleurs.

Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur de méthodes de recrutement éthiques et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration, la reconnaissance des qualifications professionnelles et l'éducation internationale.

M. Rempel a exercé un rôle de gouvernance au sein de CA de plusieurs organisations non gouvernementales.

Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en mars 2026.



Marc Spector, LL. B, M.B.A., C.Dir

M. Spector est membre chevronné de conseils d'administration; il est également registraire adjoint et avocat, et compte près de 20 ans d'expérience à la tête d'organismes de réglementation œuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances et du logement.

M. Spector est reconnu internationalement à titre d'expert en matière de réglementation des professions et a été élu par 650 organismes de réglementation à travers le monde à la présidence du Council of Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR), la principale association dédiée à la formation en matière de réglementation.

Au fil des ans, M. Spector a beaucoup écrit sur la réglementation et participe fréquemment en tant que conférencier à des congrès sur ce thème partout en Amérique du Nord.

Ses écrits et ses allocutions portent souvent sur les qualités requises pour être de nos jours un organisme de réglementation moderne et innovant.

Il a été nommé par la ministre au CA transitoire du Collège en mars 2026.



Alexis Graham, observatrice ministérielle

En 2022, M^{me} Graham a été nommée observatrice ministérielle au CA du Collège en vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège.

5. Le Rapport annuel du Collège sera approuvé par le CA transitoire le 20 octobre 2026 et publié le 28 octobre 2026. Le Rapport annuel fournit des renseignements détaillés sur les activités du Collège et comprend les états financiers audités du Collège correspondant à la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

6. Offrir aux titulaires de permis la possibilité de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

Michael Huynh, Stan Belevici, Tim D'Souza et Victoria Rumble répondront aux questions soumises au préalable par les titulaires de permis au nom des membres du CA et de la direction du Collège. Les participants sont priés de soumettre leurs questions par courriel avant l'assemblée à secretariat@college-ic.ca. Les personnes y participant au moyen de la webémission peuvent également transmettre leurs questions d'avance à la même adresse courriel.

COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ PROCURATION

Le présent document est un formulaire de procuration pour l'assemblée générale annuelle (AGA) des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège), qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2026, à 13 h 30 (HE), à l'hôtel Courtyard by Marriott Toronto Downtown, au 475 Yonge Street, Toronto (Ontario) M4Y 1X7. En remplissant et en signant ce formulaire, un **titulaire de permis qui ne peut pas assister** à l'AGA peut désigner le mandataire de son choix (cette personne étant différente de celle désignée dans ce formulaire) pour assister à l'AGA et y voter en son nom.

Je soussigné _____ (nom du titulaire du permis qui remplit le formulaire de procuration),
(Nom du titulaire de permis en caractères d'imprimerie et n° d'identification du Collège)

est un titulaire de permis du Collège autorisé à assister à l'AGA et à y voter, nomme,

Nom : _____ Numéro d'identification du Collège : _____
(Nom du mandataire nommé en caractères d'imprimerie) (N° d'identification du Collège du mandataire)

ou, si aucun mandataire n'est désigné ci-dessus, Stan Belevici, CRIC-CISR, ou en son absence, John A. Burke, CRIC, comme mandataire (mandataire) avec pouvoir de substitution, pour assister à l'AGA et y voter au nom du titulaire de permis soussigné (y compris à toute reprise de celle-ci après un ajournement).

Si vous n'insérez pas de nom dans l'espace prévu ci-dessus, Stan Belevici, CRIC-CISR, ou, en son absence, John A. Burke, CRIC, deviendra votre mandataire par procuration.

Le soussigné confère au mandataire de la procuration un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne toute modification apportée aux questions énumérées dans l'avis de convocation à l'AGA ou à toute autre question pouvant être dûment soumise lors de l'assemblée. Le soussigné demande au mandataire de la procuration de s'abstenir, ou de voter pour ou contre les résolutions particulières énoncées ci-après, et d'agir conformément à ses instructions lors de tout scrutin qui pourrait avoir lieu et pour lequel il a autorisé le mandataire de la procuration à voter (voir les résumés des résolutions au verso du formulaire/à la page jointe).

	OUI <i>pour</i>	NON <i>contre</i>	À STATUER <i>(abstention)</i>
RÉSOLUTION 1			
RÉSOLUTION 2			
RÉSOLUTION 3			

DATE LIMITE : Pour que la nomination d'un mandataire soit applicable, le Collège doit recevoir le présent formulaire au plus tard le **vendredi 20 novembre 2026, 17 h (HE)**.

VEUILLEZ ENVOYER PAR LA POSTE,
LIVRER, OU NUMÉRISER ET ENVOYER PAR
COURRIEL OU PAR TÉLÉCOPIEUR CETTE
PROCURATION À LA :

Secrétaire générale
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
5500 North Service Road, bureau 1002
Burlington (Ontario) L7L 6W6
Courriel : secretariat@college-ic.ca

DATÉ : CE _____^e JOUR DE _____ 2026. DANS LA VILLE DE _____

Nom du titulaire de permis (en caractères d'imprimerie) _____

N° d'identification du Collège _____ Signature du titulaire de permis _____

COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS DU 3 DÉCEMBRE 2026

N° DE LA RÉSOLUTION	MOTION	EXPOSÉ DES MOTIFS
RÉSOLUTION 1	Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée	Il s'agit d'une procédure qui se déroule lors de chaque assemblée annuelle.
RÉSOLUTION 2	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Collège qui s'est tenue le 27 novembre 2025.	Il s'agit d'une procédure qui se déroule lors de chaque assemblée annuelle.
RÉSOLUTION 3	Levée de l'assemblée	Il s'agit d'une procédure qui se déroule lors de chaque assemblée annuelle.

À titre de référence pour les titulaires de permis : paragraphe 67.7 du Règlement administratif portant sur les procurations

67.7 Procurations

Tout titulaire de permis en règle pourra, par procuration, désigner une personne, qui devra être titulaire de permis en règle, pour assister à une réunion des titulaires de permis et y agir. La procuration devra se faire par écrit, et tout avis de convocation d'une réunion des titulaires de permis devra inclure un formulaire de procuration ou un rappel du droit des titulaires de permis votants de se prévaloir d'une procuration. La procuration devra être exécutée par le titulaire de permis en règle ou par l'avocat du titulaire de permis autorisé par écrit, et cessera d'être valide au premier anniversaire de son émission. Sous réserve des exigences de la loi, une procuration peut être dans la forme prescrite périodiquement par le conseil d'administration ou son délégué, sous réserve cependant que le conseil d'administration puisse, par résolution, établir périodiquement un délai d'au maximum cinq (5) jours ouvrables avant la fermeture des bureaux, précédant toute réunion ou tout ajournement d'une réunion des titulaires de permis, avant lequel les procurations qui vont être utilisées lors de ladite réunion devront être déposées auprès du Conseil, et tout délai ainsi établi devra être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

68.2 Majorité l'emportant

Chaque titulaire de permis participant en personne ou par procuration à une réunion des titulaires de permis a le droit d'exprimer un (1) vote. Toute question soumise à l'étude à une réunion des titulaires de permis devra être déterminée à la majorité des votes exprimés par les titulaires de permis en règle, sous réserve cependant du fait qu'il sera de la responsabilité du conseil d'administration ou de son délégué de s'assurer que les mécanismes adoptés périodiquement pour le calcul des votes sont justes, équitables et précis.

68.3 Vote par voie électronique ou par téléphone

Les administrateurs peuvent offrir aux titulaires de permis de voter par téléphone ou par voie électronique ou par un autre moyen de communication. Ces options de vote doivent :

- a) permettre de vérifier que les votes sont soumis par des titulaires de permis ayant le droit de voter;
- b) ne pas permettre que le Conseil puisse identifier chacun des titulaires de permis qui ont voté.

68.4 Vote en personne à une assemblée des titulaires de permis

Les administrateurs peuvent permettre que des titulaires de permis présents à une assemblée des titulaires de permis votent à main levée, au moyen d'une carte de vote réglementaire ou d'un dispositif de vote électronique sans fil.

68.5 Ajournements

Toute réunion des titulaires de permis pourra être ajournée en tout temps et occasionnellement, et toutes les délibérations peuvent être menées au cours de la réunion ajournée qui auraient pu être menées au cours de la réunion initiale qui a été ajournée, mais aucune délibération ne peut avoir lieu à une réunion ajournée sur des questions autres que celles qui ont pu être soumises ou traitées à la réunion initiale, conformément à l'avis de convocation de ladite. Un avis n'est pas nécessaire pour la réunion ajournée.

68.6 Règles de procédure

Lorsqu'il n'existe pas de disposition spécifique dans la loi ou dans les Règlements administratifs, les règles et pratiques de procédure de l'édition la plus récente du *Robert's Rules of Order* régiront dans toute la mesure du possible, sous réserve du fait qu'aucune action du Conseil ou du conseil d'administration ne sera rendue non valable par défaut d'avoir adhéré à ces règles.

Chronologie des activités

JEUDI 3 DÉCEMBRE 2026 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE QUI SE TIENDRA DANS LA SALLE COURTYARD (SALLE PLÉNIÈRE) DE L'HÔTEL COURTYARD BY MARRIOTT TORONTO DOWNTOWN, 475 YONGE STREET, TORONTO (ONTARIO) M4Y 1X7	
13 h 30 à 15 h	Assemblée générale annuelle des titulaires de permis
15 h	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
15 h à 15 h 15	PAUSE
15 h 15 à 16 h 15	Séance de formation destinée aux titulaires de permis (sujet à confirmer)
16 h 30 à 18 h	ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE POUR LES TITULAIRES DE PERMIS – RÉCEPTION OÙ LES PARTICIPANTS POURRONT RENCONTRER LES MEMBRES DU CA
18 h	LEVÉE DE LA SÉANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Événement qui se tiendra à l'hôtel Courtyard by Marriott Toronto Downtown,
 475 Yonge Street, Toronto (Ontario) M4Y 1X7, le jeudi 3 décembre 2026 de 13 h 30 à 15 h (HE)**

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ				
N°	Heure	Sujet	Présentateur-trice	A/D
1	13 h 30 5 min	Mot de bienvenue et reconnaissance territoriale	Victoria Rumble	S. O.
2	13 h 35 2 min	Instructions de participation	Victoria Rumble	S. O.
3	13 h 37 3 min	Hymne national	Victoria Rumble	S. O.
4	13 h 40 3 min	Allocution de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	Hon. Lena Diab	Allocution vidéo
5	13 h 43 5 min	Allocution d'ouverture	Victoria Rumble	S. O.
6	13 h 48 2 min	Ouverture de la séance	Stan Belevici	S. O.
7	13 h 50 3 min	Confirmation de l'avis de convocation	Victoria Rumble	S. O.
8	13 h 53 2 min	Rapport du scrutateur et constatation du quorum	Victoria Rumble	S. O.
9	13 h 55 2 min	Présentation de la procédure de vote pour les participants	Victoria Rumble	S. O.
10	13 h 57 3 min	Approbation de l'ordre du jour Section A – Ordre du jour proposé	Stan Belevici	Approbation (avec motion)
11	14 h 5 min	Approbation du procès-verbal Section B – Procès-verbal de l'AGA du 27 novembre 2025	Stan Belevici	Approbation (avec motion)

N°	Heure	Sujet	Présentateur·trice	A/D
12	14 h 05 5 min	Présentation des membres du conseil d'administration (CA) transitoire	Stan Belevici	Présentation
13	14 h 10 10 min	Rapport du président du CA	Stan Belevici	Présentation
14	14 h 20 10 min	Rapport du président du Comité des finances et de la vérification	Tim D'Souza	Présentation
15	14 h 30 5 min	Rapport du président et chef de la direction	Michael Huynh	Présentation
16	14 h 35 20 min	Période de questions	Stan Belevici Tim D'Souza Michael Huynh	Présentation
17	14 h 55 5 min	Allocution de clôture	Stan Belevici	Présentation
18	15 h	Levée de la séance	Stan Belevici	Approbation (avec motion)

15 h 15 à 16 h 15	Séance de formation destinée aux titulaires de permis
--------------------------	--

16 h 30 à 18 h	JOIGNEZ-VOUS À NOUS Vous êtes conviés à participer à l'activité de réseautage pour les titulaires de permis – Réception où les participants pourront rencontrer les membres du CA
-----------------------	--